

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET SCIENCES DE GESTIONS
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES



Mémoire De Master En Finance et Assurance

Sujet :

**L'apport de l'assurance des risques industriels dans la
performance financière d'une compagnie d'assurance :
Cas de la SAA**

Présenté par :

BENNAMANE Lamia

Encadré par :

M^r MEZIANI Yacine

Membre du jury :

Président : MADOUCHE Yacine, MCA, FSECG/UMMTO

Encadreur : MEZIANI Yacine, MAA, FSECG/UMMTO

Examineur : SAIDANI Zahir, MAA, FSECG/UMMTO

Année universitaire : 2021-2022

Remerciements

En premier lieu je tiens à remercier le bon dieu pour la patience et la santé qu'il m'a offerte tout au long de mes études, sa bienveillance ainsi que la volonté de mener à bien ce travail.

Je remercie également tous mes enseignants qui m'ont accompagné durant mon parcours universitaire, pour le savoir qu'ils m'ont transmis, et aussi parce qu'ils m'ont appris à aimer la spécialité finance et assurance.

En termes de ce travail je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon Encadreur Monsieur MEZIANI Yacine qui s'est dévoué pour me dispenser des conseils et des directives utiles pour la réalisation de ce travail.

J'ai le plaisir de remercier l'ensemble du personnel de la compagnie d'assurance « SAA » pour sa contribution à cette expérience durant la période de mon stage, vifs remerciements pour Monsieur Dali qui m'a accordé un peu de son temps pour une interview très enrichissante.

Mes profonds remerciements pour les membres de jury qui ont accepté d'évaluer ce travail.

Et puis je tiens à exprimer mes sincères remerciements à ma famille et mes amis et à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire et au déroulement de ce stage de fin de cycle.

Dédicaces

Je dédie ce mémoire à mes chers parents pour leur amour inestimable, leur confiance, leur sacrifice et toutes les valeurs qu'ils ont su m'inculquer.

A mes chers frères AMINE et ZAKARIA

A mes chères cousines Wafa et AMEL

A mes chères tantes SAMIA, KARIMA, FAZIA, ALDJIA , FARIZA et

KHEDOUDJA

A mes chers grands parents AYI et JEDDI

Spéciale dédicace à ma chère amie SYLIA SEGUEG et mon cher ami LYES

ALI AMER qui m'ont bien aidé le long de ce parcours.

A tous les membres de ma promotion.

LAMIA

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Introduction générale..... | 1 |
| Chapitre I : L’historique de l’assurance et le cadre théorique et conceptuel de l’assurance risque industriel | 5 |
| Section 1 : Les notions fondamentales de l’assurance..... | 7 |
| Section 2 : Assurance et risques industriels..... | 18 |
| Section 3 : L’approche globale du management des risques de l’entreprise | 25 |
| Conclusion | 34 |
| Chapitre II : Le cadre théorique et conceptuel de la performance financière | 35 |
| Introduction | 36 |
| Section 1 : Les concepts de la performance financière..... | 37 |
| Section 2 : Les instruments de la mesure de la performance financière..... | 45 |
| Section 3 : Les outils de la mesure de la performance financière | 51 |
| Conclusion | 69 |
| Chapitre III : Etude de la performance financière de la SAA par l’analyse financière du risque industriel..... | 70 |
| Introduction | 71 |
| Section 1 : L’organisme d’accueil de la SAA..... | 72 |
| Section 2 : La présentation des états financiers de la SAA..... | 80 |
| Section 3 : Cas de l’entreprise SPLEND | 91 |
| Conclusion | 97 |
| Conclusion générale | 98 |
| Bibliographie..... | 101 |
| Table des matières..... | 106 |
| Annexes | |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 :Les différents acteurs de l'assurance..... | 13 |
| Tableau 2:L'actif du bilan de la SAA..... | 80 |
| Tableau 3 :L'actif non courant | 82 |
| Tableau 4: L'actif courant. | 82 |
| Tableau 5: Total d'actif. | 83 |
| Tableau 6: Le passif des bilans de la SAA. | 84 |
| Tableau 7: Les capitaux propres de la SAA. | 85 |
| Tableau 8: Le passif non courant..... | 85 |
| Tableau 9: Passif courant. En KDA | 86 |
| Tableau 10: Total du passif. | 87 |
| Tableau 11: Le compte de résultat de la SAA. | 88 |
| Tableau 12 : La marge d'assurance de la SAA. | 89 |
| Tableau 13: Le résultat technique opérationnel de la SAA. | 89 |
| Tableau 14: Le résultat financière de la SAA..... | 90 |
| Tableau 15: Le résultat net de la SAA..... | 90 |
| Tableau 16: Les biens assurés | 91 |
| Tableau 17: Contrat d'assurance de SARL SPLEND | 92 |

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1: Le concept d'efficacité, d'efficience et de performance..... | 39 |
| Figure 2: Les objectifs de mesure de la performance..... | 41 |
| Figure 3 : Représentation du fond de roulement positif..... | 52 |
| Figure 4: Représentation du fond de roulement négatif..... | 53 |
| Figure 5: Représentation du fond de roulement égal (nul)..... | 53 |
| Figure 6: Représentation du besoin en fond de roulement positive | 54 |
| Figure 7: Représentation du besoin en fond de roulement négative | 54 |
| Figure 8: Représentation du besoin en fond de roulement nul..... | 55 |
| Figure 9 : représentation de la trésorerie positive | 56 |
| Figure 10: représentation de la trésorerie négative | 56 |
| Figure 11: Représentation de l'organigramme de la Direction Générale de la SAA..... | 76 |
| Figure 12: représentation graphique de l'actif des bilans. | 83 |
| Figure 13: représentation graphique du passif des bilans. | 87 |

Introduction générale

Le risque industriel est un événement aléatoire qui peut entraîner des dommages aux particuliers et aux entreprises, c'est un concept employé pour exprimer la crainte à l'égard des effets probables d'un environnement incertain. Puisque l'avenir ne peut être prédit, les particuliers et les entreprises doivent tenir compte, dans chacune de leurs actions, d'un ensemble d'événements possibles. Chacun de ces événements est susceptible d'avoir un impact concret, voir des conséquences majeures sur leurs activités et la réalisation de leurs objectifs.

La presse, dans le monde, se fait souvent l'écho de catastrophes et accidents plus au moins prévisibles qui affectent les entreprises. Ces événements, plus au moins graves, sont susceptibles de remettre en cause l'existence de ces dernières ou, à tout le moins, de les paralyser pendant une période qui peut être longue et d'altérer ainsi leurs performances économiques et financières et, de surcroît, de mettre leurs salariés au chômage.

C'est précisément, en finalité de l'assurance des risques industriels des entreprises d'apporter un remède à ce genre de situations imprévisibles dont les conséquences peuvent être désastreuses aussi bien pour l'entreprise elle-même que pour l'économie du pays. Et il convient d'observer que le danger que court une entreprise existe non seulement lorsque celle-ci n'est pas assurée, mais également lorsqu'elle est mal ou insuffisamment assurée.

Pour une compagnie d'assurances, dans le cadre de son activité, l'une des tâches les plus importantes est de gérer efficacement les risques auxquels elle s'expose en assurant des clients. Ainsi, elle doit éviter les scénarios catastrophiques qui pourraient mettre en péril sa situation financière et la rend vulnérable aux menaces.

Les indemnités versées par les sociétés d'assurance permettent aux assurés de réparer ou de remplacer les objets ou les équipements endommagés et permettent aux victimes d'accidents couverts par les polices d'assurances d'être également dédommagées des préjudices civils.

L'assurance permet aux assurés d'être sécurisés financièrement, en cas de survenance de certains événements pouvant affecter leur patrimoine. Rare aujourd'hui ceux qui ne sont pas assurés contre les risques industriels ou de responsabilité civile obligatoire.

Le domaine des assurances est très vaste, et les thèmes de recherches variés. Dans ce travail, nous nous intéressons, plus précisément à l'assurance des risques industriels et son apport sur la performance financière d'une compagnie d'assurance. Pour cela, nous avons effectué une enquête au sein de la direction régionale de la SAA de Tizi-Ouzou.

Ainsi, notre présent travail tente, dans le cadre d'une approche exploratrice, d'apporter des éléments de réponse à la problématique suivante :

Quel est l'impact de l'assurance des risques industriels dans la performance financière de la SAA de Tizi-Ouzou ?

Suite à cette problématique, il est nécessaire de soulever les questions subsidiaires suivantes :

- En quoi consiste l'assurance des risques industriels ?
- Qu'est-ce que la performance financière d'une compagnie d'assurance et quelles sont ses indicateurs et ses instruments ?
- En cas de survenue de sinistre, quelle est la procédure que suit la compagnie d'assurance pour indemniser son assuré ?

Pour ce faire, nous avons posé les hypothèses suivantes :

H1 : L'assurance des risques industriels peut exercer un impact positif sur la performance financière des compagnies d'assurances.

H2 : L'analyse par les ratios peut donner des éléments de réponse quant à la performance financière.

Nous avons opté pour une approche exploratoire car notre raisonnement n'est pas démonstratif. « Un raisonnement non démonstratifs peut, dans les meilleur des cas persuader une personne raisonnable, alors qu'un raisonnement démonstratifs doit convaincre une personne, même entêtée ». ¹

Par conséquent nous avons adapté une démarche de recherche qualitative, à travers la recension (sources primaires- document interne), des entretiens ouverts et de l'observation non-participante, au niveau de la Direction Régionale de Tizi-Ouzou de la SAA. Ainsi, l'analyse empirique a porté sur les données et les informations recueillies, portant principalement sur les modalités de souscription et indemnisation d'une police d'assurance de risque industriel.

Par ailleurs, notre recherche bibliographique (ouvrage, articles, mémoires...) nous a permis de cerner le cadre théorique et institutionnel relatifs aux assurances.

Le présent mémoire s'articule autour de trois chapitres, à savoir :

- Le premier chapitre portera sur le cadre conceptuel et historique des assurances des risques. Il sera divisé en trois sections : la première portera sur les fondements

¹ -Marc Meunier J., « Raisonnement, résolution de problèmes et prise de décision », Edition Paris, 4^{ème} édition, 2016, p95.

théoriques des assurances des risques, la deuxième traite les bases techniques et le rôle de l'assurance des risques. Enfin, la troisième donne la classification et les intermédiaires spécifiques à l'assurance des risques ;

- Dans le deuxième chapitre, nous donnons un aperçu sur les généralités de l'assurance des risques industriels : il sera divisé en trois sections. La première porte sur les définitions de l'assurance des risques industriels. La deuxième présente l'aspect technique de l'assurance des risques industriels. La troisième traitera la tarification de l'assurance des risques industriels ;

Et au final, le troisième chapitre est consacré à la souscription d'un contrat d'assurance des risques industriels. Il sera divisé en trois sections : la première section porte sur la présentation de l'organisme d'accueil. La deuxième section présente les états financiers de la SAA et la troisième section concerne l'étude de cas de l'entreprise SPLEND.

Chapitre I :

*L'historique de l'assurance et le cadre théorique et
conceptuel de l'assurance risque industriel*

Introduction

L'assurance est un service qui fournit une prestation lors de la survenance d'un risque. La présentation, généralement financière, peut être destinée à un individu, une association ou une entreprise, en échange de la perception d'une cotisation ou prime.

Le mot « risque » n'est plus aujourd'hui uniquement associé à des catastrophes naturelles ou à des risques personnels mais à des situations globales de menace résultant de l'activité humaine. Le risque est au cœur de la vie de notre société et de son organisation, d'où il en est devenu un sujet de réflexion majeur.

Le risque industriel est donc un sujet d'actualité qui engendre un sentiment croissant d'insécurité et nourrit à lui de nombreuses réflexions, renvoie communément à la notion d'accident.

Les risques d'accidents, résultent de la présence des produits et/ou des procédés dangereux, sont quant à eux les plus redoutés, susceptibles de provoquer un accident entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, et même au-delà des limites du site industriel, notamment sur les zones urbaines limitrophes.

Dans ce chapitre, nous allons mettre en évidence, tout d'abord, les notions fondamentales de l'assurance, puis le concept de l'assurance et risques industriels, puis nous allons clôturer avec l'approche globale du management des risques de l'entreprise.

Section 1 : Les notions fondamentales de l'assurance

L'assurance est aussi ancienne que le besoin que prouvent les individus de se prémunir des risques auxquels ils sont exposés.

Dans cette section nous nous intéressons d'abord, à illustrer un aperçu historique, avec toutes les évolutions à travers le monde, et ensuite on passera sur les différents concepts de l'assurance.

1-1 Evolution historique de l'assurance

L'émergence du secteur assurantiel fait à partir d'un processus de développement des mécanismes d'échanges et de prévention contre le risque aléatoire, devenu un service plus en plus consacré à l'accompagnement des évolutions économiques et sociales de ces derniers siècles.

L'assurance est une opération organisée, comportant des éléments et des règles techniques, et comme ce situe dans le secteur tertiaire de l'économie².

Pour la naissance de l'assurance, la gestion a été assez longue. L'assurance a dû mûrir au cours des siècles pour arriver à devenir un système complet capable de répondre aux besoins de protection des individus.³

Afin de se prémunir contre les aléas de la vie, l'homme a recours aux différents moyens dont il n'est pas question de parler de l'assurance mais plutôt du mécanisme de l'assurance. Le premier moyen était celui ayant un caractère sociétal, il s'agit de la solidarité entre les membres du groupe. Son principe consiste à apporter une aide ou une assistance aux personnes qui subissent des risques. En revanche, le deuxième moyen reposait sur l'effort individuel, c'est-à-dire il est à la victime de constituer une épargne d'avance pour faire face aux risques qui surviendront dans l'avenir.

1-1-1 Assurances maritime

C'est dans le domaine des risques de mer, qu'est apparue la notion d'assurance.

La première forme des contrats d'assurance était pratiquée par les grecs et les romains. En effet tout voyage en mer était considéré comme une aventure ; il s'agit des expéditions très risquées puisque elles étaient soumises au naufrage, au vol et au piratage. A cet effet, les armateurs ont eu l'idée de s'adresser à un détenteur de capitaux (banquier) qui va leur prêter

² CUILBAULT F., ELIASHBERG.C, LATRASSE.M, « les grands principes de l'assurance », 6ème édition, L'argus, paris, 2003, p.50.

³ BENAHMED K., «Essai d'analyse de la relation entre l'assurance et la croissance économique en Algérie », Mémoire du magister, option MFB, université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2014, p .32.

une certaine somme d'argent pour financer leurs expéditions maritimes qui coûtaient souvent très cher (cet argent servait à l'achat des cargaisons : marchandises et esclaves). Si le navire parvenait à un port, le banquier était remboursé, en plus de la somme prêtée, un intérêt de l'ordre de 30% à 50%⁴. Si le navire faisait naufrage, les armateurs n'avaient rien à rembourser au banquier.

Cependant, comme ce prêt est une pure spéculation, il a été interdit par l'église romaine en 1234. Pour contourner cet interdit, ce contrat a été remplacé dès le XIV^{ème} siècle par de véritables conventions maritimes ; les banquiers et les armateurs ont d'intérêt par prime. Sauf que dans cette convention, le banquier accepte de garantir le navire et la cargaison en échange d'une somme d'argent fournie par avance.

L'assurance maritime est née et continue à se développer dans les ports de la méditerranée puis de l'atlantique. Le plus ancien contrat d'assurance maritime a été rédigé à Gènes en 1347, il est destiné à garantir le transport des marchandises contre les risques d'un voyage. C'est ainsi à Gènes qu'a été la première entreprise d'assurance en 1424⁵.

1-1-2 Assurances terrestres

L'assurance terrestre a connu son apparition en Angleterre à la fin du XVII^e siècle, sous la forme de l'assurance incendie.

1-1-2-1 Assurance contre l'incendie

L'assurance contre l'incendie a vu le jour à la suite du grand incendie de Londres du 2 septembre 1666⁶. A 1 heure du matin, l'incendie éclate dans une boulangerie et se propage d'une maison à maison, ce n'est qu'au bout de 4 jours qu'on arrivera à l'arrêter. Cet incendie détruit plus de 13000 maisons et près de 100 églises⁷.

A la suite de ce désastre, les autorités anglaises ont créé en 1667 le « fire office » qui a favorisé la naissance dès 1696 de plusieurs compagnies dont la « HAND in HAND », première compagnie d'assurance contre l'incendie⁸.

⁴ J-F BIGOT, « Droit des assurances : entreprises et organismes d'assurance », 2^{ème} éd DELTA, Paris, 2000, p.7.

⁵ C PARTRAT, BESSON J-L, « Assurance non vie : Modélisation, Simulation », éd Economica, Paris, 2005, p.45.

⁶ J-F BIGOT, op.cit, p.12.

⁷ IBID, p. 14.

⁸ F.CUILBAULT, ELIASHBERG C, LATRASSE M, op.cit, p.15.

Par ailleurs, l'assurance incendie a pris son essor dans d'autres pays. La France était le deuxième pays qui s'intéressait à cette branche, à travers la création des caisses de secours, appelées bureaux des incendies⁹. Le premier bureau a connu son apparition à Paris en 1717, il s'agit d'un organisme municipal ayant la forme d'une caisse d'assistance plutôt que d'assurance. En plus des cotisations des adhérents, les ressources de cette caisse proviennent principalement des subventions publiques et des dons privés.

1-1-2-2-Assurances sur la vie

L'assurance sur la vie a vu sa naissance au XVIII^e siècle en Italie, à travers le système de tontine. Comme c'était le cas dans l'assurance maritime, l'assurance sur la vie est apparue également en rapport avec la navigation maritime. Elle est la dérivée des premiers contrats conclus, en vue de garantir la vie des esclaves transportés en tant que marchandises.

En suite, à partir de la première moitié du XV^e siècle, sont conclus des contrats assurant la vie en soi, et en dehors de tout risque de navigation¹⁰.

La tontine se définit comme « une forme particulière de société d'assurance mutuelle sur la vie dont l'objet est de répartir entre les adhérents à une association, à l'expiration de celle-ci, les fonds provenant de la capitalisation de leur cotisation ; les fonds sont répartis entre les survivants des associations en cas de vie ou entre les ayants droits des décédés de association en cas de décès»¹¹.

Le principe de fonctionnement de ce système repose sur le versement de cotisation identique par des groupements de personnes sous formes d'association (tontinière), créant ainsi une sorte de fonds d'investissement. Les sommes versées sont capitalisées et réparties entre les survivants.

1-2 Définitions de l'assurance

Le mot assurance est d'origine latine c'est à dire *securus* qui veut dire sûr, d'où émane le terme *Assecuratio* (sécurité, garantie, certitude, assurance...). Dès lors, l'ancien français méridional adopta le terme *Assurance*, tout en conservant les mêmes consonances retrouvées dans les termes sont la sécurité la sûreté et le secours¹².

⁹ HADDAD M., « L'assurance-crédit à l'exportation hors hydrocarbures en Algérie », mémoire de magister en science économique, option GE, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2006, P. 16.

¹⁰ FONTAINE M., « Droit des assurances », 2^e éd DOBOECK & LARCIER, Bruxelles, p.11.

¹¹ HADDAD M., op.cit, p .17.

¹² MEZDAD L., « Essai d'analyse du secteur des assurances et de sa contribution dans l'intermédiation financière nationale », mémoire du magister en science économique, option MFB, université A. Mira Bejaia, 2006, p. 7.

D'une manière générale, l'assurance se définit comme une réunion de personnes, redoutant l'arrivée d'un événement préjudiciable, se cotisent pour permettre à ceux qui sont touchés par cet événement de faire face aux dommages résultant.

Sur le plan économique, l'assurance est définie comme étant « un service qui fournit une prestation lors de la survenance d'un risque »¹³. La prestation, généralement financière, peut être destinée à un individu, une association ou une entreprise, en échange de la perception d'une cotisation ou prime.

Sur le plan juridique l'assurance est définie selon l'article 02 de l'ordonnance 95/07 (modifié par l'art.2 L 06-04), et l'art 619 du code civil algérien comme « un contrat par lequel l'assureur s'oblige moyennant des primes ou autres versements pécuniaires (cotisations), à fournir à l'assuré, ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat »¹⁴.

L'assurance d'un point de vue technique est définie comme étant « une opération par laquelle un assureur organise en mutualité un ensemble d'assurés exposés à la réalisation d'un risque de même nature, et indemnise ceux d'entre eux ayant subi un dommage et ce grâce à la masse des primes collectées »¹⁵.

Par ailleurs, plusieurs auteurs ont donné des définitions plus précises au concept d'assurance. Par exemple selon M. Joseph Hémar « l'assurance est une opération par laquelle une partie (l'assuré), se fait promettre, moyennant une rémunération (la prime), pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie (l'assureur), qui prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique »¹⁶.

Malgré la diversité des définitions de l'assurance, cette dernière nous conduit à comprendre un seul principe. Il s'agit de celui de garantie (à travers une présentation) la personne exposée au risque 'assuré par une autre personne (assureur) moyennant le versement d'une somme d'argent dite prime d'assurance.

¹³http://www.univchlef.dz/LABORATOIRES/LSFBPM/seminaires_2012/intervention_BOUTALED_Kouider_2012.

¹⁴ Art.2 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, p.170.

¹⁵ LAMBERT-FAIVER Y., « droit des assurances », 11ème édition Dalloz, Paris, 2001, p. 38.

¹⁶ CHAPUISAT F., « le droit des assurances » 1^{ère} édition presses universitaires de France, Paris, p.7.

1-3 Les éléments d'une opération d'assurance

Quelle que soit l'assurance contractée, quatre éléments essentiels sont absolument indispensables, sinon il n'y aurait pas de contrat d'assurance. En effet, l'assuré paye une prime ou cotisation qui oblige l'assureur à fournir une prestation en cas de réalisation du risque objet du contrat d'assurance.¹⁷

1-3-1 Le risque

Le mot risque en assurances recouvre plusieurs notions :

- Il désigne l'objet assuré : tel bâtiment et qualifié de risque assuré.
- Il est utilisé en métier de tarification : en part de risque industriel, de risque de particulier, de risque automobile, etc.
- Il correspond à événement assuré.

Tous les événements ne sont pas assurables. En effet, seuls les événements revêtant trois caractéristiques de risque assurable, à savoir :

- **1^{er} caractère** : l'événement doit être futur (le risque ne doit pas être déjà réalisé) ;
- **2^{ème} caractère** : il doit y avoir incertitude, on parle d'événement aléatoire c'est-à-dire qui dépend du hasard ;
- **Et le 3^{ème} caractère** : l'arrivée de l'événement ne doit pas dépendre exclusivement de la volonté de l'assuré.

1-3-2 La prime ou cotisation

C'est le prix de l'assurance : somme payée par l'assuré en contre partie des garanties accordées par l'assureur. Les deux termes ont la même signification sauf que les sociétés par action ont adopté le mot prime alors que dans les mutuelles on lui a préféré cotisation. L'échéance : est la date à laquelle il faut payer la cotisation d'assurance (cotisation annuelle semestrielle trimestrielle).

Les éléments qui interviennent en principe dans le calcul de primes sont :

- La valeur du bien à garantir, le montant de du capital assuré ou le coût moyen des sinistres ;
- Et la probabilité de survenance ou la fréquence, des sinistres sur un laps de temps déterminé.

¹⁷ COUILBAULT F., CONSTANT E., LATRASSE M., « *Les grands principes de l'assurance* ». L'Économica, 1^{ère} édition, Paris, 2002.P59

1-3-3 La prestation de l'assureur

L'engagement pris par l'assureur en cas de réalisation du risque consiste à verser une prestation. Il s'agit, d'une manière générale, d'argent destinée :

- Soit au souscripteur et assuré, par exemple en assurances incendie ;
- Soit à un tiers, par exemple en assurances de responsabilité ;
- Et soit au bénéficiaire, par exemple en assurances vie (en cas de décès).

En pratique, il convient de distinguer deux sortes de prestation :

- Des indemnités qui sont déterminées après la survenance de sinistre, en fonction de son importance (par exemple ; incendie d'un bâtiment) ;
- Et des prestations forfaitaires qui sont déterminées à la souscription de contrat, avant la survenance de sinistre (par exemple : assurance vie).

1-3-4 La compensation au sien de la mutualité

Chaque souscripteur verse sa cotisation sans avoir si c'est lui ou un autre qui en bénéficiera, mais conscient du fait que c'est grâce à ses versements et à ceux des autres souscripteurs que l'assureur pourra indemniser ceux qui auront été sinistrés.

L'ensemble des personnes assurées contre un même risque et qui cotisent mutuellement pour faire face à ses conséquences, constitue une mutualité.

L'assurance est donc l'organisation de la solidarité entre les gens assurés contre la survenance de même événement.

L'assurance effectue une compensation de la solidarité entre les assurés sinistrés et ceux n'ayant pas subis de sinistres.

1-4 Les différents acteurs de l'assurance

Il y a plusieurs parties qui interviennent lors de la conclusion du contrat d'assurance. L'assureur ne contracte pas toujours avec l'assuré lui-même, mais avec d'autres personnes, à savoir le souscripteur et une tierce personne victime.

Ces acteurs sont représentés par le tableau suivant :

Tableau 1 :Les différents acteurs de l'assurance

| Différents acteurs | Les caractéristiques |
|--------------------|--|
| L'assureur | C'est la partie du contrat qui s'engage à garantir l'assuré contre les risques prévus au contrat par le paiement d'une indemnité en cas de survenance. |
| L'assuré | L'assuré est la personne sur laquelle repose une assurance c'est-à-dire celle est menacé par les risques couverts, soit dans sa personne, soit dans son patrimoine. |
| Le souscripteur | Le souscripteur est en principe la personne physique ou morale qui souscrit et qui signe le contrat d'assurance et qui s'engage à payer la prime. |
| Le bénéficiaire | Le bénéficiaire est une personne moral ou physique qui perçoit les prestations prévus par le contrat lors de la réalisation du risque assuré (reçoit l'indemnisation) |
| Le tiers | Nous appelons tiers, toutes personne qui pourtant étrangère au contrat, peut en revendiquer le bénéfice. C'est l'exemple des bénéficiaire d'une assurance responsabilité, etc. . |

Source : réalisé à partir d'une revue de littérature.

1-5 Les classifications des assurances

On peut établir trois sortes de classification des assurances qui sont l'assurance individuelles et collectives, assurances de dommage et assurances de personnes et enfin assurances gérées en capitalisation et assurances gérées en répartition.

1-5-1 Assurance individuelles et collectives

Une séparation intéressante est réalisée entre deux formes d'assurances, qui présentent néanmoins le point commun d'être des techniques de protection de grande dimension, l'assurance individuelle et l'assurance collective.

L'assurance individuelle est simple dans son principe. Elle consiste en une adhésion réalisée par une personne auprès d'un assureur dans le but d'obtenir une couverture contre un ou plusieurs risques (exemple : assurer son habitation).

Cette forme d'assurance se rapproche de la technique mutualiste compte tenu des adhésions individuelles.

L'assurance collective est une technique plus globale. Elle conduit à regrouper auprès d'un même assureur des personnes qui se trouvent confrontés aux mêmes préoccupations et qui possèdent des capacités financières identiques

Elles visent à compléter la couverture sociale tant des salariés que des non-salariés. En outre, elles jouent un rôle capital en matière de prêt ou de crédit.

1-5-2 Assurances de dommages et assurances de personnes

Les assurances de biens sont basées sur le principe indemnitaire selon lequel l'assurance ne doit pas être une source d'enrichissement en d'autres termes, l'assurance doit remettre le bien de l'assuré dans sa situation avant sinistre.

Les assurances de responsabilité couvrent les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'assuré en raison des dommages causés à des tiers. Exemple : la RC du conducteur automobile.

1-5-2-1 Les assurances de dommage

L'assurance de dommage a pour but de réparer les conséquences d'un événement dommageable affectant le patrimoine de l'assuré. Les assurances de dommages sont soit des assurances de biens, soit des assurances de responsabilité.

Elle donne droit à une indemnité, normalement égale au montant du préjudice dû à un événement accidentel et involontaire (assurance accident), appelé sinistre :

- Assurance de tiers : responsabilité civile, etc....
- Assurance de biens : contre les accidents, incendies, vols (automobile, habitat,...) c'est l'IARD (Incendie, accident et risques divers)
- Assurances dans la construction : Assurance dommages à l'ouvrage et assurance décennale.

1-5-2-2 Les assurances de personnes

L'assurance de personne est une convention de prévoyance entre l'assuré, et l'assureur, et par laquelle l'assureur s'oblige à verser au souscripteur ou bénéficiaire désigné une somme déterminée sous forme de capital ou une rente en cas de réalisation de l'événement prévu au contrat (art 60 de l'ordonnance 95/07).

L'assurance de personne peut revêtir : une forme individuelle ou collective (l'assurance Groupe (art 62 de l'ordonnance 95/07).

Dans le cadre des assurances de personnes, l'assureur verse à un bénéficiaire une prestation forfaitaire fixée lors de la conclusion du contrat (par exemple dans assurance sur la vie).

1-5-3 Assurances gérées en capitalisation et assurances gérées en répartition

La distinction entre les assurances gérées selon le mécanisme de la capitalisation et selon la technique de la répartition repose sur un critère financier :

Lorsque l'assureur ne fait que répartir entre les assurés sinistre, la masse des primes(ou cotisation) acquittés par l'ensemble des membres de la mutualité.

L'assurance automobile en constitue un exemple. En revanche, lorsque l'assureur doit mettre de côté tout ou partie des primes pour faire face à ses engagements dans l'avenir et de plus les primes doivent bénéficier d'intérêts composés, il s'agit d'une assurance gérée en capitalisation : l'assurance sur la vie en est un exemple révélateur.

1-6 Le rôle des assurances

L'assurance ne se limite pas à intervenir lors de la survenance des événements malheureux auxquels sont exposés les individus, mais elle présente d'autres utilités sur le plan social, économique et financier.

1-6-1 Le rôle social

L'assurance permet d'indemniser les préjudices résultant de la réalisation des risques. Grace à elle l'immeuble incendie sera reconstruite véhicule endommagé sera réparé...

Elle joue généralement ce rôle dans l'intérêt de l'assuré lui-même car cela permet de conserver l'équilibre de son patrimoine et même de sauvegarder des intérêts extra patrimoniaux comme sa santé¹⁸, sa capacité de travail.

¹⁸ OUBAZIZ S., « les réformes institutionnelles dans le secteur des assurances », mémoire de magister en sciences économiques, option ME, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2012, p. 14.

L'assurance est de plus en plus souvent utilisée par le législateur pour garantir au tiers la réparation de préjudice dont ils sont victimes. C'est là le but essentiel des assurances de responsabilité obligatoire. L'assurance permet une certitude d'indemnisation pour les victimes.

En apportant la sécurité aux gens, l'assurance favorise l'éclosion d'un grand nombre d'activités qu'il n'oserait entreprendre sans elle.

1-6-2 Le rôle économique

L'assurance au plan économique est d'abord un moyen de crédit mais c'est aussi une méthode d'épargne et plus généralement un mode d'investissement.

1-6-2-1 L'assurance un moyen de crédit

C'est un aspect moderne de l'assurance qui vient aujourd'hui relayer les formes classiques du crédit, d'abord elle permet à l'assuré d'obtenir du crédit en renforçant les garanties qu'il offre à ses créanciers.

Il va souscrire une assurance en cas de décès pour une somme égale à la valeur du prêt.

En suite elle permet à l'assuré de consentir lui-même du crédit à ses clients, c'est l'assurance-crédit qui garantit au créancier le paiement en cas d'insolvabilité de débiteur et favorise la conclusion de nouveau marché.

L'assurance remplit même une fonction de crédit au profit de l'économie générale car les réserves que les compagnies sont obligées de constituer contribuent à soutenir le crédit général du pays.

1-6-2-2 L'assurance : une méthode d'épargne

L'accumulation des primes des assurés permet la constitution de capitaux importants surtout dans les assurances sur la vie car les prestations d'assureurs s'exécutent sur une échéance lointaine. L'assurance apparaît comme une méthode particulière de formation de l'épargne.

Lorsque le versement d'un capital par l'assureur est certain, l'incertitude portant seulement sur le moment où il interviendra (décès, prématuré, survie).

La fonction d'épargne de l'assurance l'emporte sur celle de couverture du risque. En effet, l'assureur en drainant une partie de l'épargne nationale facilitera le financement des investissements.

1-6-2-3 L'assurance mode d'investissement

Les sommes considérables que les compagnies d'assurance prélèvent sous la forme de primes doivent être placées pour la sécurité des assurés et des victimes puisque elles garantissent l'exécution des obligations.

De ce fait, les placements de ces sommes sont soumis à des règles très strictes.

Ces règles sont justifiés par l'intérêt que peut présenter à l'économie ces masses de capitaux car ils vont apporter à l'Etat et aux collectivités locales des ressources considérables et vont permettre de couvrir une part importante des emprunts public.

Section 2 : Assurance et risques industriels

Des accidents industriels peuvent survenir et entraîner des conséquences graves pour le personnel de l'installation, les populations, les biens et l'environnement qui peuvent se transformer en véritables catastrophes.

Dans cette section nous nous intéressons d'abord à illustrer les événements historiques des risques industriels, ses conséquences et ses types et enfin la nécessité de la couverture contre le risque industriel.

2-1- Les événements historiques des risques industriels

Depuis la fin des années soixante du 20^{ème} siècle, le nombre des accidents industriels majeurs n'a pas cessé d'augmenter et la taille des problèmes a changé d'échelle. Lorsque de tels événements se produisent dans des zones habitées, dans des villes ou dans des sites stratégiques, ils se transforment certainement en catastrophes humaines, économiques et environnementales.

2-1-1- Dans le monde

De nombreux accidents industriels ont fait des milliers de victimes dans le monde. Les plus marquants ont été donnés ci-dessous

2-1-1-1 Paris, septembre 1794

La poudrerie de Grenelle explose à Paris en pleine zone urbaine, après la mise en place de nouvelles méthodes de travail permettant d'augmenter sa capacité de production. Un millier de victimes est dénombré parmi les employés et la population riveraine. À la suite de cette catastrophe, la prise de conscience des risques que peuvent créer les activités de nature industrielle a contribué au fondement de la réglementation française sur les établissements dangereux par le décret impérial de 1810.

2-1-1-2- Feyzin, France, 4 janvier 1966

Un incendie, provoqué par un véhicule circulant près du site alors qu'une importante fuite de gaz non contrôlée était en cours, a entraîné les explosions successives de deux sphères de stockage de propane. L'accident a fait 18 morts et 84 blessés, dont 49 ont été hospitalisés

2-1-1-3 Flixborough, Grande-Bretagne, 1er juin 1974

Une explosion de cyclohexane (50 tonnes), un hydrocarbure facilement inflammable, a entraîné la mort de 28 personnes à l'intérieur du site, et 36 autres sont blessées. A l'extérieur

du site, les dommages et le nombre de blessés sont considérables : 53 blessés graves et des centaines de personnes légèrement atteintes, 1 821 habitations et 167 commerces ou usines plus ou moins gravement endommagés, 3 000 riverains évacués. Les dommages seront évalués à 378 millions de dollars.

2-1-1-4 Seveso, Italie, 10 juillet 1976

La surchauffe d'un réacteur a conduit à la libération d'un nuage toxique contenant de la dioxine, qui s'est répandu sur la plaine lombarde. Quatre communes sont touchées, dont Seveso. Il n'y a pas de mort dans l'immédiat, mais on recense environ 37 000 personnes touchées. Il s'agit surtout d'une catastrophe écologique : 3 300 animaux domestiques sont morts intoxiqués, et près de 70 000 têtes de bétail abattues. Des travaux de décontamination des sols agricoles et des maisons ont été nécessaires.

2-1-1-5 Bhopal, Inde, 3 décembre 1984

Une explosion de l'usine a dégagé 40 tonnes de gaz toxiques (isocyanate de méthyle) dans l'atmosphère de la ville, tuant 8 000 personnes durant la première nuit. Le nombre total de victimes est estimé entre 16 000 et 30 000.

2-1-1-6 Mexico, Mexique, 19 novembre 1984

L'explosion d'une citerne de gaz de pétrole liquéfié a fait plus 574 morts, 1 200 disparus et 7 000 blessés.

2-1-1-7 Port Édouard-Herriot, Lyon, France, 2 juin 1987

Une explosion dans un réservoir d'hydrocarbures produit un phénomène de «boil over» : une boule de feu de deux cent mètres de diamètre s'élève jusqu'à cent mètres de haut. On déplore deux morts et quinze blessés.

2-1-1-8 Toulouse, France, 21 septembre 2001

Environ 70 tonnes d'un stock de 220 tonnes d'ammonitrate (engrais à base de nitrate d'ammonium) ont explosé, creusant un cratère de plus de 30 mètres de diamètre et d'une dizaine de mètres de profondeur. La catastrophe fait 30 morts, 2 500 blessés graves et près de 8 000 blessés légers. L'explosion a également causé la destruction de nombreux logements, de plusieurs entreprises et de quelques équipements (gymnases, lycée, etc.).

2-1-1-9 Buncefield, Grande-Bretagne, 11 décembre 2005

Une série de trois explosions au terminal pétrolier a déclenché un incendie très important, qualifié comme le plus important incendie de ce type en Europe en temps de paix.

Après s'être déclaré le 11 décembre à 6 h 30, l'incendie a été maîtrisé le 13 décembre. 43 personnes ont été blessées¹⁹.

2-1-2- Le contexte algérien

L'Algérie a connu de nombreux événements exceptionnels résultant des accidents industriels qui ont causé des pertes d'ordre humains et matériel. L'absence d'informations sur les dommages occasionnés par ces événements ainsi que la difficulté d'effectuer des mesures fiables, nous contraint à n'effectuer qu'un bilan basé sur les estimations du service de protection civile / Ministère de l'intérieur et des collectivités locale.

Jusqu'à la catastrophe de Skikda, aucune grande catastrophe industrielle n'avait été observée.

Il est incontestable que les risques potentiels sont clairement identifiés par la concentration de l'industrie dans la Nord algérien, et pour un grand nombre de cas particuliers, dont notamment :

- Les Quatre zones pétrochimiques (Arzew, Skikda, Alger, Bejaia) ;
- Les complexes des pesticides et ses aires de stockage, comme le complexe d'Annaba, considéré comme une bombe implantée dans un tissu urbain ;
- Les grands champs pétroliers, les anciens puits de pétrole, les surfaces de stockage des huiles extrêmement dangereuses non conformes aux normes ;
- Les lignes de haute tension traversant le tissu urbain.

2-2- La définition de l'assurance des risques industriels

L'assurance risque industriel est un contrat d'assurance multirisque destinée à l'assurance de tout locaux professionnels utilisés par des ateliers, des unités de fabrication ou de transformation. Cette assurance convient aux PME et ETI. L'assurance risque industriel est aussi appelée assurance multirisque industrielle. C'est une solution d'assurance pour les bâtiments de plus de 3000m².

¹⁹ Après s'être déclaré le 11 décembre à 6 h 30, l'incendie a été maîtrisé le 13 décembre. 43 personnes ont été blessées.

-Le contrat d'assurance risque industriel permet d'assurer tous les types de locaux à usage professionnel : (ateliers, dépôts, garages, bureaux...), les différents contenus (machines, outillages, matériels informatiques, stocks de marchandises...). L'assurance risque industriel couvre également l'assurance des propriétaires et des locataires de leurs locaux professionnels.

-Grace à l'assurance risque industriel perte d'exploitation, ce contrat permet de préserver le résultat d'exploitation attendu avant le sinistre avec la prise en charge des salaires, des charges fixes (impôts, taxes, emprunts...), ainsi que les frais supplémentaires nécessaires à la poursuite de l'exploitation comme la location d'un local provisoire, et ce, jusqu'à 24 mois après le sinistre.

2-3 Les conséquences des accidents industriels

Les risques inhérents à diverse activités comportent des enjeux humains, économiques et environnementaux, relatifs à la radioactivité et aux exploitations minières et engendrés exclusivement par l'activité humaine. Ainsi, un accident survenu suite à des facteurs industriels, peut être classifié comme étant une conséquence thermique, mécanique ou toxique.

2-3-1 Les enjeux

Les accidents industriels sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives potentielles pour la santé humaine, l'environnement et les biens :

2-3-1-1 Les enjeux humains

Il s'agit des personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences de l'accident. Elles peuvent se trouver dans un lieu public, chez elles, sur leur lieu de travail, etc. Le risque peut aller de la blessure légère au décès. Le type d'accident influe sur le type des blessures.

2-3-1-2 Les enjeux économiques

Un accident industriel majeur peut altérer l'outil économique d'une zone. Les entreprises, les routes ou les voies de chemin de fer voisines du lieu de l'accident peuvent être détruites ou gravement endommagées. Dans ce cas, les conséquences économiques peuvent être désastreuses.

2-3-1-3 Les enjeux environnementaux

Un accident industriel majeur peut avoir des répercussions importantes sur les écosystèmes. On peut assister à une destruction de la faune et de la flore, mais les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution d'une nappe phréatique par exemple).

2-3-2 Effets sur les enjeux

Les conséquences varient en fonction de la nature, de la gravité et de localisation de l'accident. Les effets sont classés selon trois typologies, qui peuvent se combiner.

2-3-2-1 Les effets thermiques

Sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou combustible ou à une explosion.

2-3-2-2 Les effets mécaniques

Aussi dits de surpression, résultent d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Celle-ci peut être issue d'un explosif, d'une réaction chimique violente, d'une combustion violente, d'une décompression brutale d'un gaz sous pression ou de l'inflammation d'un nuage de poussières combustibles.

2-3-2-3 Les effets toxiques

Résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique comme le chlore, l'ammoniac, le phosgène, etc., suite par exemple à une fuite sur une installation, à une réaction chimique ou à la combustion de produits dégageant des fumées toxiques. Les effets sur la santé peuvent se présenter sous la forme, par exemple, d'un œdème du poumon ou d'une atteinte au système nerveux.

Outre les effets directs sur les biens et les personnes, ces phénomènes entraînent généralement une pollution de l'air, une contamination des eaux ou laissent des sols pollués par des produits toxiques²⁰.

2-4 Les types du risque industriel

Plusieurs facteurs peuvent générer un risque industriel. On les divise en deux catégories:

²⁰ <https://www.georisques.gouv.fr>

2-4-1 Les risques naturels

Dus à un phénomène extérieur comme une catastrophe naturelle. Ce peut être un incendie déclenché par un feu de forêt, une avalanche, une inondation, un mouvement de terrain suite à un séisme, un cyclone, etc.

2-4-2 Les risques technologiques

Qui eux, sont engendrés par l'activité humaine. Un accident nucléaire peut survenir après la fuite de matière radioactive dans une cuve mal entretenue. Les exploitations minières sont soumises à la menace potentielle d'une rupture de barrage. Le transport de matières dangereuses comme des produits chimiques, par voie maritime, terrestre ou fluviale, comportent des risques : mauvaise manipulation, erreur humaine etc.²¹.

2-5 La nécessité de la couverture contre le risque industriel

Le risque industriel est aujourd'hui omniprésent dans notre vie quotidienne. En effet, la plupart des produits de grande consommation sont issus des industries chimiques ou pétrolières, qui sont génératrices de risques : les substances dangereuses utilisées par ces industries, mais aussi les processus de fabrication, de manipulation ou de transport et les conditions de stockage de ces substances peuvent être à l'origine de phénomènes dangereux.

A tous cela s'ajoute tous les dégâts naturels qui peuvent être causés par les cyclones, les inondations, ou autres événements qui souvent entraînent une perte de biens et de vies. Donc à ce stade où l'horizon ne montre pas de grands changements, le choix d'une couverture d'assurance s'impose comme une démarche salvatrice, une obligation urgente et vitale.

L'assurance est un outil qui permet aux bénéficiaires de maintenir une paix d'esprit sachant que ses biens et vie sont protégés. Nous vivons dans un environnement imprévisible et instable où la situation se détériore. De la casse à l'incendie, du pillage au vandalisme, d'un accident d'employé à l'incapacité de faire face à un désastre, la liste des dommages est aussi longue que la vocation de l'Alternative Insurance Company de couvrir les sinistres et de protéger ses assurés est impérissable.

Tout entrepreneur avisé sait qu'une entreprise est sujette à de nombreux risques. Les conséquences de ces derniers, pour la plupart, sont susceptibles de l'affecter grandement et même la conduire à la faillite. Ces risques peuvent provenir de diverses sources : Anthropique (pillage, incendie, vandalisme), Sanitaire, environnementale etc. De ce fait, dans sa politique

²¹ <http://www.legarrec.com>

de gestion de risques, le propriétaire, tout en adoptant des mesures préventives pour réduire les différentes menaces, s'assure de protéger et sécuriser l'entreprise, en la prémunissant d'une couverture d'assurance, soit :

- Pour protéger ses ressources matérielles en cas de vandalisme, vols, accident ;
- Ou pour protéger ses ressources financières en cas de fermeture occasionnant des pertes de revenus ;
- Ou encore pour assurer sa responsabilité civile d'entrepreneur en cas d'erreurs ou de négligence de son entreprise.

Section 3 : L'approche globale du management des risques de l'entreprise

Dans le contexte économique et social actuel marqué par la mondialisation et la vitesse de diffusion de l'information, un dirigeant doit posséder un dispositif lui permettant de mieux veiller aux principales menaces ou aux absences d'opportunités de son entreprise. Ce dispositif de gestion des risques dont l'objectif est d'assurer la conformité réglementaire et de permettre la maîtrise des risques de l'entreprise.

Le dispositif de gestion des risques décrit le processus de connaissance des risques de l'entreprise et propose des choix de gestion proprement dite des risques.

Dans cette section nous allons illustrer le processus de connaissance des risques de l'entreprise et sa gestion.

3-1- Le processus de connaissance des risques de l'entreprise

Tout dirigeant a intérêt à connaître l'ensemble des risques qui peuvent constituer des obstacles à la réalisation de son but, et à le maîtriser. Pour connaître un risque, il faut d'abord l'identifier, puis l'analyser et enfin l'évaluer.

3-1-1 L'identification des risques

L'identification est la première phase du processus de connaissance des risques. Elle consiste à effectuer une large collecte d'informations dans tous les domaines de l'entreprise notamment ses environnements interne et externe

La réussite de cette phase nécessite une fois de plus la collaboration de l'ensemble du personnel et une bonne connaissance de l'entreprise par le risk manager. Donc, identifier un risque consistera en : La localisation de sa source, la connaissance des causes, l'évaluation des conséquences. Les méthodes d'identification de risque proposées, peuvent être classées selon les centres d'intérêts ci-après :

3-1-1-1 La recherche documentaire : le rapport annuel du Président du Conseil d'administration, les registres d'inscription des incidents, les rapports des auditeurs internes et externes, les comptes rendus des réunions, les revues sur la jurisprudence, les écrits des experts sur le secteur d'activité de l'entreprise ;

3-1-1-2 La visite de l'entreprise appelée aussi « visite de risque » dans le jargon des assureurs : elle permet au risk manager d'être en contact avec les différentes

composantes de l'entreprise (le patrimoine, les clients, les fournisseurs...) et d'en apprécier les risques. Elle permet aussi de confronter les informations tirées de la recherche documentaire à la réalité constatée de visu. A l'issue de la visite, des questions peuvent être posées pour avoir des précisions sur certains points ;

3-1-1-3 L'entretien et/ou le questionnaire : cette méthode complète la précédente. Elle permet de recueillir des informations supplémentaires en interrogeant le personnel et les partenaires de l'entreprise. Le recueil de l'information dans l'entreprise peut se faire aux différents niveaux de l'organisation et dans un sens descendant de la direction générale aux agents d'exécution

3-1-1-4 Les tests : dans cette méthode, le personnel est mis dans une situation de risque qui pourrait survenir et le Risk manager observe les attitudes et réactions face au risque. Les simulations et les scénarios de risques permettent de noter les comportements dangereux ou non recommandables qui sont sources de risques pour le personnel et l'entreprise.

Après avoir identifié les risques de l'entreprise, il faut les analyser.

3-1-2 L'analyse des risques

Cette phase est souvent rattachée à la première. L'analyse des risques permet un premier tri des informations collectées²². Toutefois, cette volonté de mieux comprendre le risque peut susciter d'autres recherches supplémentaires. L'analyse permet de regrouper les risques suivant la typologie arrêtée par le Conseil d'administration.

Cette étape lui permet d'appréhender l'origine des risques et d'étudier leurs causes et leurs évolutions²³.

Elle est plus ou moins facile lorsque les informations collectées sont de bonne qualité, d'où l'intérêt d'adopter une méthode efficace de recueil des données.

3-1-3 L'évaluation des risques

La phase d'évaluation des risques appelée aussi la cotation des risques tient ses facteurs clés de succès dans les deux phases précédentes.

²² CHARBONNIER J., « Le Risk management – Méthodologie et pratiques », L'argus de l'assurance, Paris, 2007, p. 368.

²³ COURTOT H., « La gestion des risques dans les projets », éd ECONOMICA, Paris, 1998, p.47.

La survenance d'un risque peut avoir plusieurs conséquences néfastes à la fois sur l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Celles-ci sont d'ordre financier, d'image ou de réputation, et de conformité. Par exemple la non-conformité à une règle fiscale est un risque qui peut avoir comme conséquences : une sanction financière par l'administration fiscale, une mauvaise image ou réputation de l'entreprise vis-à-vis de ses partenaires.

L'autre paramètre d'évaluation du risque est sa fréquence. Elle est déterminée pour chaque risque et représente le nombre de fois où celui-ci est susceptible de survenir sur une période déterminée.

Dans une approche scientifique, le produit de l'impact (gravité) et de la fréquence (probabilité) détermine l'évaluation du risque brut c'est-à-dire celui qui n'a subi aucune forme de traitement¹. Pour être plus proche de la réalité, l'évaluation du risque va tenir compte des moyens déjà mis en œuvre par l'entreprise pour maîtriser ses risques au moment de l'élaboration du dispositif de gestion des risques.

La combinaison des deux variables (probabilité et gravité) permet de déterminer un niveau pour chaque risque.

La matrice de l'univers des risques nous fait prendre conscience des différents types de risques en les schématisant : avec la fréquence d'occurrence des sinistres en ordonnée et la gravité (sévérité, impact) en abscisse, nous distinguons les types de risques²⁴

3-1-3-1 Fréquence faible, gravité faible (en bas à gauche) : aléas du compte d'exploitation. Il n'est, en général, pas utile de les réduire. Ils peuvent servir de signes avant-coureurs de risques plus significatifs. Ils sont financés par rétention, c'est-à-dire naturellement absorbés dans le compte de résultat annuel. Nous parlerons de « risques mineurs ».

3-1-3-2 Fréquence forte, gravité faible (en haut à gauche) : Les plus significatifs font l'objet de mesures de prévention. La prévention agit sur les causes pour diminuer la probabilité d'occurrence des sinistres. C'est le domaine d'action du contrôle interne.

²⁴ HASSID O., « La Gestion Des Risques », 1^{ère} ed DUNOD, Paris, 2005, p.65.

Il s'agit de ramener ces risques vers le bas, sans les faire dériver à droite. Cette deuxième catégorie est dénommée « risque opérationnel ».

3-1-3-3 Fréquence faible, gravité forte (en bas à droite) : Le risque de gravité (intensité, sévérité...). Ces risques, qui n'arrivent pas souvent, impactent fortement l'entreprise lorsqu'ils se produisent. Il est nécessaire de prendre des mesures de protection.

La protection agit sur la gravité pour limiter les dégâts ; elle est préparée avant sinistre, mais est déclenchée après sinistre. Cette troisième catégorie est dénommée « risque catastrophique ».

3-1-3-4 Fréquence forte, gravité forte (en haut à droite) : à éviter pour préserver la pérennité de l'entreprise. Toutes les mesures de réduction doivent être conjuguées pour diminuer la fréquence et la gravité. Si, après réduction, certains de ces risques s'installent durablement, il faut supprimer les activités qui en sont à l'origine.

3-2 La gestion des risques de l'entreprise

A l'issue du processus de connaissance des risques, les dirigeants ont une vision globale des risques de l'entreprise et maintenant entamer la phase proprement dite de gestion des risques. Celle-ci est effectuée en tenant compte d'un seuil de risque appelé « l'appétence au risque de l'entreprise » qui représente le risque que l'entreprise est prête à prendre dans sa stratégie pour atteindre ses objectifs.

Toutefois, la stratégie de gestion des risques est élaborée par la Direction générale mais elle est validée par le Conseil d'administration. Elle concerne le traitement des risques et le maintien du dispositif de gestion des risques.

3-2-1 Le traitement des risques

Le traitement des risques consiste à réduire autant que possible les impacts et les fréquences de ceux-ci pour les faire tendre vers zéro dans le but de les maîtriser et, si possible, de les supprimer.

Les principaux modes de traitement des risques sont : la réduction et le financement. Ils sont complétés par la gestion de crise.

3-2-1-1 La réduction des risques

La réduction des risques consiste, en plus des moyens de contrôle existant dans l'entreprise, à prendre des mesures pour traiter davantage les risques résiduels à la baisse.

3-2-1-1-1 La suppression d'un risque ou l'évitement

Cette mesure est prise lorsqu'il n'existe pour l'entreprise aucun moyen de réduire la fréquence et l'impact d'un risque résiduel qui reste supérieur à l'appétence au risque de l'entreprise²⁵. Dans cette situation, les dirigeants pourraient renoncer à prendre ce risque. Ce renoncement éventuel est assimilé à une suppression du risque ou à un évitement. Par exemple, l'entreprise refusera d'entrer sur un marché ou de fermer une usine.

Dans l'hypothèse où l'entrepreneur, avant d'entreprendre qui est synonyme de prise de risques, a mené les études adéquates qui l'ont conforté à créer son entreprise, l'évitement doit s'entendre comme un renoncement à un ou plusieurs risques d'une activité et non la cessation de l'activité toute entière. Cette dernière signifierait l'arrêt ou la fermeture de l'entreprise qui a une seule activité.

3-2-1-1-2 La prévention et la protection

Dès que l'on traite un sujet sur la réduction des risques, l'esprit retient en premier lieu la prévention et la protection qui sont les deux méthodes de traitement les plus connues. La prévention tend à réduire la fréquence, la probabilité de survenance du risque²⁵.

Alors que la protection sert à atténuer l'impact ou l'intensité du risque lorsqu'il survient²⁶. Prenons en exemples, les panneaux d'interdiction de fumer dans un magasin de coton constituent un moyen de prévention du risque incendie alors que le sprinkler réduit l'ampleur du sinistre si un incendie se déclare.

Nous pensons que le moyen de prévention préliminaire est de sensibiliser le personnel aux risques³. C'est l'outil humain de l'entreprise qui accomplit toutes les

²⁵ LE PHARE, revue N° 101, Algérie, Septembre 2007, p.53.

²⁶ MICHEL X., CAVAILLÉ P., « Management des Risques Pour un Développement Durable », éd. DUNOD, Paris, 2009, p.311

opérations. Il doit être compétent et connaître les sources de risque afin de les éviter. Il doit aussi être entraîné aux actes de secours et connaître la conduite à tenir en cas de réalisation d'un risque pour pouvoir jouer un rôle de protection.

3-2-1-1-3 La précaution

Des mesures de précaution doivent être prises par l'entreprise lorsqu'elle ignore soit la fréquence, soit l'impact du risque, soit les deux à la fois. D'ailleurs la logique recommande la précaution lorsque l'on doit agir dans le domaine de l'incertitude.

L'impact du risque pouvant être interne ou externe à l'entreprise. Le principe de précaution est l'absence de certitude, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable.

Ce principe énoncé pour la protection de l'environnement est aussi applicable dans le traitement des autres risques de l'entreprise dans la mesure où les mesures à prendre doivent être adaptées aux risques et avoir un coût acceptable.

3-2-1-2 Le financement des risques

Le financement des risques est envisagé après que l'entreprise ait déjà mis en œuvre toutes les mesures de réduction des risques à sa disposition. Cela dénote que le risque « zéro » n'existe pas au sein de l'entreprise car après applications des moyens d'atténuation des risques, il y aura toujours des risques résiduels. Les principales méthodes de financement des risques sont : la rétention et le transfert.

3-2-1-2-1 La rétention des risques

Par la mesure de rétention, l'entreprise décide de supporter elle-même le risque. Cette décision est envisageable lorsque le risque résiduel est inférieur à l'appétence au risque de l'entreprise tout en restant à un niveau acceptable.

Pour adopter cette mesure, l'entreprise doit suffisamment connaître l'historique de la fréquence et de l'impact du risque car en cas de réalisation de celui-ci, les conséquences qui en découlent sont prises en charge par la trésorerie de l'entreprise.

Ainsi, le financement des risques par la rétention constitue en lui-même un risque pour l'entreprise car il peut entraîner des difficultés financières en cas de mauvaise évaluation du risque. Néanmoins, l'entreprise peut être obligée à la rétention de ces risques lorsqu'elle ne trouve aucun moyen de les transférer à un tiers.

Pour le succès de cette méthode, l'entreprise doit disposer lors de la réalisation du risque d'une trésorerie suffisante pour remédier les conséquences de celui-ci.

3-2-1-2-2 Le transfert des risques

Lorsque le risque dépasse le niveau de vulnérabilité (le montant maximum de pertes que peut supporter l'entreprise) et ne peut être contrôlé efficacement par la prévention et la protection, l'entreprise dispose de plusieurs solutions de transfert nous présentons ci-dessous quelques formes de transfert des risques.

3-2-1-2-2-1 La sous-traitance et la cotraitance

Devant le risque présenté par certaines activités, il peut paraître intéressant pour l'entreprise de faire réaliser certaines opérations à l'extérieur : le cadre juridique adapté sera ainsi le 'le contrat de sous-traitance', c'est -à-dire celui par lequel un entreprise confie à une autre le soin d'exécuter pour son compte et sous sa responsabilité tout ou partie de la prestation qu'elle s'est engagée à réaliser.

Dans la cotraitance, l'entreprise travaille avec une autre dans une activité ou un projet où les rôles et les responsabilités de chacune sont bien déterminés. Cette pratique est courante dans le domaine des travaux publics où des sociétés forment des consortiums ou groupements pour répondre aux appels d'offre et exécuter l'ensemble des travaux de construction.

Le tiers acceptant de supporter le risque prendra en charge tout ou partie des conséquences de celui-ci.

3-2-1-2-2-2 Le transfert juridique

Avec cette technique, l'entreprise envisage le transfert de ses risques par des instruments du droit. Le transfert juridique se matérialise par des clauses inscrites au contrat avec des tiers dont les dispositions préservent les intérêts de l'entreprise ou bien la protège en annulant ou réduisant l'impact d'un risque sur l'entreprise.

Ces dispositions contractuelles préservent aussi l'entreprise des risques judiciaires dus à la lenteur des juridictions. Ce moyen de transfert est envisageable dans les relations contractuelles de l'entreprise avec ses cocontractants. Par exemple : Dans ses relations avec son préposé matérialisées par le contrat de travail, il est d'usage que l'entreprise y insère la clause de non concurrence qui interdit à l'employé qui quitte son employeur de travailler dans un secteur et ce durant un laps de temps fixés au contrat. Cette clause protège les intérêts de l'entreprise. Où, une chaîne de télévision a vu son émission vedette transférée vers une autre chaîne concurrente parce que la journaliste conceptrice de l'émission a démissionné. Cette situation regrettable pour l'entreprise est due au fait qu'elle n'a pas inséré une clause sur la propriété intellectuelle en sa faveur de plus l'employée a protégé sa création en l'inscrivant en son nom auprès de l'organisme qui gère les droits d'auteurs.

Avec cette disposition, l'entreprise allège les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'elle peut encourir dans ses obligations contractuelles. Ce moyen de traitement réduit surtout l'impact des risques car la clause fixe d'habitude un forfait de dommages et intérêts quelle que soit l'ampleur du préjudice subi par le client. Il convient de noter que la loi et la jurisprudence ont encadré l'usage de la clause de limitation de responsabilité et qu'elle n'est pas applicable lorsque le client est un consommateur, parce qu'il faut qu'elles soient de la même spécialité.

Dans les relations avec ses fournisseurs, l'entreprise peut obliger ceux-ci à souscrire une assurance pour qu'en cas de dommages elle n'ait pas à prélever de sa trésorerie pour les réparer. Une clause d'obligation d'assurance du fournisseur dans un contrat de prestation préserve donc les intérêts de l'entreprise. Dans le cas où le prestataire lui cause un dommage, celui-ci ou son assureur va le réparer.

Le transfert des risques par les moyens juridiques permet aussi à l'entreprise de préserver son image et sa réputation par le biais de l'arbitrage et de la clause de confidentialité.

3-2-1-2-2-3 L'assurance

L'opération d'assurance est un moyen par excellence de transfert de risque. L'activité principale de l'assureur est de gérer les risques d'autrui sous conditions.

Comme le souligne Lambert-Faivre Y., «l'assurance est un facteur d'équilibre dans la gestion financière de l'entreprise, en transformant en charge fixe d'exploitation par le paiement de la prime d'assurance la charge aléatoire de tout sinistre, dont le montant compromettrait le compte de résultats annuel de l'entreprise»²⁷.

En effet, dans l'opération d'assurance, les risques ou les biens assurés restent à la disposition de l'entreprise ou entre les mains de l'assuré. Pour sensibiliser le chef d'entreprise ou l'assuré à agir en bon père de famille sur les risques assurés, l'assureur met une franchise dans le contrat d'assurance. L'autre raison de la franchise est d'exempter l'assureur d'intervenir sur les risques à impact faible.

L'assureur accepte les risques de l'entreprise en fonction de leurs typologies et en cas de survenance d'un risque dans les conditions prévues au contrat, il prend en charge les conséquences pécuniaires de celui-ci. Le transfert des risques par l'assurance tient sa pertinence lorsque le coût du risque pour l'entreprise est largement inférieur à la prestation de l'assureur. Le coût du risque s'entend la prime d'assurance et l'ensemble des coûts supportés par l'entreprise pour réduire le risque.

²⁷ -Lambert-Faivre Y., « Droit des assurances », 11^{ème} édition, Dalloz, Paris, 2001, p13.

Conclusion

Nous avons consacré ce chapitre à l'étude du cadre générale et théorique de l'assurance et les lois fondamentale de l'assurance. Cette étude nous permet de faire la synthèse suivant :

L'assurance est une activité économique indispensable au bon fonctionnement et au développement de l'environnement économique du pays. Ce secteur permet aussi particuliers de protéger leur patrimoine, c'est ce qui est impossible d'obtenir à l'échelle individuelle.

Le secteur de l'assurance à une capacité de mobilisation de l'épargne assez conséquente grâce à l'inversion de son cycle production et à la connaissance de mécanisme de l'assurance.

Le produit d'assurance est vendu par les entreprises d'assurances sous forme d'un contrat, passé généralement entre l'assureur et l'assuré. Il est le plus souvent diffusé par des intermédiaires. Il s'agit d'un produit complexe, qui repose sur la promesse faite par l'assureur d'accomplir les prestations prévues par la Police en cas de réalisation d'un risque déterminé. Toutefois, une telle garantie est assortie de conditions et de restrictions qu'il appartient à l'assuré de bien connaître.

Chapitre II

*Le cadre théorique et conceptuel de la
performance financière*

Introduction

Le risque et le besoin de sécurité imprègnent la vie moderne, le recours à l'assurance est devenu nécessaire, voire obligatoire pour exercer la plupart des activités de la vie courante ou professionnelle. La compagnie d'assurance mesure chaque fin d'année sa performance financière, et évaluer et vérifier est ce que elle est performante ou non, la performance est la capacité d'atteindre des objectifs préalablement fixés, exprimés en terme d'efficacité de processus, de qualité de service ou d'efficience de la gestion.

Dans ce chapitre, nous allons mettre en évidence, tout d'abord les concepts de la performance financière, ses instruments et enfin les outils de la mesure de la performance financière.

Section 1 : Les concepts de la performance financière

La performance financière, c'est l'atteinte des résultats fixés sur une période, en utilisant les finances de l'entreprise de manière optimale. La performance est une notion polysémique donc il y a lieu de la définir et de présenter les éléments qui la déterminent.

Dans cette section nous allons, présenter la notion de la performance en commençant par son historique puis ses principaux critères, son objectifs et enfin ses typologies.

1-1- Historique et définitions de la performance

L'origine du mot performance remonte au milieu du 19^{ème} siècle dans la langue française. A cette époque, il désignait à la fois les résultats obtenus par un cheval de course et le succès remporté dans une course. Puis, il désigna les résultats et l'exploit sportif d'un athlète. Son sens évolua et au cours du 20^{ème} siècle, il indiquait de manière chiffrée les possibilités d'une machine et désignait par extension un rendement exceptionnel. Ainsi, la performance dans sa définition française est le résultat d'une action, voir le succès ou l'exploit.

« Contient à la fois l'action, son résultat et éventuellement son exceptionnel succès »²⁸
En effet, Pour expliquer la performance, nous retiendrons la définition de BOURGUIGNON car elle regroupe les trois sens recensés ci-dessus à savoir (l'action, le résultat et le succès) et lui reconnaît explicitement son caractère polysémique. Ainsi, la performance peut se définir :

Comme « la réalisation des objectifs organisationnels, quelles que soient la nature et la variété de ces objectifs. Cette réalisation peut se comprendre au sens strict (résultat, aboutissement) ou au sens large du processus qui mène au résultat (action)...»²⁹.

« La performance est un accomplissement d'un travail, d'un acte, d'une œuvre ou d'un exploit et la manière avec laquelle un organisme atteint les objectifs qui lui étaient désignés»³⁰.

Ainsi, cette performance par rapport à l'auteur s'analyse selon deux critères :

- L'efficacité : qui définit dans quelle mesure l'objectif est atteint, quel que soit les moyens mis en œuvre ;

- La productivité : qui compare les résultats obtenus aux moyens mis en exergue.

Par ailleurs, la performance se désigne et s'identifie par un ensemble de caractères communs qui sont liés à la :

- Réalisation d'une activité dans un but déterminé ;

²⁸ BOURGUIGNON.A, « Peut-on définir la performance ? ». revue française de comptabilité, 1995, P.62.

²⁹ BOURGUIGNON.A, « Peut-on définir la performance ? ». revue française de comptabilité, 2000, p.934.

³⁰ KHEMKHEM.A, « la dynamique de contrôle de gestion ». Dunod, 1976. P.65.

- Réalisation d'un résultat ;
- Comparaison d'un résultat par rapport à une référence interne ou externe ;
- Aptitude à réaliser ou à accomplir un résultat (potentiel de réalisation) ;
- Application des concepts de progrès continus dans un but de compétition ;
- Mesure par un chiffre ou une expression communicable.

Pour cet auteur, la performance n'existe que si on peut la mesurer et cette mesure ne peut en aucun cas se limiter à la connaissance d'un résultat. Alors, nous évaluons les résultats atteints en les comparant aux résultats souhaités.

1-2 Les principaux critères de la performance

Le concept de performance fait référence, non seulement à un jugement sur un résultat, mais également à la façon dont ce résultat est atteint, compte tenu des conditions et des objectifs de réalisation. Il recouvre alors deux aspects distincts, en l'occurrence, l'efficacité et l'efficience.

1-2-1 L'efficacité

Est le rapport entre le résultat atteint par un système et les objectifs visés. De ce fait plus les résultats seront proches des objectifs visés plus le système sera efficace. On s'exprimera donc le degré d'efficacité pour caractériser les performances d'un système »³¹

D'une manière plus brève nous pouvons résumer l'efficacité dans la formule suivante :

$$\text{Efficacité} = \text{Résultat atteints} / \text{Objectifs visés}$$

1-2-2 L'efficience

L'efficience, quant à elle, « maximise la quantité obtenue à partir d'une quantité donnée de ressource ou minimise la quantité de ressources consommées pour une production donnée ». Nous entendons alors par efficience, la mesure d'absence de gaspillage dans l'emploi de ressources (humaines, technique, financières et autres) tout en étant efficace.

« C'est le rapport entre l'effort et /ou moyens totaux déployés dans une activité d'une part, et l'utilité réelle que les gens en tirent sous forme de valeur d'usage d'autre part »³².

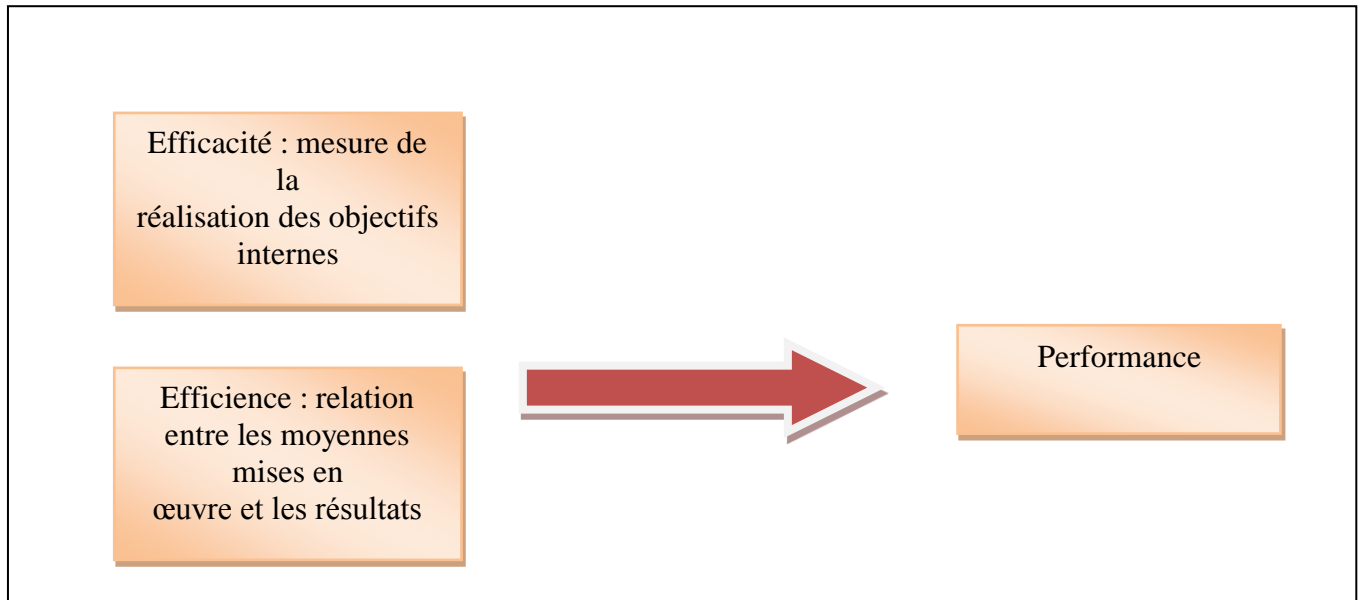
Donc nous pouvons résumer l'efficience dans la formule suivante :

³¹ BOISLANDELLE, H. M. « *gestion des ressources humaine dans la PME* ». Edition. Paris : economica, 1998, P.139.

³² GRANSTED, I. « *L'impasse industrielle* ». Edition de seuil, 1980, P. 33.

$$\text{Efficience} = \text{Résultats atteints} / \text{Moyens mis en oeuvre}$$

Figure 1: Le concept d'efficacité, d'efficience et de performance



Source : BESCOS P.L et al, « contrôle de gestion et management », éd Montchrestien, 4^{ème} éd, Paris, 1997, P42.

1-2-3 L'économie³³

Par l'économie, on entend les conditions dans lesquelles on acquiert des ressources humaines et matérielles. Pour qu'une opération soit économique, l'acquisition des ressources doit être faite d'une qualité acceptable et au coût le plus bas possible.

On peut ajouter que la performance oblige à une vision globale interdépendante de tous les paramètres internes et externes, quantitatifs et qualitatifs, techniques et humains, physiques et financiers de la gestion. Le gestionnaire doit donc rechercher la performance globale, qui intègre plusieurs niveaux d'évaluation :

- Pour la production, c'est l'amélioration permanente de la productivité, donc un rendement physique, associé à un niveau élevé de qualité ;
- Pour la vente, c'est la compétitivité sur le marché ;
- Pour la finance, C'est la rentabilité qui peut être définie de plusieurs manières.

³³ MARION A., et al. *Diagnostic de la performance d'entreprise*. Concepts et méthode, Dunod, Paris, 2012, P48.

1-2-4 La pertinence

C'est qui met en relation les objectifs ou les moyens avec les contraintes de l'environnement. La pertinence permet d'évaluer la performance dans le domaine stratégique, c'est-à-dire l'avantage concurrentiel à partir d'une appréciation entre l'adéquation des éléments de l'offre (création de valeur) et les attentes du marché.³⁴

Ainsi, lorsque la performance est entendue comme le résultat d'une action (évaluation ex post des résultats obtenus –bouquin)³⁵.

Lorsque la performance repose sur une appréciation des processus mis en œuvre (c'est-à-dire les différents modes d'obtention du résultat, Baird)³⁶ son évaluation requiert d'intégrer dans l'analyse les conditions d'obtention du résultat.

Enfin, lorsque la performance traduit un succès d'une action, (BOURGIGNON) elle apparaît comme une construction sociale. Ici, la performance devient une notion contingente appelée à savoir une signification variable au gré des attentes des parties prenantes.³⁷

La Performance peut être définie par cette formule :

$$\text{La Performance} = \text{Efficacité} + \text{Efficience} + \text{Economie} + \text{Pertinence}$$

1-3 Les objectifs de la mesure de la performance

La mesure de la performance joue un rôle majeur dans le contrôle. Elle vise en effet une multitude d'objectifs et de buts. La mesure de performance doit permettre de :

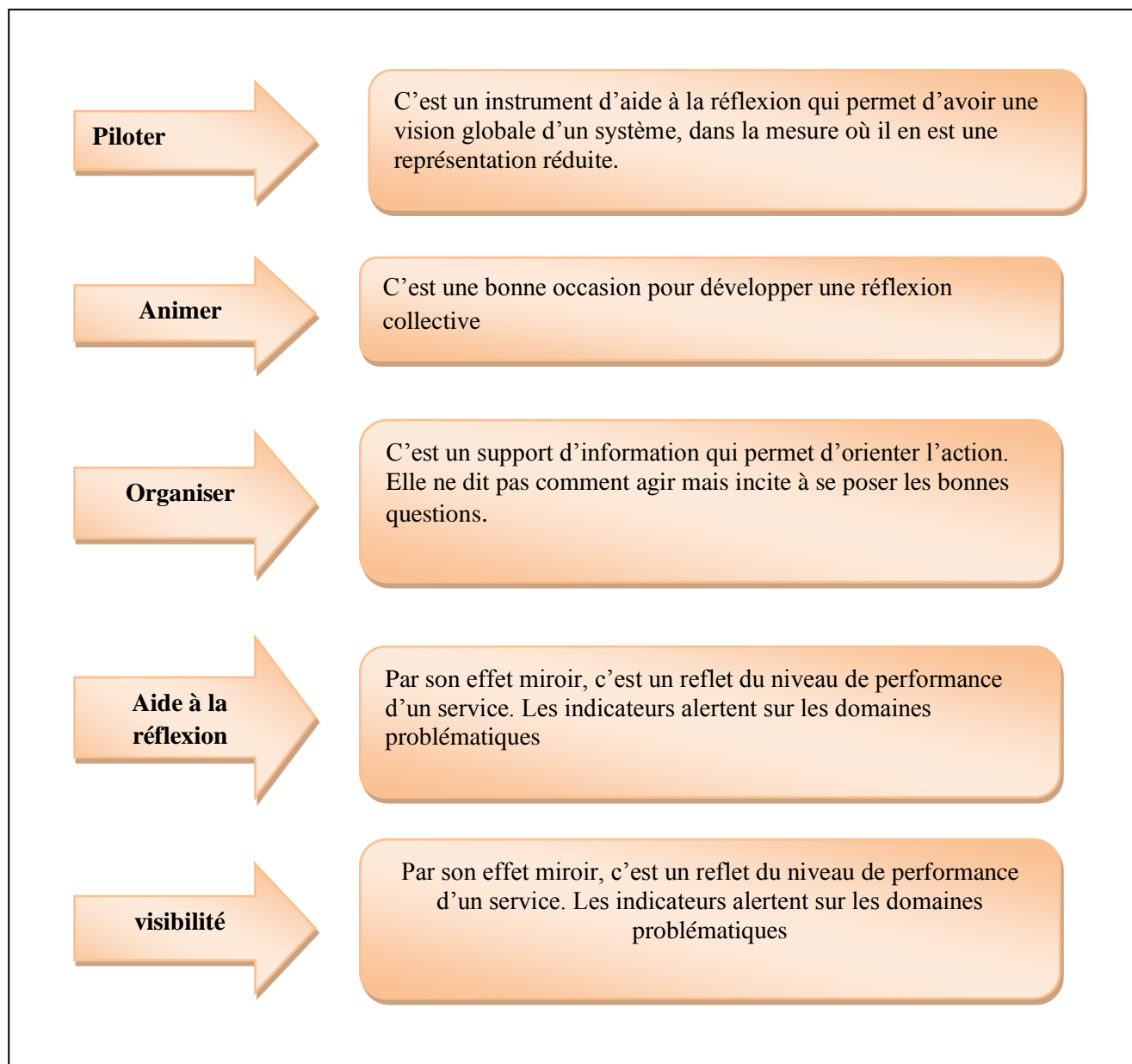
³⁴ MARION A., op, cit, P.48.

³⁵ BOUQUIN H, « *le contrôle de gestion* », presses universitaires de France, collection gestion. 6ème éd. Paris, 2004, p.508.

³⁶ BAIRD J.W., « *Managing performance* », 1986. P.46.

³⁷ BOURGIGNON. A, op.cit., p.61-66.

Figure 2: Les objectifs de mesure de la performance



Source : KAAKIT, Elaboration d'un tableau de bord prospectif, magistère, université de Batna, 2002, p.56.

1-4 Les typologies de la performance

La performance tend à être abordée dans une logique plus globale que la seule appréciation de la rentabilité pour l'entreprise. La performance de l'entreprise résulte aussi de

son intégration dans un milieu où il est important de comprendre et de maîtriser les règles du jeu. Cependant, (LEDRUC)³⁸ à distinguer trois types de performances :

1-4-1 La performance organisationnelle

Elle concerne la manière dont l'entreprise est organisée pour atteindre ses objectifs, et la façon dont elle parvient à les atteindre. Il existe quatre facteurs de l'efficacité organisationnelle, à savoir:

- Le respect de la structure formelle ;
- Les relations entre les composants de l'organisation ;
- La qualité de la circulation de l'information ;
- La flexibilité de la structure.

Dans cette conception, la performance de l'entreprise résulte de la valeur de son organisation. Cette dernière est déterminante et c'est elle qui impose ses exigences au système social.

1-4-2 La performance stratégique et la performance concurrentielle

Toute stratégie n'est évaluable que par rapport à l'objectif dont s'est assigné implicitement ou explicitement la direction ou le groupe des actionnaires. Ainsi, on ne pourra parler de performance stratégique que si au paravent des objectifs ont été clairement définis par rapport aux concurrents répandre.

L'approche de la performance par la stratégie a commencé à se répandre lorsque des entreprises ont observé un certain nombre d'échecs du modèle taylorien .Par conséquent, ces entreprises ont commencé à mettre l'accent sur la qualité de la stratégie axé sur la compréhension de leur environnement concurrentiel. La performance stratégique est alors celle de maintenir une « distance» avec les concurrents à travers la logique de développement à Long terme. Ce qui leur permettra d'être plus compétitives sur le marché.

1-4-3 La performance humaine

Il est de plus en plus reconnu que l'entreprise n'est pas durablement, perforante financièrement si, elle n'est pas performante humainement et socialement. Les questions liées aux compétences, à la capacité d'initiative, à l'autonomie, à l'adhésion des salariés, à la réalisation des objectifs, voir aux projets et donc à la culture de l'entreprise, constituent des éléments déterminants.

³⁸ LEDRUC, M. « *capital-compétence dans l'entreprise* ». Edition. Paris : ESF, 2007.

1-4-4 La performance financière (PF)

La performance financière est utilisée en premier par mesurer sa propre performance, elle a représenté durant longtemps le seul indicateur de la santé financière de l'entreprise.

1-4-4-1 La notion de la performance financière

Toute entreprise visant à améliorer sa productivité et sa rentabilité doit assurer un suivi rigoureux de sa performance financière en mettant en place un système de mesure et d'évaluation efficace.

L'établissement des documents de synthèse est indispensable pour la détermination de la performance financière. En effet, certaines organisations comme les entreprises doivent produire, à la fin de chaque exercice comptable, des documents de synthèse à savoir : le bilan et le compte de résultat. Ces documents et leurs annexes contiennent les informations de base pour mesurer et déterminer la performance financière. Il existe plusieurs indicateurs, on trouve : La rentabilité, la profitabilité, l'autofinancement et les dividendes versés aux actionnaires.

1-4-4-2 Les indicateurs de la performance financière

Sont un ensemble d'outils d'évaluation et d'aide à la détermination de la santé financière de l'entreprise. Ces indicateurs concernent la rentabilité, la solvabilité, ainsi que la croissance de l'activité.

Ils offrent la possibilité de comparer les prestations générales d'une entreprise par rapport à son secteur d'activité pour identifier les éventuelles opportunités d'investissement.

1-4-4-2-1 La rentabilité

La rentabilité est un indicateur qui représente la capacité d'une entreprise à réaliser des bénéfices à partir des moyens mis en œuvre.

Il existe différents types de rentabilité de l'entreprise, à savoir :

- La rentabilité économique (RE) ;
- La rentabilité financière (RF) ;
- La profitabilité.

1-4-4-2-1-1 La rentabilité économique (RE)

La rentabilité économique mesure l'utilisation des capitaux investis par l'entreprise sans tenir compte de la façon dont ils sont financés (emprunts, apport des actionnaires ou autofinancement).

La rentabilité économique est utilisée par les dirigeants et les prêteurs pour évaluer et comparer la performance de l'activité de l'entreprise.

$$\text{Taux de rentabilité économique} = (\text{résultat d'exploitation/capitaux permanents}) * 100$$

1-4-4-2-1-2 La rentabilité financière (RF)

La rentabilité financière compare les bénéfices généraux par l'entreprise avec ces capitaux Propres. Le capital correspond aux apports des associés, les réserves correspondent à la part des bénéfices qui restent à la disposition de l'entreprise.

Mesurer la rentabilité financière permet aux associés de vérifier la rentabilité de leur investissement dans l'entreprise.

$$\text{Taux de rentabilité financière} = (\text{résultat net comptable/capitaux propres}) * 100.$$

1-4-4-2-2 La profitabilité

La profitabilité d'une entreprise est sa capacité à générer des profits à partir de ses ventes elle compare le résultat net comptable (bénéfice ou perte) au chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice comptable.

$$\text{Taux de profitabilité} = (\text{résultat net comptable/ chiffre d'affaires}) * 100.$$

Le partage de la valeur financière: salaires, autofinancement ou dividendes.

Les acteurs de l'entreprise ont des attentes contradictoires. Les salariés des conditions de travail confortables et les rémunérations plus élevées alors que les dirigeants et leurs associés souhaitent réaliser des bénéfices. Malgré que toute augmentation de salaire corresponde à une baisse des profils, la performance de l'entreprise ne peut être assurée sans la motivation des individus au travail, alors le dirigeant devra arbitrer entre les attentes des salariés et la volonté de réaliser des bénéfices.

Section2 : Les instruments de la mesure de la performance financière

La mesure de la performance financière est l'évaluation des résultats atteint par rapport aux résultats souhaités et par rapport aux résultats étalons.

Cette section présente les principaux instruments de la performance financière qui sont le contrôle de gestion et le tableau de bord.

2-1- Historique

Le contrôle de gestion est « apparu dans les années 1920 au sien de quelques grandes entreprises industrielles américaines, il a été pleinement développé dans les entreprises françaises au début des années 1970. »³⁹

Considéré depuis longtemps comme valeur stratégique en raison de son importance, le contrôle de gestion est devenu la pierre angulaire du fait qu'il est source de progrès d'amélioration potentiels à tous les types d'entreprises. C'est une fonction qui a pour but de motiver les responsables, et à les inciter à exécuter contribuant à atteindre les objectifs de l'organisation.

Il est donc une réponse à un certain nombre de problèmes d'entreprises pour lesquels la recherche des solutions s'impose : l'augmentation des services au sien de l'entreprise.

2-2 Définition du contrôle de gestion

Le contrôle de gestion est désormais une pratique courante dans de nombreuses organisations, avant de l'éclairer il est nécessaire de définir ses composants : contrôle et gestion.

- Contrôle c'est-à-dire maîtrise d'une situation et sa domination pour la mener vers un sens voulu.

- Gestion c'est l'utilisation d'une optimale des moyens rares mis à la disposition d'un responsable pour atteindre les objectifs fixés à l'avance.

Partant de ce qui précède, « la fonction du contrôle de gestion peut être définie comme un ensemble de tâches permettant d'apprécier des résultats des centres de gestion en fonction d'objectifs établis à l'avance. »⁴⁰

« le processus par lequel les dirigeants s'assurent que les ressources sont obtenues et utilisées, avec efficacité, efficacité et pertinence, conformément aux objectifs de l'organisation, et que les actions en cours vont bien dans le sens de la stratégie définie.»⁴¹

³⁹ LANGROIS, BONNER C., BRINGER M., « *contrôle de gestion* ». Paris : Edition. BERTI, 2008, p.11.

⁴⁰ MEKKAOUI M., « *précis de contrôle de gestion* ». 2ème éd. Paris : economica, 2007, p.09.

⁴¹ GERVAIS M., « *contrôle de gestion* ». 8ème éd. Paris : economica, 2005, p.12.

Le contrôle de gestion peut être défini comme une démarche de mesure de la performance de l'entreprise.

2-3 La place du contrôle de gestion dans une entreprise

Sa place dans l'espace entreprise est essentielle et c'est maintenant devenu incontournable. Sa situation exacte dans l'organigramme constitue cependant un problème qui se prête mal à des généralisations.

Il est aisé de comprendre que la place de contrôle de gestion dépend

- De la taille de l'entreprise ;
- De son mode de fonctionnement (décentralisé ou non) ;
- Des moyens disponibles, des objectifs poursuivis par la direction générale.

Généralement, le contrôle de gestion se situe au sein de la direction financière, soit en tant que responsabilité à part entière, soit en tant que responsabilité partagée quand la fonction est assurée par le directeur financier. Mais l'évolution la plus récente tend à situer le contrôleur de gestion en dehors de toute hiérarchie et rattacher directement au dirigeant (directeur général de l'entreprise). Cette position favorise l'indépendance du contrôleur et lui donne des pouvoirs d'intervention beaucoup plus importants.

Pour mener à bien sa mission, le contrôleur de gestion s'appuie sur tous les moyens disponibles dans l'entreprise, qu'il s'agisse du potentiel technique, des moyens financiers ou encore des ressources humaines.

2-4 Objectifs du contrôle de gestion

« L'objectif du contrôle de gestion est de permettre aux dirigeants de la hiérarchie d'être assurés de la cohérence entre les actions quotidiennes et les stratégies définies dans le long terme »⁴².

« Le contrôle de gestion a pour objectif l'animation de l'amélioration de la performance des processus opérationnels, il est l'interface avec les centres de services partagés, et l'interlocuteur privilégié du management du métier »⁴³.

Le contrôle de gestion ne peut se comprendre que dans une entreprise finalisée, une entreprise qui a des buts et dans laquelle un processus de fixation d'objectifs a été mis en place au niveau des individus.

⁴² BOUQUIN H., « *Contrôle de gestion de l'entreprise* », 3ème éd. Paris, PEF, Gestion, 1997, p.29.

⁴³ MOISSET A., « *Contrôle de gestion et pilotage de la performance* » 3ème éd. Paris : Dunod, 2009. P. 46.

En effet, le contrôle de gestion, en plus d'assurer la mesure et l'amélioration de la performance, doit s'inscrire dans un processus d'amélioration continue.

Généralement, le contrôle de gestion au sein de toute entreprise a deux principaux objectifs :

- Permettre à chaque responsable de négocier ses objectifs et de rendre compte de sa gestion au niveau hiérarchique supérieur. C'est en effet, un outil de dialogue et de communication ;

- Mettre à sa disposition les instruments de gestion permettant le pilotage de son centre de responsabilité. Il s'agit de :

- La mesure de la performance pour évaluer l'efficacité de la gestion ;
- La mise au point d'un système de pilotage orienté vers la prise de décisions à savoir, les tableaux de bord.

Un bon système de contrôle de gestion doit idéalement présenter les caractéristiques suivantes:

- Favoriser l'efficacité, l'efficience et l'économie ;
- Produire rapidement l'information nécessaires ;
- Orienter la gestion ;
- Favoriser l'amélioration continue et la mise en œuvre de nouvelles activités ;
- Être peu coûteux ;
- Et être facile à utiliser et interpréter.

Le contrôle de gestion peut être défini comme une démarche de pilotage de la performance de l'entreprise.

2-5 Définition de tableau de bord

«Le tableau de bord est un ensemble d'indicateurs qui informent le responsable d'un centre de responsabilité sur l'état du système qu'il pilote et sur le degré de réalisation de ses objectifs »⁴⁴.

2-5-1 Définitions de tableau de bord financier (TBF)

Le tableau de bord financier et comptable est un outil de constatation qui est essentiellement fondé sur des données financières et comptables. Il privilégie l'analyse des résultats plutôt que le suivi des responsabilités opérationnelles.

⁴⁴ DORIATH, B., GOUJE, C., « *gestion prévisionnelle et mesure de la performance* ». Paris: Dunod, 2007, p.84.

« Les tableaux de bord financiers sont chargés de mettre en évidence les éléments critiques de la santé financière de l'entreprise d'après le bilan et du compte de résultat »⁴⁵.

Dans de nombreuses entreprises les tableaux de bord financiers ont été le point de départ d'un système de pilotage. Ceci s'explique par les éléments suivants

- Ils sont basés sur la comptabilité, instrument obligatoire pour toute entreprise et dans une source d'information facilement exploitable ;
- Les indicateurs sont aussi faciles à sélectionner et à calculer ;
- Il facilite les comparaisons entre sociétés, tout particulièrement dans le cas de filiales appartenant à un même groupe.

2-5-2 Définitions de tableau de bord équilibré

Un tableau de bord prospectif est un outil de mesure de performance et de gestion stratégique utilisée pour identifier et améliorer diverses fonctions internes de l'entreprise et les résultats externes qui en découlent. Les tableaux de bord prospectifs sont utilisés pour mesurer et fournir un retour d'information aux organisations. La collecte de données est essentielle pour fournir des résultats quantitatifs, car les gestionnaires et les cadres rassemblent et interprètent les informations et les utilisent pour prendre de meilleures décisions pour l'organisation.

2-6 Les fonctions du tableau de bord

L'intégration du tableau de bord dans le processus de pilotage de l'entreprise a pour objectif principal de maintenir l'efficacité et l'efficience de ses entités afin d'évaluer la performance globale qui a pour une condition primordiale pour garantir expansion et pérennité à l'entreprise.

2-6-1 Le tableau de bord, instrument de contrôle et de comparaison

Le tableau de bord est également, un outil de contrôle des responsabilités déléguées.

C'est un outil de reporting qui permet aux dirigeants de chaque niveau, d'apprécier les résultats obtenus par leurs subalternes, et de rendre compte à leurs propres supérieurs des résultats qu'ils ont réalisés.

En tant qu'outils de comparaison, il permet de suivre la réalisation des objectifs et de détecter les éventuels dérivés par rapport aux normes de fonctionnement prévues ou les objectifs déterminés⁴⁶.

⁴⁵ WILFRIED N., CHANTEUX A., «*Les tableaux de bord et business plan* ». Edition des chambres de commerce et d'industriel, 2005, p.12.

⁴⁶ ALAZARD C., SEPARI S., «*contrôle de gestion : manuel et applications* ». 6eme éd. Paris : Dunod, 2004, P.608.

2-6-2 Le tableau de bord, outil de diagnostic et de réactivité

La mise en évidence des écarts incite les gestionnaires à effectuer des analyses plus approfondies pour trouver les causes qui sont à l'origine de tels écarts. Par conséquent, ils auront à déterminer les actions correctives et les mesures à prendre pour rétablir l'équilibre du système⁴⁷.

2-6-3 Le tableau de bord, outil de dialogue et de communication

Le tableau de bord facilite les dialogues entre toutes les parties concernées, à savoir :

- Entre le gestionnaire du centre de responsabilité et ses supérieurs hiérarchiques ;
- Au sein de l'équipe.

2-6-3-1 Entre le gestionnaire du centre de responsabilité et ses supérieurs hiérarchiques

Lors des comités de direction, chaque gestionnaire rend compte des résultats atteints, les commente et explique les causes des écarts. Il expose également les mesures correctives qu'il a adoptées et présente les résultats qui en découleront. De sa part, la direction générale doit veiller à la cohérence entre les actions des différents responsables en les orientant et peut même n'ont pas été bien définis.

2-6-3-2 Au sein de l'équipe

Le tableau de bord favorise la cohésion, il focalise l'attention sur les facteurs clés de la gestion à un moment donné, ce qui nécessite la coordination des actions des membres de l'équipe et l'établissement d'un lien entre les efforts de chaque membre pour atteindre l'objectif fixé.

2-6-4 Le tableau de bord, outil de motivation et de mesure de performances

Etre performant implique être, à la fois efficace et efficient ; donc réaliser un résultat qui soit le plus possible proche de l'objectif préétabli avec le moindre coût. Le tableau de bord permet d'apprécier la performance des responsables en matière de réalisation d'objectif par la juxtaposition des prévisions et des réalisations.

La recherche de l'amélioration des performances est un facteur de motivation des responsables induisant la mobilisation des énergies et la cohésion des équipes⁴⁸.

⁴⁷ LEROY M., « le tableau de bord au service de l'entreprise ». Paris : édition d'organisation, 2001, p.42.

⁴⁸ Idem.

2-7 Les limites des tableaux de bord

La réalité de la pratique des tableaux de bord dans les entreprises ne correspond pas, totalement, aux concepts que nous avons développés tant sur le plan des caractéristiques sur le plan des fonctions.

Plusieurs insuffisances apparaissent dans la réalité des entreprises, parmi elles nous citons :

- Il n'y a pas de tableau de bord de gestion adapté à chaque service au niveau hiérarchique, mais un tableau unique qui ne correspond pas toujours aux spécificités de l'activité ;

- En descendant la pyramide, les décisions stratégiques risquent d'être déformées ou mal interprétées par les intermédiaires, et arriver à destination porteuses d'une autre idée qui est la perte de précision ;

- Le tableau de bord est souvent figé pendant des années sans souci d'adaptation à de nouveaux besoins, de nouveaux objectifs ou moyens ;

- La périodicité du tableau de bord est souvent la même pour tous les services alors qu'elle peut apparaître inadaptée pour certains métiers ;

- Les indicateurs utilisés sont parfois déconnectés de la stratégie globale et ne permettent pas d'orienter l'action au bon moment. Se baser sur les systèmes comptables et financiers à un autre inconvénient qui est la lenteur d'obtention des informations. Ce retard peut coûter cher à l'entreprise, car les mesures correctives adéquates n'ont pas été prises à temps⁴⁹ ;

- Les indicateurs ne sont pas remis en cause et le manque de recul sur une longue période conduit à une gestion routinière.

Malgré ces limites le tableau de bord reste un outil de mesure de la performance et un outil indispensable à la gestion de l'entreprise.

⁴⁹ FERNENDEZ A., « *Les nouveaux tableaux de bord des managers* ». 4^{ème} éd. Paris : Edition d'organisation, groupe EYROLLES, 2008, P.18.

Section 3 : Les outils de la mesure de la performance financière

Toute entreprise est tenue de maintenir un degré de liquidité suffisante pour assurer en permanence sa solvabilité, et pour faire face à ses engagements, régler ses dettes au fur et à mesure qu'elles viennent à l'échéance. La mesure de la performance financière de l'entreprise se détermine de quatre instruments FR, BFR, TR et la méthode des Ratios.

Dans cette section nous allons nous focaliser sur les outils de la performance financière en commençant par l'analyse de l'équilibre financier puis l'analyse par la méthode des ratios .

3-1 L'analyse de l'équilibre financier

L'analyse de l'équilibre financier d'une entreprise doit s'intéresser à trois indicateurs essentiels qui sont :

- **La liquidité** représente l'aptitude de l'entreprise à transformer plus ou moins rapidement ses actifs en trésorerie ;

- **La solvabilité** s'intéresse à la capacité de l'entreprise à faire face à ces engagements (dettes) à court terme par ces disponibilités ;

- **La rentabilité** est la capacité de l'entreprise à dégager un résultat régulier, et suffisant à fin de maintenir l'équilibre financier, la rentabilité met en relation les capitaux engagés (investissements) dans l'entreprise ou des profits réalisés.

3-1-1 Définition du fond de roulement (FR)

Le FR constitue un indicateur global et approximatif de l'équilibre financier de l'entreprise qui résulte de la confrontation entre la liquidité des éléments de son actif et l'exigibilité de son endettement.

« Le fonds de roulement net global ou fond de roulement fonctionnel est égale à la différence entre les ressources et les emplois stables ou cycliques »⁵⁰.

3-1-1-1 Fond de roulement net global (FRNG)

La notion du fond de roulement à donner lieu à des multiples formulations qui traduisent respectivement une approche « par le haut du bilan » et une approche « par le bas du bilan » et qui sont comme suit :

3-1-1-1-1 A partir du haut de bilan

Si on tient compte des éléments du (haut du bilan) il représente l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés nets, et par conséquent, la part des capitaux permanents

⁵⁰ EVRAERT S., « Analyse et diagnostic financiers ». Eyrolles, 2^{ème} éd. Paris 1992, P. 106.

qui peuvent être affectés au financement des actifs circulants, le calcul du fond de roulement par le haut du bilan est calculé ainsi :

$$\text{FRNG} = \text{Capitaux Permanents (KP)} - \text{Valeurs immobilisées (VI)}$$

3-1-1-1-2 A partir du bas de bilan

Si on prend en compte les éléments du bas du bilan, le FRNG représente l'excédent des actifs circulants, liquide à moins d'un an, sur les dettes à court terme exigible à moins d'un an.

Donc l'approche du fond de roulement net par le bas de bilan peut s'exprimer à travers la relation suivante.

$$\text{FRNG} = \text{Actif circulant (AC)} - \text{Dette à court terme (DCT)}$$

3-1-2 Interprétation du fond de roulement

L'interprétation du fond de roulement se base sur trois (03) cas suivants :

- Si le $\text{FR} > 0$

Un FR positif (+) signifie que l'entreprise arrive à financer l'intégralité de ces immobilisations par ces capitaux permanents, et de dégager un excédent des ressources qui lui permet de couvrir une partie de cycle d'exploitation.

Figure 3 : Représentation du fond de roulement positif

| | |
|----|------|
| AI | CP |
| AC | FRNG |
| | DCT |

↑
↓

Source : réalisé à partir d'une revue de littérature.

- Si le $\text{FR} < 0$

Un fond de Roulement qui est négatif (-), signifie que les capitaux permanents n'arrivent pas à financer l'intégralité des immobilisations, autrement dit l'entreprise finance une partie de ces immobilisations par ces dettes à court terme (DCT), alors que les Dettes à

Court Terme (DCT) sont impossible à se transformés en liquidité, dans ce cas la situation de l'entreprise est délicat (difficile).

Dans ce cas les capitaux permanents < Actifs immobilisés.

Figure 4: Représentation du fond de roulement négatif

| | |
|------|-----|
| AI | CP |
| FRNG | DCT |
| AC | |

Source : réalisé à partir d'une revue de littérature.

- Si le FR=0

Le fond de Roulement nul, cela indique une harmonisation totale entre la structure des emplois et des ressources, c'est-à-dire que les actifs immobilisés sont financés seulement par les capitaux permanents, et les actifs circulants couvrent strictement les dettes à court terme.

Dans ce cas, on peut dire que les actifs immobilisés=Capitaux Permanents.

Figure 5: Représentation du fond de roulement égal (nul).

| | |
|----|-----|
| AI | CP |
| AC | DCT |

Source : réalisé à partir d'une revue de littérature.

3-1-3 Définitions du besoin en fond de roulement

« Le BFR est défini comme suit : L'actif circulant est la partie de l'actif dont l'essentiel assure le cycle d'exploitation de l'entreprise et qui passe à chaque renouvellement de cycle de la forme d'actif physique tel que les stocks à la forme de créance, puis de disponibilité, les quelles se transforment à nouveau en physiques pour recommencer un nouveau cycle »⁵¹.

3-1-3-1 Mode de calcul du besoin en fond de roulement

Il se calcule par deux méthodes différentes à suivre

- La 1^{ère} méthode

$$\text{BFR} = (\text{Valeurs d'exploitation} + \text{Valeurs réalisables}) - (\text{Dettes à court terme} - \text{Dettes financières})$$

⁵¹ YEGLEM. J, A, Philippes., RAULET, C. *Analyse comptable et financière*. 8^{ème} éd. Paris, 2000, P.59.

- La 2^{ème} méthode

$$\text{BFR} = (\text{Actif circulant} - \text{Valeur Disponible}) - (\text{Dettes à Court Terme} - \text{Dettes Financières})$$

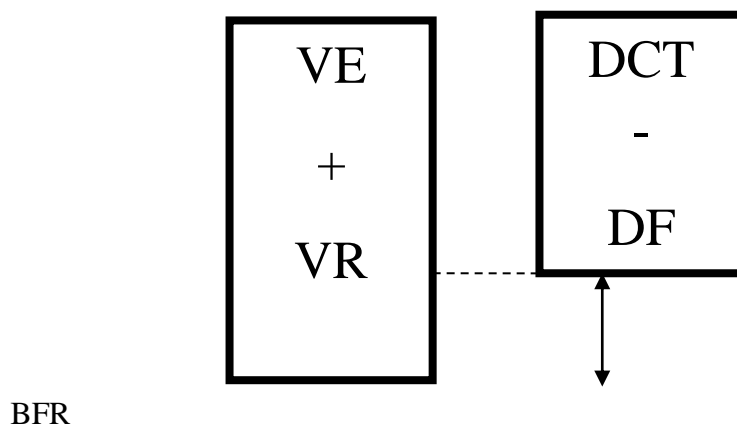
3-1-3-2 interprétations du besoin en fond de roulement

Il existe trois cas pour interpréter le BFR

- 1^{er} cas: si $\text{BFR} > 0$

Le BFR est positif : on dit que l'entreprise a un besoin de financement d'exploitation, donc les emplois cycliques sont supérieurs aux ressources cycliques.

Figure 6: Représentation du besoin en fond de roulement positive

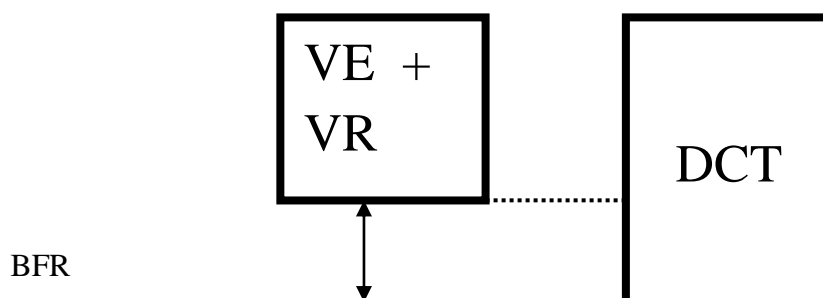


Source : réalisé à partir d'une revue de littérature.

- 2^{ème} cas: si $\text{BFR} < 0$

Le BFR est négatif signifie qu'il y a un excédent des ressources d'exploitations, dans ce cas les ressources cycliques (DCT) sont supérieurs aux emplois cycliques (VE + VR).

Figure 7: Représentation du besoin en fond de roulement négative

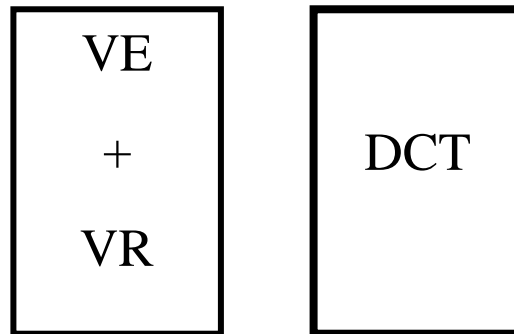


Source : réalisé à partir d'une revue de littérature.

3^{ème} CAS: si BFR=0

Cette situation signifie que les dettes à court terme arrivent juste à financer les emplois cycliques.

Figure 8: Représentation du besoin en fond de roulement nul



Source : réalisé à partir d'une revue de littérature.

3-1-4 Définition de la trésorerie

« La trésorerie nette est une mesure comptable de la position de trésorerie et correspond à l'excédent algébrique des ressources sur les emplois à l'exclusion des comptes du bilan (trésorerie actif et passif) »⁵².

3-1-4-1 Mode du calcul de la trésorerie nette

On peut calculer la trésorerie nette par deux méthodes différentes

-1^{ère} méthode

La trésorerie traduit la position globale de l'entreprise sur ses opérations financières à court terme. Généralement elle se calcule à partir du haut du bilan financier

$$\text{Trésorerie nette} = \text{Fond de roulement (FR)} - \text{Besoin en Fond de Roulement}$$

-2^{ème} méthode

Elle se calcule par l'approche du bas du bilan financier selon la formule suivante

$$\text{Trésorerie nette} = \text{Disponibilité} - \text{Dettes Financière à Court Terme}$$

⁵² EVRAERT, Serge. *Op. Cit.*, p.112.

3-1-4-2 Interprétation de la trésorerie nette

Nous allons voir ces différents cas :

1^{er} cas Si le $TN > 0$ c'est-à-dire $FRN > BFR$ donc la Trésorerie est positive

Une trésorerie positive, cela signifie que les capitaux permanents arrivent à financer les valeurs immobilisées et à dégager un surplus du fond de roulement qui sert à financer le besoin du fond de roulement.

Figure 9 : représentation de la trésorerie positive

| | |
|----------------|------|
| BFR | FRNG |
| TN positive | |

Source : réalisé à partir d'une revue de littérature.

-2^{ème} cas

Si le $TN < 0$ c'est à dire $FRN < BFR$ donc la Trésorerie est négative

Une trésorerie négative, cela signifie que les capitaux n'arrivent pas à financer les immobilisations, et une partie des valeurs immobilisées est financée par les dettes à court terme. Donc dans ce cas l'entreprise dispose d'une liquidité insuffisante.

Figure 10: représentation de la trésorerie négative

| | |
|-----|----------------|
| BFR | FRNG |
| | TN négative |

Source : réalisé à partir d'une revue de littérature.

-3^{ème} cas

Si le $TN = 0$ c'est-à-dire $FRN = BFR$ donc la Trésorerie est nulle.

Une trésorerie nulle, signifie que les capitaux arrivent à financer les valeurs immobilisées sans dégager un excédent, dans ce cas il est préférable d'augmenter le fond de roulement et réduire le besoin en fond de roulement.

Figure n° 12 : représentation de la Trésorerie nulle

| | |
|-----|------|
| BFR | FRNG |
| TN | |

Source : réalisé à partir d'une revue de littérature.

3-2 L'analyse par la méthode des ratios

Le ratio est l'outil préféré des analystes financier afin d'évaluer la performance ou le bien être de l'organisation, il est même utilisé par les agences de notation pour évaluer la capacité d'une compagnie d'assurances à faire face à ses engagements.

3-2-1 Définitions d'un ratio

« On appelle ratio un rapport entre deux grandeurs significatives de l'activité de l'entreprise. Un ratio doit donc exprimer obligatoirement une valeur relative et par voie de conséquence rendre compte, de manière également significative des modifications intervenues dans la structure d'exploitation ou dans la structure financière de la firme»⁵³.

« Un ratio est un rapport combinant deux valeurs caractéristiques extraites des documents d'une entreprise »⁵⁴.

3-2-2 L'objectif et l'intérêt de l'analyse financière par la méthode des ratios

L'analyse financière par ratios permet au responsable de suivre le progrès de son entreprise et de situer l'image qu'elle offre aux tiers intéressés tels que les actionnaires, les banquiers, les clients, les fournisseurs et les personnels. Rappelons qu'il s'agit d'une version à posteriori. En effet pour une entreprise, le fait d'avoir de bons ratios à la clôture de l'exercice, n'implique pas un immédiat favorable. On va citer quelques objectifs⁵⁵ :

-La méthode des ratios doit être utilisée avec prudence. Pour un grand nombre d'actes économiques, les ratios ne sont qu'une première étape. Ils ne donnent pas au gestionnaire qu'un fragment et l'information dont il a besoin pour décider et choisir.

- La réussite d'une décision financière repose sur l'aptitude qu'ont les responsables à prévoir les événements. La préversion est clé du succès de l'analyste financier. Quant au plan

⁵³ ALFONIS G., GRANDJEAN P., « *Pratique de gestion et d'analyse financière* ». France : Les éditions d'organisation, septembre, 1986. P.88.

⁵⁴ DEREZ M., DUVANT M., « *Analyse financières* ». France : édition techniques, septembre, 1999. P.25.

⁵⁵ VIZZAVONA P., « *gestion financière* » 1^{ère} éd. Paris : Tome, 1991, P.52.

financier, il peut prendre de nombreuses formes qui doivent tenir compte afin de les correctement, ainsi que ses faiblesses pour mieux y remédier.

- Facilite l'interprétation économique et financière de la situation de l'entreprise, et d'identifier d'éventuel problème ;
- Facilite la comparaison entre deux ou plusieurs entreprises similaires ;
- Joue le rôle d'indicateur des points faibles et points forts qui caractérisent la politique financière.

3-2-3 Les différents types des ratios

Les ratios permettent d'étudier la rentabilité de l'entreprise, ce qui analyse la structure financière de l'entreprise.

3-2-3-1 Les ratios d'activité⁵⁶

Ce sont les ratios concernant le portefeuille de l'assureur, ils sont composés de:

- Taux de croissance des affaires nouvelles

$$= \text{Nombre d'affaires nouvelles année (N)} / \text{Nombre d'affaires nouvelles année (N-1)} \dots (1)$$

Ce ratio exprime la fréquence de l'évolution des contrats d'assurance d'une année à une autre, il est préférable de l'utiliser séparément par branche afin de permettre l'analyse de la performance de chacune, il reflète la politique marketing adoptée par la compagnie.

- Taux de résiliation

Ce taux mesure la fréquence de résiliation au portefeuille dans une année donnée par rapport au portefeuille du début de l'année, il est calculé comme suit:

$$= \text{Nombre de résiliation N} / \text{Portefeuille au 01/01/N} \dots (2)$$

-Taux de croissance du portefeuille:

$$= \text{Nombre de contrats en portefeuille N} / \text{Nombre de contrats en portefeuille 31/12/ N-1} \dots (3)$$

Ce ratio mesure la croissance du portefeuille d'une année à une autre en nombre de contrats, il prend en considération les nouveaux contrats souscrits et les contrats résiliés, il est préférable de le calculer par branche ou par produit.

⁵⁶ www.cours-assurance.org.

En cas de résultats avérés insuffisants à propos des ratios (a), (b) et (c), l'assureur procède en apportant des mesures correctives à sa stratégie quant à sa politique de tarification, de ristourne, assistance et marketing.

3-2-3-2 Les ratios techniques

Sont des indicateurs qui expriment la performance et la rentabilité de l'activité technique (sinistres, primes), qui sont

3-2-3-2-1 Le ratio de sinistralité (S/P)

$$= \text{Sinistres survenus (N) / Primes acquises brutes (N)}$$

Où les sinistres survenus regroupent les prestations versées au cours de la période N, (+/-) la variation des SAP + les frais de gestion sinistres (honoraires d'expertise et d'avocat.).

Les provisions doivent être calculées en brute comme si aucune cession en réassurance n'a eu lieu.

Les primes acquises (N) = Primes émises nettes (N) + REC (N-1) - REC (N).

Un ratio de sinistre survenu de 75 % signifie que chaque volume de 100 de primes acquises, 75 sont rendus sous forme d'indemnisation.

Le ratio S/P est le ratio qui définit la marge d'assurances brute, il est préférable de l'utiliser par produit (branche) pour connaître la rentabilité technique de chacune séparément.

Il doit être inférieur à 1, dans le cas contraire il y a un déséquilibre dans la mutualité qui peut aggraver la branche concernée.

Une surévaluation des SAP, ou une fréquence anormale de petits risques (cas de l'automobile).

Dans le cas où les risques ne sont pas pris en réassurance, il y a lieu de prendre des décisions stratégiques tel que :

- Revoir la politique de tarification: plus un assuré présente un risque plus sa prime augmente.

Instaurer la franchise: qui consiste à responsabiliser l'assuré en lui faisant supporter une part dans le sinistre survenu.

- Modifier les contrats fortement sinistrés.

- Sélectionner les clients.

- Résilier une partie des contrats en portefeuille qui peuvent présenter une grande sinistralité.

Explication du ratio

Si ce ratio est compris entre 0,8 et 1, il y a un maintien de la prime.

Si ce ratio est inférieur à 0,8, une négociation peut s'engager pour faire baisser le niveau de la prime mais celle-ci doit tenir compte du type d'assurance.

3-2-3-2-1 Le ratio de frais de gestion

$$= \text{Frais de gestion} / \text{Primes acquises}$$

Où les frais de gestion = salaires, les commissions des agents ; autres charges de fonctionnement (hors les charges financières, les dotations aux amortissements et provisions)

Ce ratio mesure la proportion de couverture des frais de gestion par les primes acquises.

3-2-3-2-2 Le ratio combiné

$$= (\text{charges sinistres} + \text{frais de gestion}) / \text{Les primes}$$

Le ratio combiné : c'est un ratio rassemble le ratio de sinistralité avec celui des frais de gestion des contrats.

Il exprime la couverture de toutes les dépenses qui peuvent avoir lieu (charge sinistres, salaire, commissions.....) au titre de l'activité technique ; par les primes acquises.

L'idéal qu'il soit < 1 ; pour exprimer la performance technique ; dans le cas contraire ce sont les produits financiers qui viennent en compensation des pertes subis.

Vu la volatilité des produits financiers ; l'assureur intervient et prend de décisions de mesure correctives concernant sa stratégie qui sont identiques à ceux cités plus haut pour le ratio de sinistralité.

3-2-3-2-3 Le coût moyen du sinistre

Il est obtenu par le rapport entre tous les règlements effectués dans l'année et le nombre de dossiers (réglés + les dossiers classés sans suite), il permet de centraliser tous les coûts autour d'un seul coût qui est la moyenne.

Le coût moyen permet de définir la prime brute ou la tarification.

$$\text{Total règlement année N} / (\text{Nombre dossier sinistres réglés} + \text{classés sans suite})$$

3-2-3-2-4 La Cadence de règlement

C'est un indicateur de performance de gestion, il mesure le rythme de règlement des dossiers sinistres; il est calculé de deux manières :

Cadence de règlement sans le stock initial :

$$= (\text{Dossiers réglés} + \text{classés sans suite}) / (\text{dossiers déclarés} + \text{repris}).$$

Où :

La cadence de règlement à partir du stock initial (stock du début de l'année):

$$= (\text{Dossiers réglés} + \text{dossiers classés sans suite}) / (\text{stock initial} + \text{dossiers déclarés} + \text{les repris})$$

3-2-3-2-5 Ratio de rejet de demande d'indemnisation

$$= \text{Nombre de demandes rejetés} / \text{nombre de demande de l'échantillon}.$$

Ce ratio mesure les nombre d'indemnisation rejeté sur l'ensemble des sinistres déclarés.

Un résultat de 15 veut dire que pour chaque 100 sinistre déclaré ; 15 sont rejetés,

Pour calculer ce ratio, il faut s'assurer que chaque sinistre a fait l'objet d'une décision d'indemnisation ou de rejet.

3-2-3-3 Les ratios prudentiels

A l'instar de tous les pays et afin de protéger les intérêts des assurés et les bénéficiaires des contrats d'assurance ainsi que garantir la pérennité des compagnies d'assurance, le régulateur algérien a mis en place deux contraintes à savoir :

3-2-3-3-1 Ratio de la marge de solvabilité

Il s'agit des ratios instaurés par l'ordonnance 07/1995

Les compagnies d'assurance doivent à tout moment disposer d'une marge de solvabilité suffisante afin d'honorer leurs engagements ;

En assurance dommage ; elle est constituée de:

(+) Capital social :

(+) réserves réglementées : (Réserves légales+ Réserves facultatives + autres).

(+) Provisions réglementées : (Provision de garantie+ provision pour complément obligatoire aux provisions pour SAP

(+) Provision CAT NAT + Provision pour risque d'exigibilité des engagements réglementées+ autres provisions réglementées⁵⁷.

(+) report à nouveau : Cette marge de solvabilité doit être supérieure ou égale à l'un des deux ratios

- 15% des provisions techniques : (Ou les provisions techniques = Provision d'équilibrage + Provision d'égalisation + Provision pour primes non acquises (REC) + Provision pour sinistres à payer (SAP) + Provision pour participation aux bénéfices et ristournes)⁵⁸.

- 20% des primes émises et/ou acceptées nettes de taxes et d'annulations.

Il est à signaler que les primes sont brutes de réassurance.

3-2-3-3-2 Ratio de représentation des engagements réglementés

Les engagements réglementés composés des provisions réglementées et des provisions techniques doivent être représentés à l'actif du bilan par des placements admis à l'article 23 du décret exécutif N° 13-114 du 28/03/2013 relatif aux engagements des compagnies d'assurance et/ou de réassurance, ainsi composé des⁵⁹ :

- **Valeurs d'Etat :**

- Bons du Trésor,
- Dépôts auprès du Trésor,
- Obligations émises par l'Etat ou jouissant de sa garantie⁶⁰.

- **Autres valeurs mobilières et titres assimilés**

- Actions d'entreprises Algériennes d'assurance ou de réassurance et autres institutions financières ;
- Actions d'entreprises étrangères d'assurance ou de réassurance, après accord du ministre chargé des finances ;
- Actions d'entreprises Algériennes industrielles et commerciales.

- **Actifs immobiliers**

- Immeubles bâtis situés sur le territoire Algérien;
- Droits réels immobiliers.

⁵⁷ Sont régies par le décret exécutif N° 95-342 (30 Octobre 1995) complété et modifié par le décret exécutif N°4-272 (29 Aout 2004) et N° 13-114 (28 Mars 2013) dans son chapitre 2 et 3.

⁵⁸ Idem.

⁵⁹ Décret exécutif n° 95-342 du 6 Joumada Ethania, correspondant au 30 Octobre 1995 complété et modifié par le décret exécutif N°4-272 (29 Aout 2004) et N° 13-114 (28 Mars 2013) dans son chapitre 4.

⁶⁰ L'arrêté n° 01 du 07/01/2002 modifiant et complétant l'arrêté n° 007 du 02 Octobre, 1996.

- Autres placements

- Marché monétaire;
- Tout autre type de placement fixé par les lois et règlements.

D'après l'arrêté ministériel du 07 janvier 2002, cette représentation doit faire l'objet de la répartition suivante:

Les proportions de placement en actifs représentatifs des engagements réglementés en plus de la couverture à 100% des engagements, la réglementation précise que⁶¹ ;

1) Minimum 50% pour les valeurs d'Etat (Bons du Trésor, dépôt auprès du Trésor et obligations émises par l'Etat ou jouissant de sa garantie) dont la moitié, au moins, pour les valeurs à moyen et long termes.

2) Le reste des engagements réglementés est à répartir entre les autres éléments d'actifs en fonction des opportunités offertes par le marché sans que la part des placements en valeurs mobilières et titres assimilés émis par des sociétés algériennes non cotées en bourse ne dépasse le taux de 20% des engagements réglementés.

3-2-3-4 Les ratios à partir du bilan

Sont appelés ratios de structure, ces ratios reposent sur le principe de l'équilibre financier ; dont la règle stipule une cohérence entre la durée d'un moyen de financement (passif) et la durée d'une opération à financer (actif).

Donc un actif immobilisé doit être financé par une ressource stable (passif non courant).

3-2-3-4-1 Ratio de liquidité générale

Il exprime la capacité d'une compagnie à faire face à ses engagements à court terme par ses actifs courants, il est supérieur ou égale à **100%**, dans le cas contraire, l'entreprise ne peut pas régler ses dettes à court terme, donc elle procède à des actes tel que : céder un de ses actifs non courants (corporelles) ou financiers après son reclassement ; donnons pour exemple : vente d'un bon de trésor BTA, ou anticiper l'échéance d'un placement à long terme..... ;

| |
|--|
| Ratio de liquidité générale = Actif courants/ Dettes à court terme..... |
|--|

⁶¹ EYROLLES J.L., « *les ratios qui comptent* », 2^{ème} éd, édition d'organisations, 3^{ème} tirage, 2008, P.59, 100.

3-2-3-4-2 Ratios de rentabilité ou de profitabilité⁶²

La rentabilité est un rapport entre une forme de résultat ou une performance et un moyen ou une activité mis en œuvre pour le générer.

Parmi les ratios de rentabilité qu'on peut définir à partir du bilan, on repère :

- Ratio de rentabilité financière des capitaux propres (RRFCP)

$$\text{RRFCP} = \text{Résultat net} / \text{Capitaux propres}$$

Il est l'un des meilleurs indicateurs de performance de gestion; et le plus important pour les actionnaires ; il mesure l'aptitude de la compagnie à rentabiliser les capitaux apportés par les actionnaires.

- Ratio de rentabilité du capital

$$= \text{Résultat net} / \text{capital social}$$

Ce ratio mesure la rentabilité du capital investi.

- Ratio de la rentabilité économique

Ce ratio mesure la capacité d'une compagnie à dégager un résultat par l'utilisation de l'ensemble de ses moyens autrement dit par les capitaux économiques ou l'actif.

$$= \text{Résultat net} / \text{Total actif}$$

3-2-3-4-3 Les ratios de la capacité de financement

- Ratio de l'endettement:

$$= \text{Dettes à plus d'un an} / \text{Capitaux propres}$$

Ce ratio mesure le taux de financement par l'environnement externe c'est-à-dire les tiers par rapport au financement de l'entreprises par ses propres moyens (les capitaux des investisseurs).

- Ratio de solvabilité ou d'autonomie financière

Il a la même signification que le ratio d'endettement mais changeant de sens par rapport à son résultat, c'est-à-dire > 1 bon signe.

$$= \text{Fonds propres} / \text{les dettes à long terme}$$

⁶² EYROLLES J., L., *op. cit.*, P.59, 100.

- Ratio de financement par le biais de la réassurance

Provisions technique à la charge des réassureurs (actif) / provisions techniques opérations directes (passif).

Il est toujours < 1, il explique le recours des compagnies d'assurance à la technique de réassurance, c'est-à-dire le financement à travers la réassurance.

3-2-3-5-Les ratios à partir des comptes de résultats**-La croissance des primes émises ou acquises**

[Primes émises année (N) - Primes émises (N-1)] / Primes émises année (N-1)...(1)

[Primes acquises année (N) - Primes acquises (N-1)] / Primes acquises (N-1)...(2)

(1)= (2) lorsqu'il s'agit des contrats dont l'échéance est au 31/12

Ce ratio permet de mesure le taux de croissance de la compagnie surtout le ratio...(1)

-Taux de croissance de la marge d'assurance nette

= Marge d'assurance nette (N) - Marge d'assurance nette (N-1) / Marge d'assurance

Ce ratio exprime l'évolution de la marge d'assurance nette par année.

-Taux de cession des primes :

= primes cédés N/ primes émises brutes N.

Il permet de définir la politique de la compagnie dans le programme de la réassurance par rapport aux primes émises brutes,

Ex : Un résultat de 8%, veut dire que la compagnie a cédé 8 unités pour chaque 100 unité de son portefeuille.

-Taux de commissionnement en réassurance

= Commissions reçues / les primes cédées

Ce ratio mesure la rémunération de la technique de réassurance.

-Ratio de la marge bénéficiaire (profitabilité) ⁶³:

$$= \text{Résultat net} / \text{Chiffres d'affaires}$$

Ce ratio permet de dégager l'excédent du chiffre d'affaires après déduction de toutes les charges (techniques ; charges de fonctionnement, les dotations ; les charges financières.....

Il n'a de sens que lorsque le résultat financier n'est pas important, ce qui n'est pas cohérent dans une compagnie d'assurances.

En effet, pour refléter la vraie profitabilité, au numérateur il ne faut prendre que le résultat technique opérationnel (c'est-à-dire hors le résultat financier).

-La marge brute de rentabilité :

$$= \text{Prestations/ primes acquises}$$

Ce ratio mesure la portion de couverture des prestations (sinistres) dans l'année par les primes acquises, techniquement parlant il s'agit du S/P.

-Ratio de rentabilité de la marge d'assurance nette :

$$= \text{Résultat technique opérationnel} / \text{Marge d'assurance nette}$$

Ce ratio mesure l'excédent de la marge d'assurance nette sur les charges rémunérées par cette dernière (charges de fonctionnement + dotations).

-Ratio de rentabilité d'exploitation ou d'intégration :

$$= \text{Marge d'assurance nette} / \text{Chiffre d'affaires}$$

Ou le chiffre d'affaires = Primes émises + coûts de police.

Ce ratio mesure l'intégration de l'entreprise dans le processus de production ainsi que le poids des prestations dans les primes émises (CA).

-Taux de marge d'assurance nette :

$$\text{Marge d'assurance nette} / \text{Primes acquises.}$$

Ce ratio mesure l'excédent des primes acquises sur les prestations.

⁶³ EYROLLES J., L.. *Op. Cit.*, p.21.

- Ratio charges de fonctionnement :

$$= \text{Charge de fonctionnements} / \text{Marge d'assurance nette}$$

Ce ratio mesure le taux de couverture des charges de fonctionnement par la marge d'assurance nette.

-Le ratio coût du personnel

On procède au calcul du coût du personnel à partir des deux ratios suivants

$$= \text{Charges du personnel} / \text{Marge d'assurance nette}$$

Ce ratio mesure la proportion du personnel dans la marge d'assurance nette, le résultat de ce ratio est élevé lorsqu'une compagnie exprime un fort besoin en matière de ressource humaine.

Et

$$= \text{Frais du personnel} / \text{Charges de fonctionnement}$$

On utilise ce ratio pour connaître la proportion de la charge du personnel dans la totalité des charges de fonctionnement.

3-2-3-6 Les ratios de l'activité financière**3-2-3-6-1 Le taux de croissance du résultat financier**

$$= \text{Résultat Financier (N)} - \text{Résultat financier (N-1)} / \text{Résultat Financier (N-1)}$$

Ce ratio mesure la croissance du résultat financier d'une année à une autre

3-2-3-6 -2 La rentabilité des primes émises

$$= \text{Résulta financier N} / \text{Primes émises ou acquises N}$$

Ce ratio mesure la contribution des primes acquises sur le résultat financier.

3 -2-3-6-3 Le ratio du taux de résultat Financier⁶⁴**-Par rapport aux produits financiers**

$$= \text{Résultat financier} / \text{produits financiers}$$

⁶⁴ EYROLLES J., L. *Op. Cit.*, p.73.

Ce ratio mesure le taux des produits financiers dans le résultat financier.

Un taux de 70% veut dire que les charges financières sont de 30%.

- **par rapport au résultat avant impôt**

$$= \text{Résultat financier} / \text{Résultat ordinaire avant impôt}$$

Ce ratio mesure la contribution de l'activité financière des compagnies d'assurance dans la création de la valeur, c'est-à-dire sa rentabilité.

Le ratio des produits financiers

$$= \text{produits financiers} / \text{les placements}$$

Ce ratio mesure le rendement de l'ensemble des fonds placés.

- **Ratios de productivités :**

- **le ratio de productivité de l'actif**

$$= \text{Chiffres d'affaires} / \text{Total Actif}$$

Ce ratio mesure la capacité d'un moyen (l'actif) mis en œuvre afin de réaliser le chiffre d'affaires.

- **Ratio de productivité de l'effectif**

$$= \text{Chiffres d'affaires} / \text{l'effectif}$$

Ce ratio mesure la contribution de chaque employé à générer une portion de chiffre d'affaires (primes émises).

Conclusion

Ce chapitre nous permet de définir l'ensemble des aspects de la performance, qui est considérée comme la réalisation du couple efficacité et efficience, en effet, être performant c'est d'être efficient et efficace. Mais après avoir cerné la notion de performance le suivi et la mesure de la performance sont nécessaires car le nouvel ordre économique mondial oblige de plus en plus les entreprises à faire « plus de bénéfice » et avec « moins de dépenses ».

Chapitre III :

*Etude de la performance financière de la SAA par
l'analyse financière du risque industriel*

Introduction

Pour mieux enrichir et illustrer la partie théorique et aussi pour avoir des réponses aux questions posées dans la problématique, nous avons effectué un stage pratique au sein de la compagnie d'assurance « SAA, Tizi-Ouzou ».

La performance et la réalisation des objectifs et des résultats. Elle est mesurée et associée selon le principe d'efficacité, déficience, de cohérence et de pertinence. La performance financière est évaluée à partir des documents comptables, et pour bien mesurer cette performance, il faut connaître ses critères, ses indicateurs et ses principaux déterminants. Pour bien entrer dans une logique de pilotage de la performance, l'entreprise doit chercher des activités créant de la valeur dans le futur et penser à être réactive en cas d'évolution des marchés et des besoins. La recherche bibliographique et le stage pratique au sein de l'entreprise SAA de Tizi-Ouzou ont permis d'évaluer la performance financière de la SAA à travers l'analyse des ratios, à travers cette analyse on a pu constater l'ancrage de la performance au sein de cette entité stratégique.

Cette étude de cas, permet de faire une analyse objective sur la performance financière liée au risque industriel de l'entreprise à travers l'analyse financière. Dans cette optique, la première section présente l'historique, l'organigramme général de la SAA et ses différentes structures.

Ensuite l'analyse des bilans et les comptes et l'étude les différents ratios, afin de tester la performance financière du risque industriel de cette compagnie, cas de l'entreprise SPLEND.

Section1 : L'organisme d'accueil de la SAA.

Avant de procéder à l'analyse de la situation financière de la compagnie d'assurance de la SAA, il est nécessaire de présenter l'organisme d'accueil dans lequel nous avons effectué notre stage pratique.

1-1- L'historique de la SAA

La Société Nationale d'Assurance SAA, est une entreprise publique d'assurance qui a été créée le 12 Décembre 1963 selon l'arrêté du Ministère de l'économie Nationale du 11 Décembre 1963. A l'origine, cette entreprise était une société mixte Algéro-Egyptienne (Algérie 51% du capital, l'Egypte 39% et Nationaux algériens 10%).

La société fut nationalisée le 27 Mai 1966 par l'ordonnance n°66-127 à l'occasion de l'institution du monopole de l'état sur les opérations d'assurance.

En cette période la SAA, a connu un développement de type classique, une société fortement centralisée, gérant des affaires apportées par des agents privés.

Mais en 1973, il y a eu la suppression des intermédiaires privés d'assurance qui ont été intégrés en tant que fonctionnaires ou salariés dans les compagnies d'assurances algériennes.

En Janvier 1976, la spécialisation des entreprises d'assurances par nature d'activités, a conduit la SAA à se consacrer au marché intérieur des risques simples et à ne pratiquer que l'assurance automobile, l'assurance vie et les risques des particuliers, commerçants et artisans. C'est à la suite de cela que la SAA a été conduite à s'impliquer fortement sur l'ensemble du territoire et à être à la frontière pour, d'une part, rapprocher l'assurance de l'assuré, et d'autre part, développer le plein emploi. C'est ce qui fait que la SAA dispose aujourd'hui d'un réseau de plus de 430 agences et de centres de formations.

Avec l'avènement des réformes économiques, la SAA a été transformée en société par action « SPA », le 27 Janvier 1982. Cette transformation s'est accompagnée de la levée de la spécialisation des compagnies d'assurance et la pratique de nature différentes, ce qui a élargie son champ d'activités aux autres risques. , Février 1989 dans le cadre de l'autonomie des entreprises, la SAA transforme son mode de gouvernance et devient une EPE (Entreprise Publique Economique) actuellement la SAA pratique tous les risques y compris les risques agricoles.

Son niveau de développement, ses capacités financières et sa dimension nationale ont contribué à l'augmentation de son capital social qui est passé de 500 millions de dinars en 1992 à 4.5 milliards de dinars en 2006.

Suite à la libération du marché des assurances en 1995, la SAA s'est trouvée dans la nécessité de redéployer son réseau commercial pour faire face à une concurrence de plus en plus accrue. C'est ainsi qu'elle a diversifié son réseau en agréant des agents généraux, d'une part, et d'autre part, en transformant le régime de rémunération du personnel des agences intégrées désormais payé au revenu proportionnel au chiffre d'affaires réalisé.

Nouveau découpage régional en 2003 introduction de l'ERP ORASS et développement d'un système d'information adapté de la SAA. Mise en place d'un nouveau plan stratégie.

Réorganisation structurelle en 2004 et Création de division par segment de marché afin de booster la productivité. Fin de mandat de la SAA en tant que gestionnaire du FSI et Création du fonds de Garantie Automobile (FGA).

Séparation des assurances de personnes de celle relative aux dommages en 2010.

Le capital social de la SAA est porté à 20 Milliards DA.

Lancement du programme de Relookage du réseau en 2019. La SAA se lance pleinement dans la diversification de son portefeuille par le développement des branches hors automobile.

Changement de siège social en 2020, une tour intelligente qui renforce la compagnie dans sa dynamique commerciale.

En 2021 la SAA passer son capital social à 30 Milliards de DA soit 275 Millions de US\$. La SAA présente les indicateurs les plus élevés du marché permettant d'envisager l'avenir avec sérénité :

- **Fonds propre** : 34 Milliards de DA équivalent à 310 Millions US\$;
- **Placements** : 46 Milliard de DA équivalent à 420 Millions US\$;
- **Actifs immobiliers** : 29 Milliards de DA équivalent à 265 Millions US\$.
- La **SAA** est **LEADER** du marché national des assurances ;
- **Le deuxième** à l'échelle maghrébine ;
- **Le troisième** assureur a l'échelle arabe ;
- Dans peloton des **six premiers** assureurs du continent Africain ;
- Un chiffre d'affaire de 23.8 Milliards DA ;
- **4140** Collaborateurs plus de 2 Millions de clients ;
- **520** points de vente.

1-2- La SAA dans son environnement

La SAA est l'un des membres fondateurs de l'Union algérienne des sociétés d'assurances et de réassurances « UAR », dont elle est aujourd'hui acteur actif.

- La SAA est membre permanent du conseil National des Assurances (CNA).

- La SAA contribue au développement d'une forte expertise à travers sa filiale SAE, dont elle est l'unique actionnaire. La SAE-EXACT pratique aussi le contrôle technique automobile, elle gère 28 centres répartis sur le territoire national et emploie plus de 400 collaborateurs spécialisés notamment dans l'évaluation des sinistres.

- La SAA est actionnaire de COTA entreprise spécialisée dans le contrôle technique des véhicules.

1-3- Investissements stratégiques

La SAA actionnaire à hauteur de 34% dans plusieurs sociétés exerçant dans différents domaines :

- Assure Im mo SPA société exerçant dans le domaine immobilier.
- SICAV / CELIM SPA société d'investissements financiers.
- SAPS SPA société exerçant l'assurance des personnes, sous le nom commercial AMANA assurances.
- ALFA SPA société exerçant dans la détection de fraude d'assurance.
- Imprimerie des assurances SPA.

La SAA est actionnaire à hauteur de 20% dans :

- AFRICA RE/ Société Africaine de réassurance.
- CAGEX / Compagnie Algérienne d'assurance et garantie d'exportation.
- SGCI / Société de garantie des crédits immobiliers.
- SRH / Société de refinancement hypothécaire.
- SIH / Société d'investissement hôtelière.

1-4- Activités de la SAA

L'activité de la SAA s'étend à de nombreux domaines et s'adresse à une large clientèle : particuliers, professionnels, petites, moyennes et grandes entreprises et institutions. Conformément à l'arrêté du 29 Mai 2005 modifiant l'arrêté du 6 Avril 1998 portant agrément de la Société Nationale d'Assurance, les produits commercialisés par la SAA sont :

- Assurance incendie et risques annexes ;

- Assurance pertes d'exploitation après incendie et bris de machines ;
- Assurances des risques de la construction (RC Décennale, RC construction, Tous Risques Chantier et Montage) ;
- Assurance engineering (Bris de machines, Engins de Chantier, Tous Risques Matériel Informatique et Electronique, Pertes de produits en frigo...) ;
- Assurance transport (Aérien, Maritime);
- Assurance des Risques Agricoles (Toutes spéculations, Multirisques Avicole, Bétail, Grêle, Incendie, Plasticulture, matériel Agricole, Multirisques Exploitants...) ;
- Assurances des risques des particuliers (Professions libérales, collectivités, Vol, Bris de Glaces, Dégâts des eaux...) ;
- Assurances des responsabilités (Responsabilité Civile Chef d'entreprise, Produits livrés, Professionnelle...) ;
- Assurance-crédit, Caution ;
- Assurance automobile.

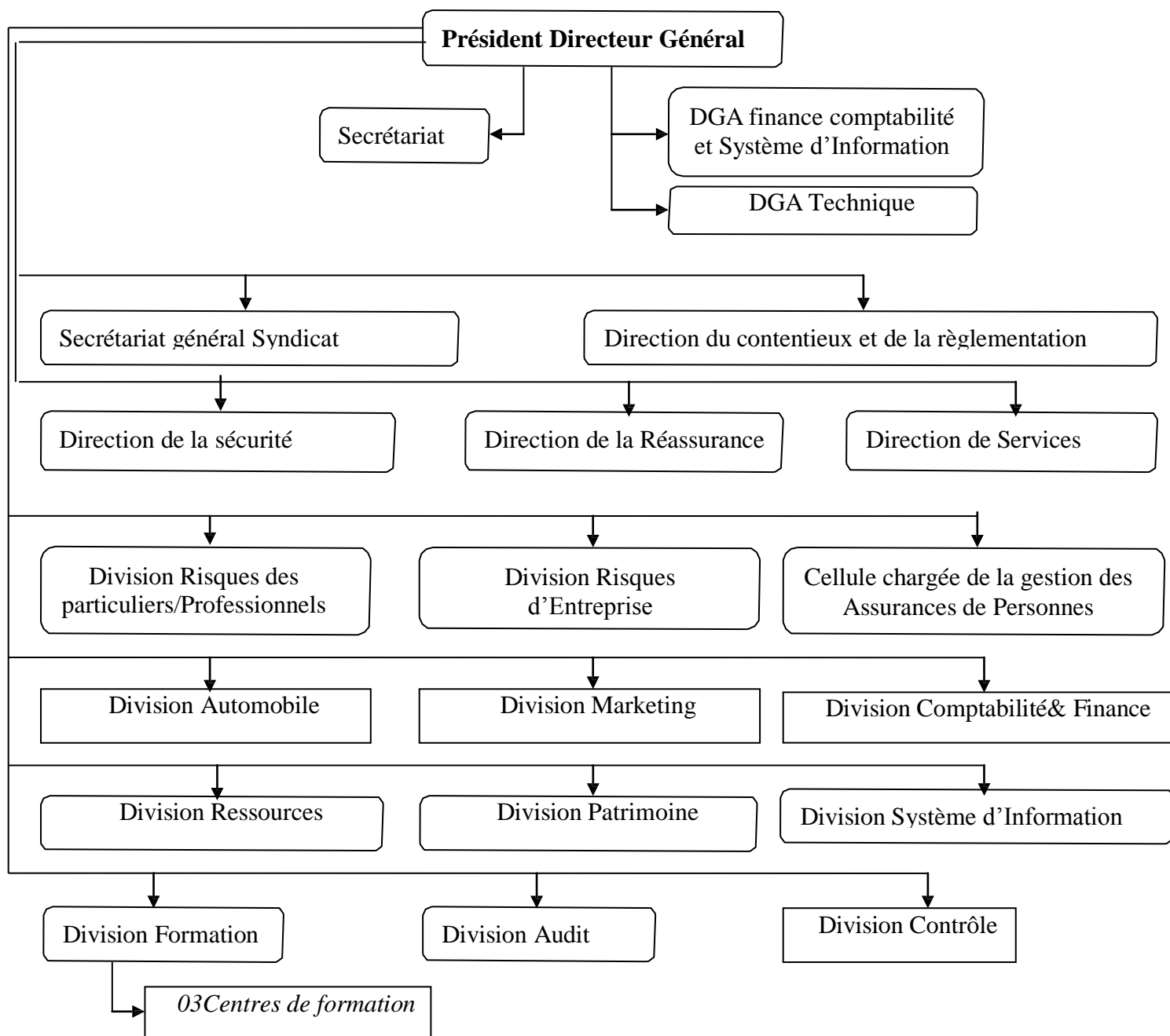
1-5- La structure organisationnelle de la SAA

Chaque entreprise de toute nature se doit adopter une structure organisationnelle bien définie, qu'elle juge la mieux adaptée, visant une meilleure performance de gestion et de contrôle. En effet, la structure organisationnelle permet de déterminer la manière dont l'autorité est considérée à travers les relations de la hiérarchie, la façon dont les activités sont spécifiées et distribuées et encore la façon dont les systèmes de communication à l'intérieur des organisations sont établis. Ainsi, la bonne structure organisationnelle est un pré-requis de performance.

Dans cette logique, la SAA a adopté une structure organisationnelle propre que l'on peut présenter comme suit :

1-6- Organigramme de la Direction Générale de la SAA

Figure 11: Représentation de l'organigramme de la Direction Générale de la SAA



Source : document interne de la SAA (2021).

1-7- Organisation de la société Nationale d'assurance (SAA)

La Société Nationale d'Assurance emploie plus de 4457 personnes. Ces employés sont répartis sur le réseau de la SAA qui s'étend à travers tout le territoire Algérien.

Le réseau de distribution est constitué de 14 Directions Régionales, chargées de la mise en œuvre de la politique commerciale de la société, et de 293 agences directes et 210 agents généraux ainsi que 150 agences bancaire.

1-7-1- Le siège (la direction générale)

Le siège est situé au boulevard des frères Belhadj, Nouvelle-ville. Il constitue la cellule centrale ayant pour but la synthèse des objectifs attendus au cours de l'exercice par l'ensemble des directions régionales, que ce soit en production ou en sinistres.

En plus de l'exploitation de ces résultats, le siège effectue des contrôles, s'occupe de la production, dirige et conseille les agences par le biais des directions régionales.

L'administration de la société est assurée par le conseil d'administration, composé de neuf (09) élus nommés par l'assemblée générale des actionnaires, le tiers de ces élus est renouvelable tous les trois (03) ans.

Le conseil d'administration est présidé par le Président Directeur Général, assisté par deux directeurs généraux adjoints (technique et administratif).

- La Direction Générale Technique

Elle est chargée de la conception et du développement de la stratégie globale de l'entreprise, elle est composée des structures suivantes:

- Division des Risques d'entreprise ;
- Division Automobile ;
- Division Risques des Particuliers et des Professionnels ;
- Division Vie ;
- Division Marketing ;
- Direction de la Réassurance.

- Direction Générale Administrative

Dont le rôle est de soutenir et de contrôler le réseau commercial de la SAA, elle est composée de:

- Direction des Finances et de la Comptabilité ;
- Direction des Ressources Humaines ;

- Direction du Patrimoine ;
- Direction du Contentieux et de la Réglementation ;
- Division de l'Audit, Contrôle et Système d'Information.

1-7-2- Les directions Régionales

Au nombre de 14, elles sont réparties sur tout le territoire national, Constituant les organes décentralisés d'animation, de contrôle, de coordination, de gestion administrative et d'appui pour l'ensemble des agences. Pour cela, ces Directions Régionales traduisent objectivement les faits et avec le maximum d'efficacité, la politique définie par le siège, donnant impulsions et directives nécessaires à ses agences. Les Directions Régionales constituent donc l'intermédiaire obligatoire entre le siège et leurs agences.

La Direction Régionale assume deux fonctions, l'une administrative et l'autre technique.

- **La fonction administrative** : consiste à la mise en œuvre du partage territorial de chaque agence et de mettre à leur disposition tout le matériel et le mobilier nécessaire à leur bon fonctionnement.
- **La fonction technique** : consiste à prêter assistance aux agences pour les affaires dépassant leur pouvoir de gestion et le contrôle strict de la tarification et des règlements en matière de sinistres.

Le siège de la Direction Régionale est présidé par **un directeur**, il comprend quatre (04) départements.

- **Département Administratif et Financier** : Il est réparti en trois services :
 - Service Comptabilité et Finances.
 - Service des moyens généraux et de l'action sociale.
 - Service du personnel.
- **Département Production** : Il est réparti en deux services :
 - Service assurances de biens.
 - Service assurances de personnes
- **Département Contentieux** : Il se compose de deux services :
 - Service sinistres corporels.
 - Services sinistres matériels et risques divers.

- **Département Marketing** : Il se compose de deux services :

- Service vente.
- Service études et statistiques

1-7-3- Les Agences

Elles ont pour rôle principal la gestion directe des contrats : souscription, suivi et règlement. Les agences sont organisées par fonction pour mieux assurer le contrôle interne et la polyvalence dans les branches d'assurance, à l'exception de la branche Assurances de personnes où la production et les sinistres sont gérés au sein du même service.

Dans le cadre de cette organisation, la relation commerciale avec le client est assurée par le chef d'agence aidé en cela par le personnel de l'agence réparti dans les services suivants :

- Le service « de la production » ;
- Le service « des indemnisations » ;
- Le service « des assurances de personnes » ;
- Et le service « Finances et Comptabilité ».

Section 2 : La présentation des états financiers de la SAA

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément au Nouveau Système Comptable et Financier et aux principes comptables généralement admis.

Cette section représente l'analyse du bilan et compte de résultat de la SAA durant les trois dernières années 2019, 2020 et 2021.

2-1- Le bilan

Représente une synthèse de l'ensemble des emplois et des ressources dont dispose la compagnie d'assurance SAA à une date donnée.

2-1-1-Présentation du bilan des années 2019, 2020 et 2021

Dans ce titre, nous allons analyser le passif et l'actif du bilan des années 2019, 2020, 2021.

2-1-1-1 L'analyse de l'actif du bilan

Le tableau suivant présente l'actif des bilans de la SAA.

Tableau 2:L'actif du bilan de la SAA.

| En KDA | | | | | |
|---|-----------|------------|------------|----------------|----------------|
| ACTIF | Années | | | Evolution | |
| | 2019 | 2020 | 2021 | % | % |
| Ecart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif | | | | | |
| Immobilisations Incorporelles | 190 832 | 169 925 | 129 856 | -10,95% | -23,58% |
| Immobilisations Corporelles | | | | | |
| Terrains | 5 150 464 | 5 153 100 | 5 371 787 | 0,51% | 4,24% |
| Bâtiments Exploitation | 5 371 287 | 16 709 297 | 16 248 572 | 211,08% | -2,76% |
| Bâtiments Placement | 963 633 | 910 257 | 864 918 | -5,53% | -4,98% |
| Autres immobilisations corporelles | 499 073 | 475 614 | 860 267 | -4,7% | 80,87% |
| Immobilisations en Concession | - | 184 445 | 180 864 | - | -1,41% |
| Immobilisations en Cours | 70 988 | 157 900 | 255 870 | 122,43% | 62,04% |
| Immobilisations Financières | | | | | |
| Titres mis en équivalence : | | | | | |

*Chapitre III : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière
du risque industriel*

| | | | | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|
| Autres participations et créances rattachées | 3 012 025 | 4 707 700 | 4 561 794 | 56,3% | -3,09% |
| Autres Immobilisations Financières | 45 646 291 | 44 953 340 | 37 383 573 | -1,51% | -16,84% |
| Prêts et autres actifs financiers non courants | 280 330 | 233 465 | 331 531 | -16,72% | 42% |
| Impôts différés actif | 622 772 | 592 103 | 743 137 | -4,92% | 25,51% |
| Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants | 8 986 | 6 901 | 6 609 | -23,21% | -4,23% |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | 61 816 683 | 74 254 049 | 66 938 778 | 20,12% | -9,85% |
| Provisions Techniques d'Assurance | | | | | |
| Part de la coassurance cédée | 7 886 | 926 | - | -88,27% | - |
| Part de la réassurance cédée | 2 315 984 | 1 791 463 | 1 701 181 | -22,65% | -5,04% |
| Créances et Emplois assimilés | | | | | |
| Cessionnaires et Cédants débiteurs | 632 256 | 666 693 | 583 670 | 5,45% | -12,45% |
| Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs | 4 163 029 | 5 157 791 | 5 838 943 | 23,89% | 13,21% |
| Autres débiteurs | 3 815 296 | 2 829 516 | 1 657 883 | -25,83% | -41,41% |
| Impôts et assimilés | 733 297 | 2 067 680 | 716 935 | 181,97% | -65,32% |
| Autres créances et emplois assimilés | 95 674 | 107 855 | 120 865 | 12,73% | 12,06% |
| Disponibilités et Assimilés | | | | | |
| Placements et autres actifs financiers | 691 479 | 848 240 | 4 502 516 | 22,67% | 430,81% |
| Trésorerie | 2 400 642 | 2 732 235 | 3 257 226 | 13,81% | 19,21% |
| TOTAL ACTIF COURANT | 14 855 545 | 16 202 399 | 18 379 221 | 9,07% | 13,43% |
| TOTAL GENERAL ACTIF | 76 672 228 | 90 456 448 | 85 317 998 | 17,98% | -5,68% |

Source : Élaboré par nous-mêmes à partir l'actif des bilans de la SAA 2021.

- L'actif non courant

Tableau 3 : L'actif non courant

En KDA

| | Années | | | Evolution | |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | % | % |
| Immobilisations Incorporelles | 190 832 | 169 925 | 129 856 | -10,96% | -23,58% |
| Immobilisations Corporelles | 12 055 445 | 23 590 613 | 23 782 277 | 95.68% | 0.81% |
| Immobilisations Financières | 49 570 405 | 50 493 510 | 43 026 644 | 1.86% | -14.79% |
| Total actif non courants | 61 816 682 | 74 254 048 | 66 938 777 | 20,12% | -9,85% |

Source : Élaboré par nous même à partir de l'actif des bilans de la SAA 2021.

D'après le tableau ci-dessus, l'actif non courant de la SAA a connu une augmentation de 20,12% en 2020 par rapport à 2019. Suite à la hausse des immobilisations corporelles de 95.68% et les immobilisations financières de 1.86% et ce malgré la baisse des immobilisations incorporelles de 10,96%. Ce qui explique un cycle d'investissement positif.

En 2021, l'actif non courant a diminué de 9.85% par rapport à 2020, suite à la baisse des immobilisations incorporelles de 23.58%, ainsi qu'à la baisse des immobilisations financières de 14.79%.

- L'actif courant

Tableau 4: L'actif courant.

En KDA

| | Années | | | Evolution | |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | % | % |
| Provisions Techniques d'Assurance | 2 323 870 | 1 792 389 | 1 701 181 | -22.87% | -5.09% |
| Créances et Emplois assimilés | 9 439 553 | 10 829 535 | 8 918 297 | +14.72% | -17.65% |
| Disponibilités et Assimilés | 3 092 122 | 3 580 475 | 7 759 742 | +15.79% | 116.72% |
| TOTAL ACTIF COURANT | 14 855 545 | 16 202 399 | 18 379 220 | +9.06% | +13.43% |

Source : Élaboré par nous même à partir de l'actif des bilans de la SAA 2021.

L'actif courant a connu une augmentation consécutive durant les deux derniers exercices, à savoir, 9,06% en 2020 et 13,43% en 2021. Celle-ci est due à la hausse significative de 116,72% des disponibilités en 2021 par rapport à 2020 et une baisse dans les

créances de 17,65% durant la même période, ce qui peut être expliqué par la prise en main de la gestion des créances au niveau de la SAA et ce par rapport à l'obligation des assurés de paiement par échéancier limité. Et aussi une diminution des provisions techniques ce qui est dû à la baisse des contrats cédés.

En conclusion, le total d'actif de la SAA a augmenté de 17.97% en 2020 par rapport à 2019, cela dû la hausse de l'actif non courant et courant. Cependant, celui-ci a connu une baisse de 5,68% en 2021 par rapport à 2020, ce qui est dû comme cité précédemment, à la baisse de l'actif non courant et ce malgré la hausse de l'actif courant. (Voir le tableau et la figure ci- dessous).

L'actif courant doit être financé par des ressources à long terme (les capitaux permanents) et inversement. Cet équilibre se vérifie en consultant un bilan en grande masse.

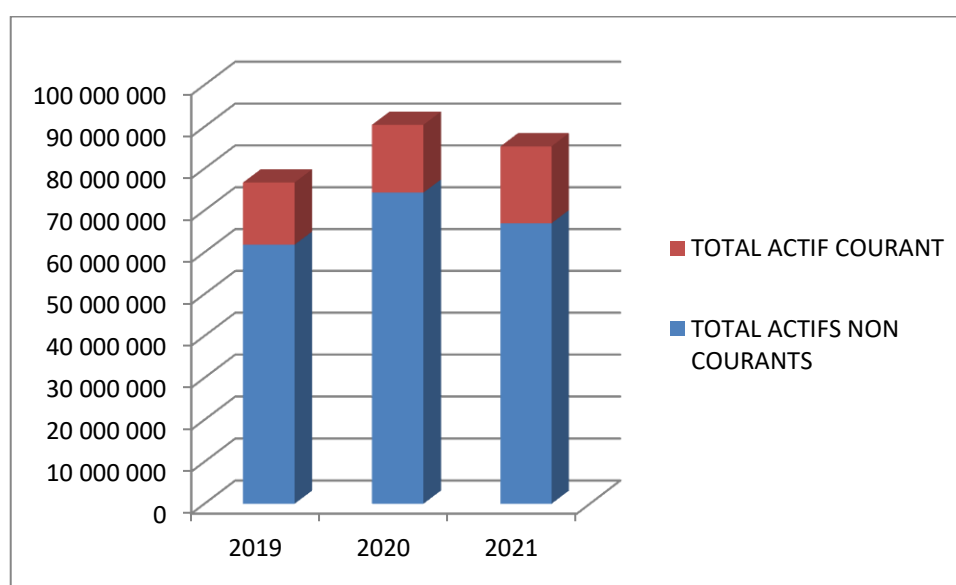
Tableau 5: Total d'actif.

En KDA

| | Années | | | Evolution | |
|----------------------------------|------------|------------|------------|---------------|---------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | % | % |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | 61 816 682 | 74 254 048 | 66 938 777 | 20,12% | -9,85% |
| TOTAL ACTIF COURANT | 14 855 545 | 16 202 399 | 18 379 220 | 9,06% | 13,43% |
| TOTAL GENERAL ACTIF | 76 672 227 | 90 456 447 | 85 317 997 | 17,97% | -5,68% |

Source : Élaboré par nous même à partir de l'actif des bilans de la SAA 2021.

Figure 12: représentation graphique de l'actif des bilans.



Source : réalisé par nos soins, à partir de l'actif des bilans de la SAA.

2-1-1-2 L'analyse du passif des bilans de la SAA

Tableau 6: Le passif des bilans de la SAA.

En KDA

| PASSIF | Années | | | Evolution | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | % | % |
| Capital émis ou capital social ou fonds de dotation | 20 000 000 | 20 000 000 | 30 000 000 | 0% | 50% |
| Capital souscrit non appelé | | | | | |
| Primes et réserves - Réserves consolidées | 9 113 763 | 10 900 079 | 2 522 072 | 19.6% | -76,86% |
| Ecarts d'évaluation | 160 366 | 173 109 | 173109 | 8.13% | 0% |
| Ecarts de réévaluation | | | | | |
| Ecart d'équivalence | | | | | |
| Autres capitaux propres - Report à nouveau | | - | - | - | - |
| Résultat de l'exercice | 3 386 316 | 3 121 993 | 3 250 885 | -0.08% | 4,13% |
| TOTAL I - CAPITAUX PROPRES | 32 660 446 | 34 195 181 | 35 946 066 | 4.7% | 5,12% |
| Emprunts et dettes assimilés | 1714 | 4 727 344 | 3 783 243 | 275707.7 | -19,97% |
| Impôts (différés et provisionnés) | | | | | |
| Autres dettes non courantes | - | 1 627 445 | 581 690 | - | -64,26% |
| Provisions réglementées | 2 048 345 | 2 125 438 | 22 89 014 | 3.76% | 7,69% |
| Provisions et produits constatées d'avance (sauf 155) | 1 649 855 | 1 516 897 | 1710 055 | -8.06% | 12,73% |
| Fonds de valeurs reçus des réassureurs | 1 892 959 | 1406 044 | 1326 417 | -25.72% | -5,66% |
| TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS | 5 592 873 | 11403168 | 9 690 420 | 103.89% | 5,12% |
| Provisions directes | 28 086 373 | 26 737 213 | 26 906 584 | -4.8% | 0,26% |
| Acceptations | 270 806 | 409 469 | 227 825 | 51.2% | -44,36% |
| Cessionnaires et Cédants créditeurs | 1406 915 | 2 314 632 | 2 920 922 | 64.52% | 26,19% |
| Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs | 544 476 | 479 683 | 472 849 | -11.9% | -1,42% |
| Impôts crédit | 1 634 287 | 1 726 566 | 1 366 885 | 5.65% | -20,83% |
| Autres Dettes (sauf 444-445-447) | 6 349 093 | 13 127 570 | 7 878 912 | 106.76% | -39,98% |
| Trésorerie Passif | 126 959 | 62 964 | 7 535 | -50.42% | -88,03% |
| TOTAL III - PASSIFS COURANTS | 38 418 909 | 44 858 097 | 39 681 512 | 16.76% | -11,54% |
| TOTAL GENERAL PASSIF | 76 672 228 | 90 456 448 | 85 317 998 | 17.98% | -5,68% |

Source : Élaboré par nous même à partir du passif des bilans de la SAA.

2-1-1-2-1-Les capitaux propres

Tableau 7: Les capitaux propres de la SAA.

En KDA

| | Années | | | Evolution | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|--------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | % | % |
| Capital émis ou capital social ou fonds de dotation | 20 000 000 | 20 000 000 | 30 000 000 | 0% | 50% |
| Primes et réserves - Réserves consolidées | 9 113 763 | 10 900 079 | 2 522 072 | 19,6% | -76,86% |
| Ecart d'évaluation | 160 366 | 173 109 | 173 109 | 8,13% | 0% |
| Résultat de l'exercice | 3 386 316 | 3 121 993 | 3 250 885 | -0,08% | 4,13% |
| TOTAL I - CAPITAUX PROPRES | 32 660 446 | 34 195 181 | 35 946 066 | 4,7% | 5,12% |

Source : Élaboré par nous même à partir du passif des bilans de la SAA.

D'après le tableau ci-dessus, les capitaux propres ont augmenté en 2020 par rapport à 2019 de 4.7% suite à l'augmentation des réserves de 19.6% et les écarts d'évaluation de 8.13%, malgré la baisse du résultat de 0.08%.

Toutefois celui-ci a connu une augmentation de 5.12% en 2021 par rapport à 2020 suite à la hausse de 4.13% de résultat de l'exercice, et de 50% de capital émis suite à l'augmentation des nouveaux apports.

2-1-1-2-2- Le passif non courant

Tableau 8: Le passif non courant. En KDA

| | Années | | | Evolution | |
|---|------------------|-------------------|------------------|----------------|----------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | % | % |
| Emprunts et dettes assimilés | 1 714 | 4 727 344 | 3 783 243 | 275707,7 | -19,97% |
| Impôts (différés et provisionnés) | | | | | |
| Autres dettes non courantes | _ | 1 627 445 | 581 690 | _ | -64,26% |
| Provisions réglementées | 2 048 345 | 2 125 438 | 2 289 014 | 3,76% | 7,69% |
| Provisions et produits constatées d'avance (sauf 155) | 1 649 855 | 1 516 897 | 1 710 055 | -8,06% | 12,73% |
| Fonds de valeurs reçus des réassureurs | 1 892 959 | 1 406 044 | 1 326 417 | -25,72% | -5,66% |
| TOTAL II- PASSIFS NON COURANTS | 5 592 873 | 11 403 168 | 9 690 420 | 103,89% | -15.02% |

Source : Élaboré par nous même à partir du passif des bilans de la SAA.

D'après ce tableau, le total de passif non courant a augmenté en 2020 par rapport à 2019 de 103.89%, ce qui dû à l'augmentation significative des emprunts.

La situation s'est améliorée en 2021 suite à la baisse de 15.02% par rapport à 2020, ce qui est dû au remboursement des emprunts de 17.97% et les autres dettes non courantes de 64,26%.

Le passif non courant désigne toutes les dettes et obligations qu'une PME a envers des tiers, qu'elle doit régler à long terme (plus d'un an).

2-1-1-2-3- Le passif courant

Tableau 9: Passif courant.

En KDA

| | Années | | | Evolution | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|----------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | % | % |
| Provisions directes | 28 086 373 | 26 737 213 | 26 906 584 | -4,8% | 0,26% |
| Acceptations | 270806 | 409 469 | 227 825 | 51,2% | -44,36% |
| Cessionnaires et Cédants créditeurs | 1 406 915 | 2 314 632 | 2 920 922 | 64,52% | 26,19% |
| Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs | 544476 | 479 683 | 472 849 | -11,9% | -1,42% |
| Impôts crédit | 1 634 287 | 1 726 566 | 1 366 885 | 5,65% | -20,83% |
| Autres Dettes (sauf 444-445-447) | 6 349 093 | 13 127 570 | 7 878 912 | 106,76% | -39,98% |
| Trésorerie Passif | 126 959 | 62 964 | 7 535 | -50,42% | -88,03% |
| TOTAL III-PASSIFS COURANTS | 38 418 909 | 44 858 097 | 39 681 512 | 16,76% | -11,54% |

Source : Élaboré par nous même à partir du passif des bilans de la SAA.

Le passif courant a augmenté de 16.76% en 2020 par rapport à 2019 suite à l'augmentation des dettes de 106.76%, une augmentation successivement de 51.2% et 64.52% des acceptations et les cessionnaires.

Par contre en 2021 y avait une diminution de 11.54% par rapport à 2020, ce qui dû à la diminution des dettes de 39.98% et les acceptations de 44.36%.

En conclusion le total du passif a augmenté de 17.98% en 2020 par rapport à 2019, suite à l'augmentation de passif non courant de 103.89%.

Tandis que, en 2021 a connu une diminution de 5.68% par rapport à 2020 qui revient à la diminution de passif courant de 11.54%. (voir le tableau et le figure ci- dessous).

Le passif courant est une donnée importante calculée depuis un bilan comptable et qui de déterminer le fameux besoin en fonds de roulement.

Tableau 10: Total du passif.

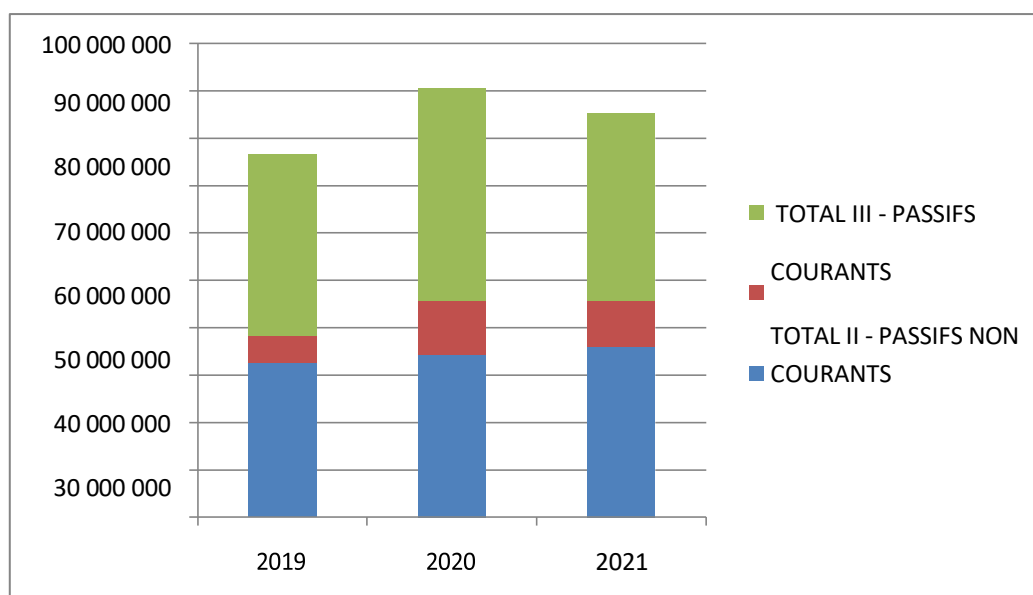
En KDA

| | Années | | | Evolution | |
|--|------------|------------|------------|----------------|----------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | % | % |
| TOTAL I - CAPITAUX PROPRES | 32 660 446 | 34 195 181 | 35 946 066 | 4,7% | 5,12% |
| TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS | 5 592 873 | 11403 168 | 9 690 420 | 103,89% | 5,12% |
| TOTAL III - PASSIFS COURANTS | 38418 909 | 44 858097 | 39 681 512 | 16,76% | -11,54% |
| TOTAL GENERAL PASSIF | 76 672 228 | 90 456 448 | 85 317 998 | 17,98% | -5,68% |

Source : Élaborer par nous même à partir du passif des bilans de la SAA.

Ce tableau est représenté par la figure suivante :

Figure 13: représentation graphique du passif des bilans.



Source : réalisé par nos soins, à partir du passif des bilans de la SAA.

2-2 Le compte de résultat

Le compte de résultat est un document comptable annuel présentant l'ensemble des produits et des charges d'une entreprise pour une période donnée, il fournit le résultat net de l'entreprise.

2-2-1 La présentation des comptes de résultats de la SAA.

Le tableau suivant présente le compte de résultat de la SAA des trois dernières années.

Tableau 11: Le compte de résultat de la SAA.

En KDA

| DESIGNATION | Années | | | Evolution | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | % | % |
| Primes émises sur opérations directes | 23 947 031 | 23 351 910 | 23 057 | 2,49% | -1,26% |
| Primes acceptées | 613 927 | 772 567 | 555 373 | 25,84% | -28,11% |
| Primes émises reportées | 358 486 | 123 698 | 87 029 | -64,49% | -29,68% |
| Primes acceptées reportées | 72 961 | 140 748 | 181 352 | 92,91% | 28,85% |
| I- Primes acquises a l'exercice | 24 129 511 | 23 860 031 | 23 881 | -1,12% | 0,09% |
| Prestations (Sinistres) sur opérations directes | 14 122 544 | 12 731 879 | 13 149 | -9,85% | 3,28% |
| Prestations (Sinistres) sur acceptation | 3 488 | 1 167 | 15 165 | -66,54% | 1199,48% |
| II- Prestations (sinistres) de l'exercice | 14 126 032 | 12 730 712 | 13 164 | -9,88% | 3,41% |
| Commissions reçues en réassurance | 559 562 | 538 363 | 609 418 | -3,79% | 13,2% |
| Commissions versées sur acceptations | 18 224 | 18 171 | 21 914 | -0,29% | 20,6% |
| III- Commissions de réassurance | 541 338 | 520 192 | 587 504 | -3,9% | 12,94% |
| IV- La marge assurance | 10 544 817 | 11 649 511 | 11 304 | 10,48% | -2,6% |
| Achats et services extérieurs | 2 471 209 | 2 648 453 | 2 573 813 | 7,16% | -2,82% |
| Charges de personnels | 5 065 681 | 4 763 608 | 4 711 990 | -5,96% | -1,1% |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 511 208 | 535 888 | 537 091 | 4,83% | 0,22% |
| Production immobilisée | | | | | |
| Autres produits opérationnels | 1 102 681 | 338 144 | 393 432 | -69,33% | 16,35% |
| Autres charges opérationnels | 148 438 | 143 709 | 147 544 | -3,18% | 2,67% |
| Dotations aux amortissement et pertes de valeurs | 927 306 | 1 636 987 | 2 234 609 | 76,53% | 36,51% |
| Reprise sur perte de valeur et provisions | 175 997 | 163 814 | 483 900 | -6,92% | 195,4% |
| V- Résultat technique opérationnel | 2 699 653 | 2 422 825 | 1 977 823 | -10,25% | -18,37% |
| Produits financiers | 1 595 987 | 1 683 976 | 2 186 253 | 5,51% | 29,83% |
| Charges financiers | 18 737 | 104 498 | 265 769 | 457,7% | 154,33% |
| VI- Résultat financier | 1 577 251 | 1 579 477 | 1 920 485 | 0,14% | 21,59% |
| VII- Résultat ordinaires avant impôts | 4 276 904 | 4 002 302 | 3 898 307 | -6,42% | -2,6% |
| Impôts exigibles sur résultats ordinaires (IBS) | 918 690 | 849 640 | 798 456 | -7,52% | -6,02% |
| Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires | 28 103 | 30 669 | 151 034 | 9,13% | 392,46% |
| Total des produits des activités ordinaires | 27 545 516 | 26 566 157 | 27 532 736 | -3,55% | 3,64% |
| Total des charges des activités ordinaires | 24 159 199 | 23 444 464 | 24 281 | -2,96% | 3,57% |
| VIII- Résultat ordinaires | 3 386 316 | 3 121 993 | 3 250 885 | -7,8% | 4,13% |
| Eléments extraordinaires (produits) (*) | | | | | |
| Eléments extraordinaires (Charges) (*) | | | | | |
| XI- Résultat extraordinaires | | | | | |
| X- Résultat net de l'exercice | 3 386 316 | 3 121 993 | 3 250 885 | -7,8% | 4,13% |

Source : Elaboré par nous même à partir des comptes de résultats de la SAA.

Dans le cas d'un déficit, le report à nouveau sera négatif et viendra en déduction des fonds propres (capital social, réserve...), ce report à nouveau négatif montre que l'entreprise réalise des pertes et pourra être réduit lorsque l'entreprise réalisera des bénéfices.

2-2-2- L'analyse du compte de résultat

2-2-2-1- La marge d'assurance de la SAA

Tableau 12 : La marge d'assurance de la SAA

En KDA

| | Années | | | Evolution | |
|--|------------|------------|------------|---------------|---------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | % | % |
| I- PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE | 24 129 511 | 23 860 031 | 23 881 646 | -1,12% | 0,09% |
| II- PRESTATIONS (SINISTRES) DE L'EXERCICE | 14 126 032 | 12 730 712 | 13 164 513 | -9,88% | 3,41% |
| III- COMMISSIONS DE REASSURANCE | 541 338 | 520 192 | 587 504 | -3,9% | 12,94% |
| IV- LA MARGE ASSURANCE | 10 544 817 | 11 649 511 | 11 304 638 | 10,48% | -2,6% |

Source : Élaboré par nous même à partir des comptes de résultats de la SAA.

Le tableau ci-dessus, montre la marge d'assurance durant les années 2019, 2020 et 2021. Cette marge a enregistré une augmentation de 10.48% en 2020 par rapport à 2019, suite à la diminution des prestations de 9.88%.

Par contre en 2021 a marqué une diminution de 2.6% par rapport à 2020, ce qui dû à l'augmentation des prestations de 3.41%.

2-2-2-2- Le résultat technique opérationnel de la SAA

Tableau 13: Le résultat technique opérationnel de la SAA.

En KDA

| | Années | | | Evolution | |
|---|-----------|-----------|-----------|----------------|----------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | % | % |
| V- RESULTAT TECHNIQUE OPERATIONNEL | 2 699 653 | 2 422 825 | 1 977 823 | -10,25% | -18,37% |

Source : Élaboré par nous même à partir des comptes de résultats de la SAA.

D'après ce tableau le résultat technique opérationnel de la SAA, a connu une diminution de 10.25% en 2020 par rapport à 2019 et de 18.37% en 2021 par rapport à 2020, en fait cette diminution est due principalement à la hausse des autres charges opérationnelles

et les dotations aux amortissements et provisions, surtout en 2021.

2-2-2-3- Le résultat financier de la SAA

Tableau 14: Le résultat financière de la SAA

En KDA

| | Années | | | Evolution | |
|-------------------------------|-----------|-----------|---------|--------------|---------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | % | % |
| VI- RESULTAT FINANCIER | 1 577 251 | 1 579 477 | 1920485 | 0,14% | 21,59% |

Source : Élaboré par nous même à partir des comptes de résultats de la SAA.

D'après ce tableau, le résultat financier de la SAA durant les années 2019, 2020 et 2021. A connu une augmentation de 0.14 % en 2020 et de 21.59% en 2021. L'analyse du compte de résultats permet de constater que les revenus financiers de la SAA réalisés durant ces trois années d'étude sont suffisants et permettent à l'entreprise de couvrir les charges financières.

Un résultat financier positif est la conséquence de mouvements de capitaux au bénéfice de l'entreprise.

2-2-2-4- Le résultat net de la SAA.

Tableau 15: Le résultat net de la SAA

En KDA

| | Années | | | Evolution | |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|--------------|--------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | % | % |
| X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE | 3 386 316 | 3 121 993 | 3 250 885 | -7,8% | 4,13% |

Source : Élaboré par nous même à partir des comptes de résultats de la SAA.

Le résultat net de la SAA, a diminué de 7.8% en 2020 par rapport à 2019, suite à la baisse de résultat technique opérationnel.

Par contre en 2021 cette résultat a augmenté d'un taux de 4.13% par rapport à 2020, ce qui dû à l'augmentation de résultat financière de 21.59%, malgré que la diminution de résultat technique opérationnel de 18.37%.

Section 3 : Cas de l'entreprise SPLEND

Dans cette section, nous allons voir un cas d'une entreprise industrielle assurée auprès de la compagnie d'assurance SAA qui a enregistré un sinistre important en incendie durant l'année 2020.

3-1- Présentation de l'entreprise assurée SARL SPLEND:

- L'entreprise est fondée en 1980 ;
- Secteur d'activité : parfums et cosmétiques ;
- Chiffre d'affaires réalisé en 2013 : 250 000 000 DA ;
- Capital social : 100 000 000 DA ;
- Nombre d'effectif : 150 personnes.

Pour protéger son patrimoine et ses responsabilités civiles, la SARL SPLEND après avis de son Risk Manager a négocié et met en place une couverture complète en assurance pour l'ensemble des risques. Le tableau suivant nous indique les capitaux assurés :

Tableau 16: Les biens assurés

| LES BIENS ASSURES | |
|--|---|
| Désignation des biens à assurer | Valeur des biens à assurer en DA |
| Bâtiments et toutes dépendances | 150 000 000,00 |
| Mobilier et Équipements des bureaux y compris Matériels informatique | 100 000 000,00 |
| Matériels et Équipements de production | 140 000 000,00 |
| Matière première Marchandises | 50 000 000,00 |
| Produits Finis et Semi Fini et Fourniture | 10 000 000,00 |
| VALEUR TOTALE EN RISQUE | 450 000 000,00 |

Source : SAA 2021

Le tableau suivant nous indique les limites de couverture en assurance :

Tableau 17: Contrat d'assurance de SARL SPLEND

CONTRAT D'ASSURANCE

DE

SARL SPLEND

MULTIRISQUE ENTREPRISE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

| LES BIENS ASSURES | |
|--|----------------------------------|
| Désignation des biens à assurer | Valeur des biens à assurer en DA |
| Bâtiments et toutes dépendances | 150 000 000,00 |
| Mobilier et Équipements du bureau y compris Matériels informatique | 100 000 000,00 |
| Matériels et Équipements de production | 140 000 000,00 |
| Matière première Marchandises | 50 000 000,00 |
| Produits Finis et Semi Fini et Fourniture | 10 000 000,00 |
| VALEUR TOTALE EN RISQUE | 450 000 000,00 |

| Biens Assurés et Garanties Accordées | Capitaux Assurés (DA) | Taux de Prime (%) | Franchises | Prime Nette en (DA) |
|--|-----------------------|-------------------|------------|---------------------|
| 1 -INCENDIE | | | | |
| 1) Bâtiment et toutes dépendances | 150 000 000,00 | 0,80 | 100 000,00 | 120 000,00 |
| 2) Mobilier et Équipements du bureau y compris matériels informatiques | 100 000 000,00 | 0,80 | 100 000,00 | 80 000,00 |
| 3) Matériels et Équipements de production | 140 000 000,00 | 0,80 | 100 000,00 | 112 000,00 |
| 4) Matière première, produits finis et semi fini et fournitures (Marchandises) | 50 000 000,00 | 0,80 | 100 000,00 | 40 000,00 |
| 5) Produits Finis et Semi Fini et Fourniture | 10 000 000,00 | 0,80 | 100 000,00 | 8 000,00 |
| VALEUR TOTALE EN RISQUE (VTR) | 450 000 000,00 | 0,8 | | 360 000,00 |
| RISQUES ANNEXES | | | | |
| 1) Toutes explosions. | 450 000 000,00 | Inclus | 100 000,00 | Inclus |
| 2) Chut de la Foudre | 450 000 000,00 | Inclus | 100 000,00 | Inclus |

*Chapitre III : Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière
du risque industriel*

| | | | | |
|--|--------------------------|---------------|-------------------|-------------------|
| 3) Chute d'appareils de navigation aérienne ou | 450 000 000,00 | Inclus | 100 000,00 | Inclus |
| 4) Dommages aux appareils électriques, à | 5 000 000,00 | 1,50 | 100 000,00 | 7 500,00 |
| 5) Choc de véhicules terrestres à concurrence de | 5 000 000,00 | Inclus | 100 000,00 | Inclus |
| RISQUES SPECIAUX | | | | |
| 1) Actes de terrorisme et de sabotage à concurrence de 25% VTR, Avec un Maximum de 250 000 000,00 DA par Evenement et en Aggregate annuel | 450 000 000,00 | 0,15 | 10% des Sinistres | 67 500,00 |
| 2) Émeutes et mouvements populaires à concurrence de 25% VTR, Avec un Maximum de 250 000 000,00 DA par événement et en Aggregate annuel, | 450 000 000,00 | 0,15 | 10% des Sinistres | 67 500,00 |
| EVENEMENTS NATURELS | | | | |
| 1) Tremblement de terre à concurrence de 50% VTR, | 450 000 000,00 | 0,15 | 10% des Sinistres | 67 500,00 |
| 2) Inondations, tempête, grêle et neige sur toiture à concurrence de 50% VTR, | 450 000 000,00 | 0,10 | 10% des Sinistres | 45 000,00 |
| PERTE ET FRAIS GARANTIS | | | | |
| 1) Honoraires d'experts | 500 000,00 | Inclus | Néant | Inclus |
| 2) Frais de démolition et déblai | 5% de l'indemnité | Inclus | Néant | Inclus |
| 3) Frais de reconstruction d'Archives | 500 000,00 | Inclus | Néant | Inclus |
| RESPONSABILITE ENCOURUS | | | | |
| 1) Recours de voisins et des tiers | 1 000 000,00 | Inclus | Néant | Inclus |
| TOTAL INCENDIE ET RISQUES ANNEXES | | | | 615 000,00 |
| 2 - DEGATS DES EAUX | | | | |
| 1) Bâtiments + Équipements de production + mobilier de bureau. Matériel informatique, agencements à concurrence de 1/25 de la VTR par Année d'assurance. | 18 000 000,00 | 1,20 | 10% des Sinistres | 21 600,00 |
| 2) Garantie étendue aux infiltrations. à concurrence de 1 000 000,00 DA par Année d'assurance. | 1 000 000,00 | Inclus | 10% des sinistres | Inclus |
| TOTAL DDE | | | | 21 600,00 |
| 3 - VOL | | | | |
| 1) Vol par effraction des Équipements et Marchandises à concurrence de 25% la Valeur déclarée | 50 000 000,00 | 2,00 | 5% du sinistre | 100 000,00 |
| Détérioration immobilière | 200 000,00 | Inclus | Néant | Inclus |

| | | | | |
|---|---------------------------------|--------|--|-------------------|
| TOTAL VOL | | | | 100 |
| 4 - BRIS DE GLACES | | | | |
| Bris de vitrages, étendue aux bris occasionnés par le vol et cambriolage, chaleur solaire, tempêtes, trombes et cyclone à concurrence de 500 000,00 DA | 100 000,00 | 2,00% | Néant | 2 000,00 |
| 5 - BRIS DE MACHINES | | | | |
| Bris de Machines à concurrence de la valeur déclarée | 40 000 000,00 | 1,70 | 5% des Sinistres avec un Min de 100 000,00 DA | 68 000,00 |
| TOTAL BDM | | | | 68 000,00 |
| 6 - RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION | | | | |
| 1) Dommages matériels et immatériels à concurrence de 5 000 000,00 DA par événement et en Aggregate annuel 2) Dommages Corporels à concurrence de 5 000 000,00 DA par événement et en Aggregate annuel | Masse Salariale 1 000 000,00 | 0,20 | 10% des dommages Matériels avec un Min de 10 000,00 DA | 100 000,00 |
| Extension de Garantie | | | | |
| RC Parking à concurrence de 500 000,00 DA par événement et par An | Inclus | inclus | // | Inclus |
| RC Gardiennage avec armes à feu à concurrence de 1 000 000,00 DA par événement et par An | Inclus | Inclus | // | Inclus |
| RC Ascenseurs à concurrence de 500 000,00 DA par événement et Par An | inclus | inclus | // | Inclus |
| TOTAL RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION | | | | 100 000,00 |
| PRIME NETTE TOTALE | | | | 906 600,00 |

Source : SAA 2021

En date du 26/08/2020 un sinistre important c'est déclenché au niveau de l'usine de l'assuré.

3-1-1- Déroulement de l'expertise

Suit à la déclaration du sinistre par l'assuré, un expert a été désigné par la compagnie d'assurance SAA pour évaluer les dommages occasionnés par cet incendie et présenter son rapport d'expertise.

Cet expert s'est déplacé sur le site assuré et il a constaté l'intervention des unités de la protection civile et la Gendarmerie Nationale, en effectuant la prise de photos avec l'ampleur des flammes qui seront jointes au rapport final.

3-1-2- Description du risque sinistre

Il s'agit d'un dépôt de matières premières destinées pour la fabrication de cosmétiques ainsi que des emballages, abritées sous un hangar réalisé en charpente métallique et couverts en TN 40 de trois niveaux d'une hauteur approximative de 09 mètres.

En plus de la présence d'un bâtiment réalisé en R+2 terrasse en dur sur une assiette approximative de 100 m² dont le rez-de-chaussée est exploité aux fins de services liées au dépôt et vestiaire pour les ouvriers, les deux étages supérieurs sont exploités à des fins de l'habitation familiale du comptable de l'entreprise assurée.

L'infrastructure de l'assuré est délimitée :

- A l'ouest par la direction de NAFTAL ;
- Au nord par une route ;
- Au sud par une entreprise de fabrication de chaise ;
- Et à l'est par une route.

3-1-3- Circonstance du sinistre

L'incendie est arrivé de chez le voisin de l'assuré qui venait de s'installer.

Le générateur de l'incendie consiste dans l'emploi d'un des ouvriers d'une tronçonneuses à meule à la découpe d'un pied d'un support métallique pour une machine de profilage du siège ainsi de réduire son niveau de hauteur, c'est ainsi que les étincelles produites par ce meulage ont été directement sur les sièges fabriqués à base de polymères d'où la naissance du feu qu'ils n'ont pas pu maîtriser malgré la présence d'extincteurs chariot de 50 litres.

Vaincu par l'ampleur des flammes ils ont fait appel à l'intervention de la protection civile sur le site avec leurs moyens de lutte et ont commencés bien sûr par le lieu de la source du feu.

3-1-4- Estimation des dommages

Les dommages subis par l'assuré SARL SPLEND sont comme suit :

- Sur le plan infrastructure : 100 000 000 DA.
- Matières premières : 50 000 000 DA. Soit un total de : 150 000 000 DA.

L'entreprise a perdu dans ce sinistre plus de 33% de son patrimoine.

Toute entreprise visant à améliorer sa productivité et sa rentabilité doit assurer un suivi rigoureux de sa performance financière en mettant en place un système de mesure et d'évaluation efficace.

Conclusion

Ce chapitre présente l'étude de cas empirique appliqué au sein de la SAA, en effet ; il représente une extrapolation des concepts étudiés lors des deux premiers chapitres afin d'étudier le cas de l'entreprise SPLEND.

Grâce au bilan on aura une idée détaillée sur la performance financière d'une entreprise, il suffit tout simplement de bien l'évaluer.

Pour l'évaluation de l'équilibre à long terme, il est important de calculer le fond de roulement financier, ce dernier représente une ressource supplémentaire qui permet à l'entreprise de faire face aux imprévus.

Quant à l'équilibre à court terme, il faut que l'entreprise soit capable de financer son insuffisance par ses dettes.

Après avoir fait connaissance de l'entreprise, cela permis d'effectuer une présentation générale de la SAA et de sa structure organisationnelle. En effet à partir de l'étude financière de la SAA qui a été effectué sur la base des bilans, des comptes des résultats pendant les trois années successives , 2019 et 2020 et 2021 a permis d'avoir un aperçus sur la situation financière de cette compagnie.

Conclusion générale

Le risque c'est la vie et la vie c'est risqué ; chaque activité économique est porteuse de risques qui peuvent menacer l'entreprise, son fonctionnement, sa rentabilité et/ou son développement. Devant cette présence continue de risques, les gestionnaires des entreprises qui ont pour but de satisfaire le public en lui assurant un produit plus sûr, un environnement plus propre et un niveau de vie plus élevé, doivent identifier les risques encourus par leurs entreprises, évaluer leurs conséquences ainsi que leurs gravités, et mettre en œuvre des actions visant à les maîtriser et à réduire leurs impacts économique, humain et physique, mais il n'en demeure pas moins que toute entreprise soucieuse d'une bonne gestion des risques pour l'atteinte de ses objectifs trouvera un intérêt à la mise en place d'une fonction de management des risques.

La performance financière est utilisée en premier par mesurer sa propre performance, elle a représenté durant longtemps le seul indicateur de la santé financière de l'entreprise.

L'une des meilleures techniques de traitement du risque d'entreprise est l'assurance, qui permet à un exploitant de transférer une partie de la composante financière des pertes éventuelles à un assureur, ou un groupe d'assureurs. En contrepartie du paiement d'une prime d'assurance, les assureurs garantissent que les victimes éventuels des sinistres seront compensées et facilitent un traitement rapide des dossiers de demande d'indemnisation. Ainsi, l'assureur n'accepte que les risques qu'il juge assurables et conformes à sa politique de couverture des risques.

Nous pourrions dire que les entreprises peuvent être considérablement perturbées par un événement qui peut nuire à leurs réputations ou qui engendre des coûts importants. L'assurance lui apporte sa couverture, non pas pour empêcher l'événement aléatoire de survenir, mais plutôt, pour prendre en charge des conséquences dommageables de celui-ci, s'il se réalise. Elle devient ainsi un outil de maîtrise des risques.

Ces résultats montrent que l'assurance participe activement au management des risques de l'entreprise, et elle est même l'un des principaux leviers pour gérer les

risques. Ainsi, sans l'intervention des assureurs, des sinistres peuvent mettre en péril l'équilibre financier et la pérennité de l'entreprise économique.

L'assurance est un moyen de sécuriser les entreprises par les techniques de prise en charge des risques.

L'assurance est primordiale pour garantir le bon fonctionnement d'une entreprise et assurer sa sécurité financière.

En effet, il conviendrait de noter l'esprit créatif des assureurs repoussant sans cesse les limites de l'assurance et d'inviter ceux-ci à jouer davantage leur rôle de soutien à l'essor économique et à l'innovation.

Bibliographie

Ouvrages :

- ALAZARD C., SEPARI S., «*contrôle de gestion : manuel et applications*». Dunod 6^{ème} éd. Paris, 2004.
- ALFONIS G., Grandjean P., «*Pratique de gestion et d'analyse financière* » Les éditions d'organisation, France, septembre 1986.
- BAIRD J.W., «*Managing performance* », 1986.
- BIGOT J-F., «*Droit des assurances : entreprises et organismes d'assurance* »,2ème éd DELTA, Paris, 2000.
- BOISLANDELLE H. M. «*gestion des ressources humaine dans la PME* ». Edition. Economica, Paris, 1998.
- BOUQUIN H., «*Contrôle de gestion de l'entreprise* »,3ème éd. Paris, PUF, Gestion, Paris, 1997.
- BOUQUIN H., «*le contrôle de gestion* », presses universitaires de France, collection gestion. 6ème éd. Paris, 2004.
- CHAPUISAT F., «*le droit des assurances* » 1ère édition, presses universitaires de France, Paris.
- CHARBONNIER J., «*Le Risk management – Méthodologie et pratiques* », L'argus de l'assurance, Paris, 2007.
- COUILBAULT F., CONSTANT E., LATRASSE M., «*Les grands principes de l'assurance* ». L'argus, Paris, 2002.
- COURTOT H., «*La gestion des risques dans les projets* », éd ECONOMICA, Paris, 1998.
- COUILBAULT F., ELIASHBERG C., LATRASSE M., «*les grands principes de l'assurance* », 6ème édition, L'argus, Paris, 2003.
- DEREZ M., DUVANT M., «*Analyse financière* » édition techniques, France, septembre, 1999.
- DORIATH B., GOUJE C., «*gestion prévisionnelle et mesure de la performance* ». Dunod, Paris, 2007.
- EVRAERT S., «*Analyse et diagnostic financiers.* » 2ème éd, Eyrolles, Paris, 1992.

- FERNENDEZA., « *Les nouveaux tableaux de bord des managers* ». 4ème éd, Edition d'organisation, groupe EYROLLES, Paris, 2008.
- FONTAINE M., « *Droit des assurances* », 2^{ème} éd DOBOECK & LARCIER, Bruxelles.
- GERVAIS M., « *contrôle de gestion* ». 8ème éd. Economica, Paris, 2005.
- GRANSTED I., « *L'impasse industrielle* ». Edition de seuil, Paris, 1980.
- HASSID O., « *La Gestion Des Risques* », 1^{ère} ed DUNOD, Paris, 2005.
- <http://www.legarrec.com>
- http://www.univchlef.dz/LABORATOIRES/LSFBPM/seminaires_2012/intervention_BOUTALEB_Kouider_2012.
- <https://www.georisques.gouv.fr>
- KHEMKHEM A., « *la dynamique de contrôle de gestion* ». Dunod, Paris, 1976.
- LAMBERT-FAIVER Y., « *droit des assurances* », 11eme édition Dalloz, Paris, 2001.
- Lambert-Faivre Y., « *Droit des assurances* », 11ème édition, Dalloz, Paris, 2001
- LANGROIS, BONNER C., BRINGER M., « *contrôle de gestion* ». Edition. BERTI, Paris, 2008.
- LEDRUC M., « *capital-compétence dans l'entreprise* ». Edition ESF, Paris, 2007.
- LEROY M., « *le tableau de bord au service de l'entreprise* ». édition d'organisation, Paris, 2001.
- Lochard J., « *les ratios qui comptent* », 2ème éd, édition d'organisations, 3ème tirage, EYROLLES, Paris, 2008, P.59,
- Marc Meunier J., « *Raisonnement, résolution de problèmes et prise de décision* », Edition Paris, 4ème édition
- MARION A. et al. « *Diagnostic de la performance d'entreprise. Concepts et méthode* », Dunod, Paris, 2012.
- MEKKAOUI M. : « *précis de contrôle de gestion* ». 2ème éd. economica, Paris, 2007.
- Michel X., CAVAILLÉ P., « *Management des Risques Pour un Développement Durable* », éd. DUNOD, Paris, 2009.

- MOISSET A., « *Contrôle de gestion et pilotage de la performance* » 3ème éd. Dunod, Paris, 2009.
- PARTRAT C., BESSON J-L., « *Assurance non vie : Modélisation, Simulation* », éd Economica, Paris, 2005.
- VIZZAVONA, P., « *gestion financière* ». 1ère éd. Paris : Tome, 1991.
- WILFRIED N., CHANTEUX A., « *Les tableaux de bord et business plan* ». Edition des chambres de commerce et d'industriel, 2005.
- www.cours-assurance.org.
- YEGLEM. J-A., Philippes., RAULET C., « *Analyse comptable et financière* ». 8^{ème} éd. Paris, 2000.

Mémoires

- BENAHMED K., « *Essai d'analyse de la relation entre l'assurance et la croissance économique en Algérie* », Mémoire du magister, option MFB, université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2014.
- HADDAD M.,: « *L'assurance-crédit à l'exportation hors hydrocarbures en Algérie* », mémoire de magister en science économique, option GE, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2006.
- MEZDAD L., « *Essai d'analyse du secteur des assurances et de sa contribution dans l'intermédiation financière nationale* », mémoire du magister en science économique, option MFB, université A. Mira Bejaia, 2006.
- OUBAZIZ S., « *les réformes institutionnelles dans le secteur des assurances* », mémoire de magister en sciences économiques, option ME, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2012.

Revues

- BOURGUIGNON.A, « *Peut-on définir la performance ?* ». revue française de comptabilité, 1995.
- BOURGUIGNON.A, « *Peut-on définir la performance ?* ». revue française de comptabilité, 2000.
- LE PHARE, revue N° 101, Algérie, Septembre 2007.

Textes législatifs

- Ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.
- L'arrêté n° 01 du 07/01/2002 modifiant et complétant l'arrêté n° 007 du 02 Octobre, 1996
- Décret exécutif N° 95-342 (30 Octobre 1995) complété et modifié par le décret exécutif
- Décret exécutif n° 95-342 du 6 Joumada Ethania, correspondant au 30 Octobre 1995 complété et modifié par le décret exécutif N°4-272 (29 Aout 2004) et N° 13-114 (28 Mars 2013)

Table des matières

Introduction générale..... 1

Chapitre I :

**L'historique de l'assurance et le cadre théorique et conceptuel de l'assurance risque
industriel**

Section 1 : Les notions fondamentales de l'assurance..... 7

- 1-1 Evolution historique de l'assurance..... 7
 - 1-1-1 Assurances maritime..... 7
 - 1-1-2 Assurances terrestres 8
 - 1-1-2-1 Assurance contre l'incendie..... 8
 - 1-1-2-2-Assurances sur la vie 9
- 1-2 Définitions de l'assurance 9
- 1-3 Les éléments d'une opération d'assurance 11
 - 1-3-1 Le risque 11
 - 1-3-2 La prime ou cotisation 11
 - 1-3-3 La prestation de l'assureur..... 12
 - 1-3-4 La compensation au sien de la mutualité..... 12
- 1-4 Les différents acteurs de l'assurance 12
- 1-5 Les classifications des assurances 13
 - 1-5-1 Assurance individuelles et collectives 13
 - 1-5-2 Assurances de dommages et assurances de personnes 14
 - 1-5-2-1 Les assurances de dommage..... 14
 - 1-5-2-2 Les assurances de personnes..... 15
 - 1-5-3 Assurances gérées en capitalisation et assurances gérées en répartition 15
- 1-6 Le rôle des assurances 15
 - 1-6-1 Le rôle social..... 15
 - 1-6-2 Le rôle économique 16
 - 1-6-2-1 L'assurance un moyen de crédit 16
 - 1-6-2-2 L'assurance : une méthode d'épargne 16
 - 1-6-2-3 L'assurance mode d'investissement 17

Section 2 : Assurance et risques industriels..... 18

- 2-1- Les événements historiques des risques industriels 18
 - 2-1-1- Dans le monde 18
 - 2-1-1-1 Paris, septembre 1794..... 18
 - 2-1-1-2- Feyzin, France, 4 janvier 1966 18

| | |
|--|----|
| 2-1-1-3 Flixborough, Grande-Bretagne, 1er juin 1974..... | 18 |
| 2-1-1-4 Seveso, Italie, 10 juillet 1976 | 19 |
| 2-1-1-5 Bhopal, Inde, 3 décembre 1984 | 19 |
| 2-1-1-6 Mexico, Mexique, 19 novembre 1984..... | 19 |
| 2-1-1-7 Port Édouard-Herriot, Lyon, France, 2 juin 1987..... | 19 |
| 2-1-1-8 Toulouse, France, 21 septembre 2001 | 19 |
| 2-1-1-9 Buncefield, Grande-Bretagne, 11 décembre 2005..... | 20 |
| 2-1-2- Le contexte algérien | 20 |
| 2-2- La définition de l'assurance des risques industriels | 20 |
| 2-3 Les conséquences des accidents industriels..... | 21 |
| 2-3-1 Les enjeux..... | 21 |
| 2-3-1-1 Les enjeux humains | 21 |
| 2-3-1-2 Les enjeux économiques..... | 21 |
| 2-3-1-3 Les enjeux environnementaux | 22 |
| 2-3-2 Effets sur les enjeux..... | 22 |
| 2-3-2-1 Les effets thermiques..... | 22 |
| 2-3-2-2 Les effets mécaniques..... | 22 |
| 2-3-2-3 Les effets toxiques | 22 |
| 2-4 Les types du risque industriel | 22 |
| 2-4-1 Les risques naturels | 23 |
| 2-4-2 Les risques technologiques | 23 |
| 2-5 La nécessité de la couverture contre le risque industriel | 23 |
| Section 3 : L'approche globale du management des risques de l'entreprise..... | 25 |
| 3-1- Le processus de connaissance des risques de l'entreprise..... | 25 |
| 3-1-1 L'identification des risques..... | 25 |
| 3-1-1-1 La recherche documentaire..... | 25 |
| 3-1-1-2 La visite de l'entreprise appelée aussi « visite de risque » dans le jargon des assureurs | 25 |
| 3-1-1-3 L'entretien et/ou le questionnaire | 26 |
| 3-1-1-4 Les tests | 26 |
| 3-1-2 L'analyse des risques..... | 26 |
| 3-1-3 L'évaluation des risques | 26 |
| 3-1-3-1 Fréquence faible, gravité faible (en bas à gauche) : | 27 |
| 3-1-3-2 Fréquence forte, gravité faible (en haut à gauche) | 27 |

| | |
|--|----|
| 3-1-3-3 Fréquence faible, gravité forte (en bas à droite) :..... | 28 |
| 3-1-3-4 Fréquence forte, gravité forte (en haut à droite) :..... | 28 |
| 3-2 La gestion des risques de l'entreprise..... | 28 |
| 3-2-1 Le traitement des risques..... | 28 |
| 3-2-1-1 La réduction des risques..... | 29 |
| 3-2-1-1-1 La suppression d'un risque ou l'évitement..... | 29 |
| 3-2-1-1-2 La prévention et la protection..... | 29 |
| 3-2-1-1-3 La précaution..... | 30 |
| 3-2-1-2 Le financement des risques..... | 30 |
| 3-2-1-2-1 La rétention des risques..... | 30 |
| 3-2-1-2-2 Le transfert des risques..... | 31 |
| 3-2-1-2-2-1 La sous-traitance et la cotraitance..... | 31 |
| 3-2-1-2-2-2 Le transfert juridique..... | 31 |
| 3-2-1-2-2-3 L'assurance..... | 32 |
| Conclusion..... | 34 |

Chapitre II

Le cadre théorique et conceptuel de la performance financière

| | |
|---|----|
| Introduction..... | 36 |
| Section 1 : Les concepts de la performance financière..... | 37 |
| 1-1- Historique et définitions de la performance..... | 37 |
| 1-2 Les principaux critères de la performance..... | 38 |
| 1-2-1 L'efficacité..... | 38 |
| 1-2-2 L'efficience..... | 38 |
| 1-2-3 L'économie..... | 39 |
| 1-2-4 La pertinence..... | 40 |
| 1-3 Les objectifs de la mesure de la performance..... | 40 |
| 1-4 Les typologies de la performance..... | 41 |
| 1-4-1 La performance organisationnelle..... | 42 |
| 1-4-2 La performance stratégique et la performance concurrentielle..... | 42 |
| 1-4-3 La performance humaine..... | 42 |
| 1-4-4 La performance financière (PF)..... | 43 |
| 1-4-4-1 La notion de la performance financière..... | 43 |
| 1-4-4-2 Les indicateurs de la performance financière..... | 43 |
| 1-4-4-2-1 La rentabilité..... | 43 |

| | |
|---|----|
| 1-4-4-2-1-1 La rentabilité économique (RE) | 44 |
| 1-4-4-2-1-2 La rentabilité financière (RF) | 44 |
| 1-4-4-2-2 La profitabilité | 44 |
| Section2 : Les instruments de la mesure de la performance financière | 45 |
| 2-1- Historique | 45 |
| 2-2 Définition du contrôle de gestion | 45 |
| 2-3 La place du contrôle de gestion dans une entreprise | 46 |
| 2-4 Objectifs du contrôle de gestion | 46 |
| 2-5 Définition de tableau de bord | 47 |
| 2-5-1 Définitions de tableau de bord financier (TBF)..... | 47 |
| 2-5-2 Définitions de tableau de bord équilibré..... | 48 |
| 2-6 Les fonctions du tableau de bord | 48 |
| 2-6-1 Le tableau de bord, instrument de contrôle et de comparaison | 48 |
| 2-6-2 Le tableau de bord, outil de diagnostic et de réactivité | 49 |
| 2-6-3 Le tableau de bord, outil de dialogue et de communication | 49 |
| 2-6-3-1 Entre le gestionnaire du centre de responsabilité et ses supérieurs hiérarchiques..... | 49 |
| 2-6-3-2 Au sein de l'équipe | 49 |
| 2-6-4 Le tableau de bord, outil de motivation et de mesure de performances | 49 |
| 2-7 Les limites des tableaux de bord..... | 50 |
| Section 3 : Les outils de la mesure de la performance financière | 51 |
| 3-1 L'analyse de l'équilibre financier | 51 |
| 3-1-1 Définition du fond de roulement (FR) | 51 |
| 3-1-1-1 Fond de roulement net global(FRNG)..... | 51 |
| 3-1-1-1-1 A partir du haut de bilan | 51 |
| 3-1-1-1-2 A partir du bas de bilan..... | 52 |
| 3-1-2 Interprétation du fond de roulement | 52 |
| 3-1-3 Définitions du besoin en fond de roulement..... | 53 |
| 3-1-3-1 Mode de calcul du besoin en fond de roulement | 53 |
| 3-1-3-2 interprétations du besoin en fond de roulement..... | 54 |
| 3-1-4 Définition de la trésorerie | 55 |
| 3-1-4-1 Mode du calcul de la trésorerie nette | 55 |
| 3-1-4-2 Interprétation de la trésorerie nette | 56 |
| 3-2 L'analyse par la méthode des ratios..... | 57 |

| | |
|--|----|
| 3-2-1 Définitions d'un ratio..... | 57 |
| 3-2-2 L'objectif et l'intérêt de l'analyse financière par la méthode des ratios..... | 57 |
| 3-2-3 Les différents types des ratios..... | 58 |
| 3-2-3-1 Les ratios d'activité..... | 58 |
| 3-2-3-2 Les ratios techniques..... | 59 |
| 3-2-3-2-1 Le ratio de sinistralité (S/P)..... | 59 |
| 3-2-3-2-1 Le ratio de frais de gestion..... | 60 |
| 3-2-3-2-2 Le ratio combiné..... | 60 |
| 3-2-3-2-3 Le coût moyen du sinistre..... | 60 |
| 3-2-3-2-4 La Cadence de règlement..... | 61 |
| 3-2-3-2-5 Ratio de rejet de demande d'indemnisation..... | 61 |
| 3-2-3-3 Les ratios prudentiels..... | 61 |
| 3-2-3-3-1 Ratio de la marge de solvabilité..... | 61 |
| 3-2-3-3-2 Ratio de représentation des engagements réglementés..... | 62 |
| 3-2-3-4 Les ratios à partir du bilan..... | 63 |
| 3-2-3-4-1 Ratio de liquidité générale..... | 63 |
| 3-2-3-4-2 Ratios de rentabilité ou de profitabilité..... | 64 |
| 3-2-3-4-3 Les ratios de la capacité de financement..... | 64 |
| 3-2-3-5-Les ratios à partir des comptes de résultats..... | 65 |
| 3-2-3-6 Les ratios de l'activité financière..... | 67 |
| 3-2-3-6-1 Le taux de croissance du résultat financier..... | 67 |
| 3-2-3-6-2 La rentabilité des primes émises..... | 67 |
| 3-2-3-6-3 Le ratio du taux de résultat Financier..... | 67 |
| Conclusion..... | 69 |

Chapitre III :

Etude de la performance financière de la SAA par l'analyse financière du risque industriel

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 71 |
| Section1 : L'organisme d'accueil de la SAA..... | 72 |
| 1-1- L'historique de la SAA..... | 72 |
| 1-2- La SAA dans son environnement..... | 74 |
| 1-3- Investissements stratégiques..... | 74 |
| 1-4- Activités de la SAA..... | 74 |
| 1-5- La structure organisationnelle de la SAA..... | 75 |

| | |
|--|-----|
| 1-6- Organigramme de la Direction Générale de la SAA | 76 |
| 1-7- Organisation de la société Nationale d'assurance (SAA)..... | 77 |
| 1-7-1- Le siège (la direction générale) | 77 |
| 1-7-2- Les directions Régionales..... | 78 |
| 1-7-3- Les Agences..... | 79 |
| Section 2 : La présentation des états financiers de la SAA | 80 |
| 2-1- Le bilan..... | 80 |
| 2-1-1-Présentation du bilan des années 2019, 2020 et 2021 | 80 |
| 2-1-1-1 L'analyse de l'actif du bilan | 80 |
| 2-1-1-2 L'analyse du passif des bilans de la SAA..... | 84 |
| 2-1-1-2-1-Les capitaux propres..... | 85 |
| 2-1-1-2-2- Le passif non courant | 85 |
| 2-1-1-2-3- Le passif courant..... | 86 |
| 2-2 Le compte de résultat..... | 87 |
| 2-2-1 La présentation des comptes de résultats de la SAA..... | 88 |
| 2-2-2- L'analyse du compte de résultat | 89 |
| 2-2-2-1- La marge d'assurance de la SAA..... | 89 |
| 2-2-2-2- Le résultat technique opérationnel de la SAA | 89 |
| 2-2-2-3- Le résultat financier de la SAA | 90 |
| 2-2-2-4- Le résultat net de la SAA..... | 90 |
| Section 3 : Cas de l'entreprise SPLEND | 91 |
| 3-1- Présentation de l'entreprise assurée SARL SPLEND:..... | 91 |
| 3-1-1- Déroulement de l'expertise..... | 94 |
| 3-1-2- Description du risque sinistre | 95 |
| 3-1-3- Circonstance du sinistre..... | 95 |
| 3-1-4- Estimation des dommages | 96 |
| Conclusion | 97 |
| Conclusion générale | 98 |
| Bibliographie | 101 |
| Table des matières | 106 |
| Annexes | 113 |

Annexes





لكي نكون اقرب منكم ... نضع تحت تصرفكم



دائما أقرب

- 293 وكالة تأمين
- 215 وكيل عام
- 28 مسمار تأمينات
- 150 شبكات تأمين بنكي
- 03 مراكز تكوين
- 25 مركز خبرة
- وأكثر من 4000 موظف

Leader dans le marché national des assurances.



Résumé

Les menaces auxquelles sont exposées les entreprises industrielles sont nombreuses. En principe, la notion de ces risques renvoie à la possibilité d'un inconvénient, d'un événement inconnu, d'un péril (danger, menace) d'une incertitude qui peut mettre en cause l'existence de cette dernière ou, à têt le moins de les paralyser pendant une période qui peut être longue.

Pour faire face à tous ces risques, les assurances risques industriels apportent un remède à ce genre de situation imprévisible dont les conséquences peuvent être désastreuses aussi bien pour l'industriel elle-même pour l'économie de pays.

Mots clés : entreprise industrielle, performance financière, assurance risque industriel

Abstracts

The threats to wish industrial companies are exposed are a lot. In principle, the notion of these risks refers to the possibility of disadvantage, an unknown event, a peril (danger, threat) an uncertainty which many call into question the existence of latter or, at the very least to paralyze them for a period which can be long.

To cope with all these risk, industrial risk assurance provides a remedy for this type of unpredictable situation, the consequences of which can be disastrous both for the industry itself and for the economy of the country.

Key words: industrial companies, financial performance, industrial risk insurance.